N° 10 1929 Décembre

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

BÉNÉDICTION DE S. S. PIE XI A LA NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

Segretaria di Stato
di Sua Santita

Dal Vaticano die 23 julii 1929

Rev.me Pater

Sollemnia sacra, quibus Summi Pontificis Iubilaeum hoc anno celebratur occasionem praebuerunt, ut universus catholicorum orbis, suum erga communem Patrem obsequium et amorem multipliciter testaretur. Quae testimonia eo magis Suae Sanctitatis animum recreant, quod Ecclesiae sanctae unitatem praeclare illustrant atque confirmant.

Quapropter dicere vix attinet, quam acceptum Eidem fuerit documentum, quod nuper misisti, ut communia sodalium tuorum vota atque caritatis officia significares; eo magis quod singularem fasciculum Augusto Christi Vicario dicatum addere voluisti. Pro quibus sane plurimas habet gratias Augustus Pontifex, qui vestra omina paterna rependens benevolentia a Deo omnia vobis fausta salutariaque adprecatur; imprimisque ut vestrum commentarium, cui titulus « Nouvelle Revue Théologique » magis in dies floreat ac vigeat. Atque in horum divinorum munerum auspicium itemque in paternae benevolentiae signum, tibi ceterisque istis Patribus S. J. Apostolicam Benedictionem libenti animo impertit.

Ego vero, haec tibi referens, ea qua par est observantia sum ac permanere gaudeo.

Tibi
addictissimus
(Sig.) P. Card. Gasparri.

Notre numéro jubilaire

Les circonstances n'ayant pas permis en 1919 de fêter le cinquantenaire de la *Nouvelle Revue Théologique*, la Direction a voulu consacrer en 1929 un numéro spécial aux soixante années écoulées depuis la fondation.

Ce numéro, dans notre pensée, doit être d'abord un hommage de reconnaissance à tous ceux qui nous ont précédés à la Direction de la Revue, le R. P. Piat de Mons, les RR. PP. Rédemptoristes, le R. P. Besson, S. I. et ses collègues de Toulouse ; un premier article rappellera leur souvenir et leur œuvre, et résumera l'histoire de la Revue de 1869 à 1929.

Ce devoir accompli, la meilleure manière de célébrer cet anniversaire n'était-elle pas de jeter un regard rétrospectif sur ces soixante dernières années de travail théologique catholique ? Il ne pouvait, certes, être question d'embrasser, en une centaine de pages, les aspects multiples et variés de la théologie catholique depuis le Concile du Vatican ; nous n'avons pas semblable ambition ; nous voulons seulement relever, dans la recherche récente, quelques traits plus saillants, plus significatifs en vue du progrès de demain. Nous avons limité notre étude à cinq branches de la théologie — théologie dogmatique, Écriture Sainte, patristique, théologie morale, droit canonique — chaque auteur choisissant librement son point de vue, déterminant à son gré son champ d'observation.

Nous sommes très heureux de pouvoir introduire ce numéro jubilaire par une lettre de S. E. le Cardinal Gasparri au secrétaire de la Revue, lettre nous transmettant la bénédiction de S. S. Pie XI. Le Saint-Père a daigné agréer avec une particulière bienveillance l'hommage du fascicule qui Lui fut dédié en juin par la *Nouvelle Revue Théologique*. Sa bénédiction nous sera un précieux encouragement en cette année jubilaire.

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/nouvelle-revue-theologique_1929-12_56_10

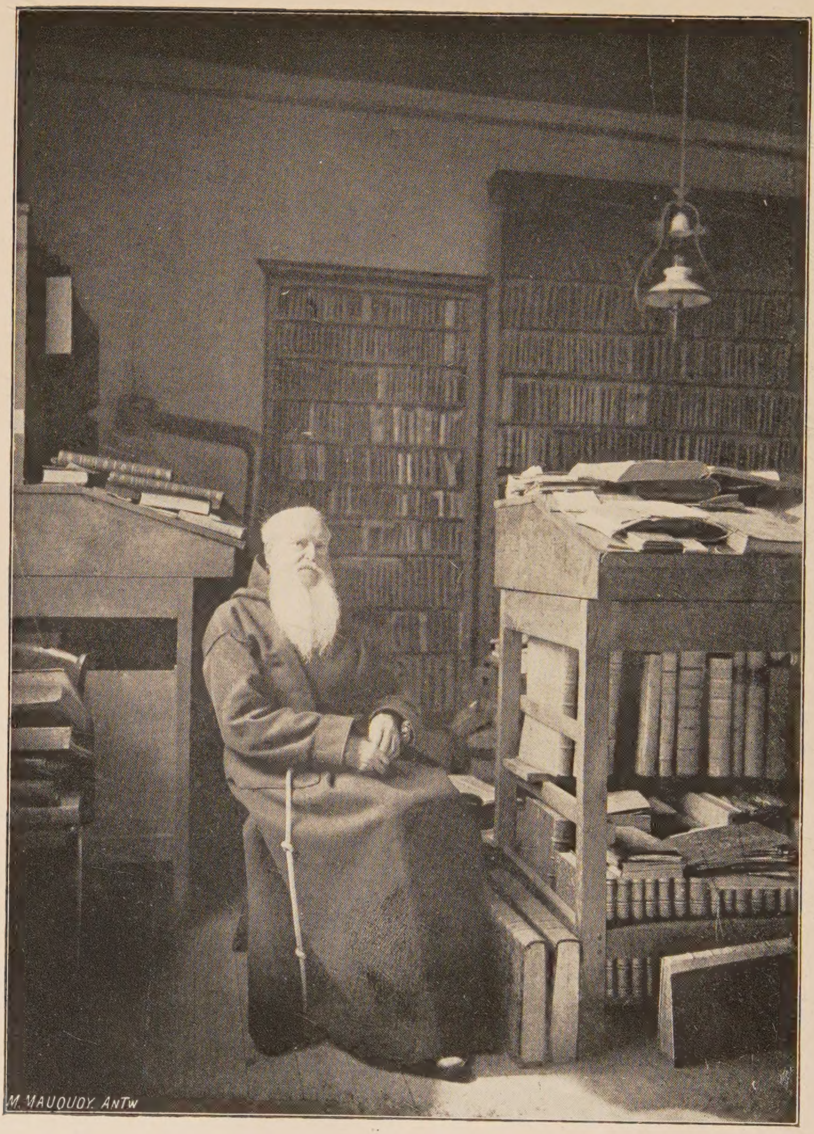

LE T. R. P. PIAT, O. M. C. (1815-1904)

Fondateur de la *Nouvelle Revue Théologique*

La Nouvelle Revue Théologique

A TRAVERS SOIXANTE ANNÉES

La *Nouvelle Revue Théologique*, fondée en 1869, achevait en 1919 sa cinquantième année. Un jubilé, à cette date, n'était pas possible ; des événements trop graves préoccupaient alors les esprits ; du reste, comme toutes les revues de Belgique, la *Nouvelle Revue Théologique* avait, après août 1914, suspendu sa publication et ne devait la reprendre qu'en novembre 1919. Les Pères Jésuites de Louvain, ayant, en janvier 1921, assumé la direction de la Revue, croient devoir profiter maintenant de cette étape de soixante années accomplies pour rappeler les travaux de leurs devanciers, le P. Piat de Mons (chanoine Loiseaux), les PP. Rédemptoristes, le P. Besson et les professeurs de l'Institut Catholique de Toulouse, qui dirigèrent successivement la Revue. Raconter la fondation et résumer l'histoire de la Revue fera l'objet du présent article.

Le Père Piat de Mons (Chanoine Loiseaux) (1)

Directeur de la Nouvelle Revue Théologique de 1869 à 1895.

Durant près de trente ans, l'histoire de la *Nouvelle Revue Théologique* s'identifie avec l'activité scientifique de l'abbé Loiseaux, devenu plus tard le P. Piat, O. M. C. Né à Mons le 5 août 1815, élève du petit Séminaire de Bonne-Espérance (1830-1835) et du grand Séminaire de Tournai (1835-1838), Jean-Joseph Loiseaux avait manifesté très tôt un goût vif et des aptitudes particulières pour la théologie morale et le droit canonique. En

(1) A ceux qui voudraient mieux connaître la personnalité et l'œuvre du P. Piat, nous recommandons le livre si vivant et si bien informé du P. Prosper d'Enghien intitulé : *T. R. Père Piat de Mons (Chanoine Loiseaux)*, Gembloux, Duculot, 1926. C'est à cet ouvrage que nous devons le meilleur de notre notice. — Le R. P. Lefebvre, S. I., a également, en octobre 1927, publié dans notre Revue, p. 592-608, un article sur le P. Piat, à propos du livre du P. Prosper d'Enghien.

octobre 1838, immédiatement après son ordination sacerdotale, il était envoyé par son évêque à l'Université de Louvain ; il devait y rester cinq ans et y prendre les grades de bachelier et de licencié en droit canonique.

Années fécondes de labeur opiniâtre, précis et méthodique, tel que le pratiquait l'abbé Loiseaux. Esprit clair et pénétrant, ce jeune prêtre était un merveilleux travailleur. Dès le début, il eut l'horreur de l'à peu près, le culte de l'exactitude et de la rigueur ; il conseillait un jour à un collègue, étudiant le droit canonique, de ne laisser passer aucune référence sans la contrôler, sans recourir aux sources : « Ne vous fiez à aucun renvoi, lui disait-il ; allez voir vous-même et vous apprendrez beaucoup. » C'était sa méthode personnelle ; elle le conduisit peu à peu à cette remarquable érudition qui caractérise ses ouvrages. Très personnel, l'abbé Loiseaux ne devait jamais être l'homme qui accepte les yeux fermés un manuel et s'y assujettit docilement. Un exemple entre plusieurs : lorsque, quelques années plus tard, il sera nommé professeur au grand Séminaire de Tournai, peu satisfait des manuels mis aux mains des élèves, il n'hésitera pas à les refaire lui-même ; il rééditera le *De Iustitia* de Carrière en l'adaptant à la législation belge ; il composera une nouvelle traduction française de l'*Histoire de l'Église*, d'Alzog, jugeant celle de Goschler et Audley aussi infidèle qu'élégante. L'abbé Loiseaux fut toujours très indépendant d'esprit et de caractère, avec une note de sincérité, de franc-parler, qui est bien dans le tempérament national. Il y joignait — et par là encore il est de chez nous — un attachement filial au Saint-Siège, une inviolable fidélité aux directives romaines. Il avait le respect profond de la doctrine, l'amour de la loi, et supportait assez mal tout ce qui ressemblait à de l'arbitraire ou à de la routine administrative, que cela vînt d'en haut ou d'en bas. Quand, à Tournai, un de ses élèves lui fera un jour remarquer que ce qu'il vient de dire est en opposition avec certaines coutumes du diocèse de Tournai, la réponse viendra nette et tranchante : « Je n'enseigne pas le droit canonique de Tournai, mais celui de l'Église catho-

lique, apostolique et romaine. » Ce n'était pas là chez lui orgueil ou esprit de contradiction; c'était comme l'a dit le professeur Moulart, « la conviction loyale et librement exprimée que la loi est la loi, que tous lui sont soumis, qu'à tous on doit la vérité ».

Ainsi fait, l'abbé Loiseaux devait être porté par tempérament à cette forme de l'activité scientifique qui veut agir immédiatement sur l'opinion, l'éclairer constamment, la guider pas à pas; il était prédestiné à la direction d'une publication périodique, d'une revue. De fait, un an ne s'était pas écoulé depuis la fin de ses études universitaires, qu'il avait conçu le projet qui allait être la préoccupation principale de sa vie : une revue de théologie.

La première idée lui en fut suggérée par un ami intime, son « alter ego », l'abbé Falise, qui fut durant deux ans son condisciple à l'Université de Louvain, inscrit à la fois aux facultés de théologie et des sciences. Les premiers travaux de l'abbé Falise — deux articles sur la nature de l'être sensible et sur l'électricité — ne semblaient guère l'orienter vers les sciences religieuses; mais il aimait la théologie et l'histoire, et surtout la liturgie; l'influence de son ami allait l'entraîner de plus en plus vers les études théologiques. Les deux jeunes prêtres venaient d'être nommés vicaires, l'abbé Loiseaux à Tournai (1843), l'abbé Falise à Montignies-sur-Sambre (1842), lorsqu'ils envisagèrent la rédaction d'une revue exclusivement destinée au clergé; le projet était hardi, aucune revue de ce genre n'existant alors en Belgique; il risquait d'être peu goûté des évêques qui pourraient y voir une manifestation d'indépendance à leur égard; si la Revue prétendait urger certaines lois canoniques, spécialement celles qui concernaient l'inamovibilité des curés, les conflits avec les officialités diocésaines seraient inévitables. Les deux amis ont conscience des obstacles multiples qui menacent leur projet; les premières délibérations ont presque l'allure d'une conspiration; on se propose de garder l'anonymat; mais la confiance est absolue : « Il me semble, écrivait l'abbé Falise à son ami, que, si l'on osait, la chose réussirait. On exprimerait ses opinions avec franchise et modération à la fois. » Et l'abbé Loi-

seaux de répondre avec son optimisme entraînant : « Cette œuvre réussira ; je n'en doute aucunement. »

Les circonstances favorisèrent le projet. En 1844, nos évêques ayant décidé la création du Collège belge à Rome, l'abbé Loiseaux fut un de ses trois premiers élèves. Il passa à Rome deux années, de 1844 à 1846, suivant de près la vie des Congrégations romaines, travaillant pour elles, étudiant leurs archives ; ce jeune Belge gagna vite la confiance de plusieurs secrétaires de Congrégations, spécialement de Mgr Bizzarri, secrétaire de la Congrégation des évêques et réguliers. Cela se comprend ; l'abbé Loiseaux « terminait en quinze jours ou trois semaines des travaux qui demandaient six mois, une année même aux consulteurs italiens » (1). Mais ces travaux canoniques n'empêchaient pas la préparation d'articles pour la Revue projetée : « Quand je serai de retour, écrivait-il à l'abbé Falise, je vous promets une collaboration active. Je tâcherai de faire un petit magasin de dissertations canoniques sur différents points ; et si elles peuvent convenir à votre Revue, c'est avec plaisir que nous les y ferons entrer ». « Votre Revue » écrit M. Loiseaux ; car il tient à ce que M. Falise seul en soit le directeur officiel, devant l'éditeur, devant les évêques ; lui-même veut rester à l'arrière-plan, totalement inconnu.

A son retour de Rome, M. Loiseaux fut nommé professeur de droit canonique et d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Tournai. Dès le mois de mai 1847, le premier cahier de la Revue paraissait à Liége, chez Lardinois, sous le titre : « *Mélanges théologiques ou Série d'articles sur les questions les plus intéressantes de la Théologie morale et du Droit canonique* par une société d'ecclésiastiques belges ». La Revue était trimestrielle et anonyme ; aucune indication de directeur ; aucun article signé ; en fait tous étaient de la plume des deux amis, le plus grand nombre de l'abbé Loiseaux. Profitant d'une interprétation bénigne, alors admise en Belgique, qui exemptait les publications

(1) Prosper d'Enghien, *T. R. Père Piat de Mons*, p. 21, note.

périodiques de la censure ecclésiastique, les directeurs n'avaient pas demandé l'approbation épiscopale et l'évêque de Liége n'avait pas cru devoir l'exiger. C'est à partir de la 4e série seulement (novembre 1850) que son Imprimatur figurera sur la Revue.

Le succès fut remarquable; l'entreprise avait l'attrait de la nouveauté; la science des deux rédacteurs, auteurs de tous les articles, était incontestable; leur esprit romain, très attaché au Saint-Siège, à ses doctrines, à ses lois, leur attirait de vives sympathies dans nos régions; leur franchise simple, ne redoutant pas les questions actuelles, plaisait au jeune clergé; les sujets traités, moraux, canoniques ou liturgiques, étaient ceux qui alors préoccupaient surtout nos prêtres. En moins d'un an le millier d'abonnés étaient atteint; en 1851 on dut réimprimer les premières années épuisées; en 1859 une troisième édition fut nécessaire.

Mais avec le succès vinrent aussi les épreuves et les peines. M. Loiseaux pouvait croire, en 1847, avoir fondé la Revue durable qu'il avait rêvée; il allait pendant 22 ans se heurter à d'inéluctables difficultés, être obligé trois fois de consentir à la disparition de son œuvre; mais trois fois il recommencerait, avec cette infatigable énergie, cette bonne humeur confiante qui ne l'abandonnèrent jamais. En mai 1853, après six années fécondes, brusquement les *Mélanges* cessèrent de paraître; Mgr Van Bommel, évêque de Liége, protecteur et ami dévoué venait de mourir en 1852; Mgr de Montpellier, son successeur, était en désaccord d'idées avec les rédacteurs et jugeait leur ton trop agressif; dès le début de son épiscopat il prit position contre eux et même, semble-t-il, les déféra au Saint-Siège. Rome n'intervint pas selon ses désirs; les *Mélanges* y étaient estimés et on eût voulu les voir continuer à Liége avec l'approbation de l'évêque. Mais il fallut bien céder aux circonstances. Répondant aux bienveillantes instances de Mgr Baillès, évêque de Luçon, MM. Loiseaux et Falise éditèrent leur revue en France, chez MM. Leroux et Jouby, de Paris. Elle parut en janvier 1856 sous un titre nouveau : « *Revue Théologique ou examen approfondi des questions les*

plus intéressantes de théologie morale, droit canon, liturgie, recueil rédigé par une société de prêtres belges et français ». Ici aussi le succès fut immédiat ; de nombreux abonnés belges des *Mélanges* restèrent fidèles ; dès la seconde année on avait 1600 lecteurs dans les deux pays ; durant six années les progrès furent continus. Mais les difficultés de nouveau allèrent de pair ; l'esprit romain de la *Revue théologique* heurtant l'esprit gallican de certains diocèses, des conflits éclatèrent ; entre directeurs belges et collaborateurs français occasionnels des froissements survinrent ; en 1860 l'abbé Bouix, ayant cherché à modifier la Revue selon ses vues, rencontra chez l'abbé Loiseaux une ferme résistance, et se retira pour fonder une revue rivale, la « *Revue des sciences ecclésiastiques* ». L'abbé Loiseaux, décida, devant l'hostilité de plusieurs, de quitter la France.

En juillet 1861 un nouvel essai était tenté : la Revue reparaissait à Louvain, chez Fonteyn, sous le titre : « *Revue théologique belge* » (1). Cette fois l'anonymat était levé ; l'abbé Falise était officiellement directeur ; plusieurs collaborateurs étaient désignés parmi lesquels M. Loiseaux et Mgr G. P. (Mgr Gallot) correspondant romain de la Revue. En fait la Revue fut l'œuvre presque exclusive de MM. Loiseaux et Falise et de Mgr Gallot. Mais on avait compté sans les éditeurs de Paris, MM. Leroux et Jouby, qui prétendirent avoir seuls droit au titre : « *Revue théologique* » ; M. Fonteyn dut céder et cesser la publication.

Certes, l'œuvre accomplie avait été considérable ; six années de *Mélanges théologiques*, six années de *Revue théologique* en France, deux années de *Revue théologique* en Belgique, ces quatorze volumes avaient exercé une grande influence sur les idées du clergé et sur le progrès du droit canonique en Belgique et en France. Or, ce travail scientifique était l'œuvre de deux curés occupés au ministère paroissial : M. l'abbé Loiseaux, curé depuis

(1) Le titre intérieur restait : « *Revue théologique ou examen approfondi des questions les plus intéressantes de théologie morale, droit canon et liturgie. Nouvelle série.* »

1854 d'Ellignies-Sainte-Anne, M. l'abbé Falise curé depuis 1857 de Blaugies près de Dour. Il y a là un bel exemple de travail scientifique sacerdotal.

Mais les deux rédacteurs voulaient une revue durable, qui leur survécût; une quatrième fois ils allaient reprendre leur projet et, cette fois, avec un succès définitif. En juin 1865 M. Loiseaux était nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Tournai. Or, une amitié déjà ancienne le liait à M. Henri Casterman, éditeur à Tournai. Il avait publié chez Casterman son édition belge du « *De Iustitia* » de Carrière en 1848, sa traduction d'Alzog en 1851, son *Traité canonique du Jubilé* en 1859, son *Examen du projet de loi sur le temporel du culte* en 1865, son *Petit manuel du Jubilé* en 1865. Il devait trouver chez Henri Casterman une compréhension intelligente de ses plans et une collaboration aussi active que dévouée. Le 5 décembre 1868, le contrat, fondant la *Nouvelle Revue Théologique*, était conclu entre le Chanoine Loiseaux et M. Henri Casterman, éditeur-propriétaire de la Revue. Ce fut, hélas! un des derniers actes du jeune éditeur; la préparation du numéro de janvier fut sa dernière occupation; brusquement, le 1er janvier 1869, il était emporté par une courte maladie à l'âge de 49 ans.

La *Nouvelle Revue Théologique* commença en janvier 1869; elle paraissait tous les deux mois; elle marquait, par son titre même, qu'elle voulait continuer la *Revue Théologique* de Liége et de Paris ainsi que les *Mélanges théologiques* qui l'avaient précédée. Elle gardait leur prédilection pour le Droit canonique, la liturgie et la théologie morale; elle maintenait leur esprit de fidélité à Rome, de clarté et d'exactitude juridiques, de sincérité dans la recherche et l'exposition, d'adaptation pratique aux besoins du clergé : la vieille devise de la *Revue Théologique :* « Vérité, Utilité » restait celle de la *Nouvelle Revue;* elle conservait l'allure générale des revues antérieures : solides études canoniques et liturgiques sur des points actuels de doctrine ou de vie ecclésiastique, par exemple en 1869 sur les vicaires paroissiaux

(leurs pouvoirs, droits etc.), sur les confesseurs de religieuses, sur le jubilé, etc. ; commentaire détaillé des Actes du Souverain Pontife et des Congrégations romaines ; consultations morales et canoniques nombreuses. La *Nouvelle Revue Théologique* obtint le même succès que ses devancières et bientôt les dépassa ; après cinq ans on comptait 1400 abonnés ; en 1881 on en avait plus de 2000 ; les douze premiers volumes obtinrent une seconde édition. Enfin la Revue fut de nouveau l'œuvre presque exclusive de MM. Loiseaux et Falise, cités comme directeurs en première page ; si quelques collaborateurs les assistèrent au début, une fois de plus, dès 1871, les deux amis se trouvèrent seuls, assistés seulement de leur fidèle correspondant romain, Mgr Gallot. Cette pénurie de collaborateurs belges n'est-elle pas peut-être un indice de l'état des études ecclésiastiques dans la Belgique d'alors ?

Nous ne pouvons songer à suivre dans le détail l'œuvre scientifique des deux directeurs ; comme par le passé ils rencontrèrent des oppositions, par exemple en 1872 celle de l'évêque de Tournai, Mgr Labis, qui força à imprimer la Revue pour un temps dans le diocèse de Malines ; mais ils furent soutenus par de puissants encouragements, ceux du Nonce Apostolique, du Cardinal Dechamps, et surtout de Pie IX qui, en 1871, leur envoya un bref laudatif.

Quand ce bref arriva à Bruxelles, le Chanoine Loiseaux était novice au Couvent des Capucins à Enghien, sous le nom de P. Piat de Mons. Le P. B. Lefebvre a décrit, en 1927, dans la *N. R. Th.*, p. 592 suiv., l'édifiante entrée en religion de ce prêtre de 56 ans, chanoine titulaire et directeur de revue ; il nous a dit l'originale activité de ce novice franciscain, autorisé par ses supérieurs à joindre à ses exercices de probation les mille soucis d'une revue du clergé, en contact incessant avec ses lecteurs ; il nous a montré le P. Piat, chargé dans son Ordre de l'enseignement de la théologie morale et du droit canonique, continuant, dans sa petite cellule du Couvent des Capucins à Bruges, sa vie d'écrivain et de publiciste infatigable, poursuivant de remarquables séries

d'articles (par exemple son minutieux commentaire de la Constitution *Apostolicae Sedis*) dans la *Nouvelle Revue Théologique* et éditant, à 73 ans, ses trois gros volumes de « *Praelectiones iuris regularis* » qui eurent trois éditions.

Mais les années venaient et le poids de la Revue se faisait plus lourd avec l'âge. En 1881, l'ami intime, le collaborateur de quarante années, le chanoine Falise mourait. Le P. Piat pouvait-il à 66 ans rester l'unique rédacteur? Trois excellents collaborateurs acceptèrent de le seconder ; l'abbé Waffelaert, professeur au grand séminaire, aujourd'hui évêque de Bruges, donna à la Revue de 1880 à 1888 de nombreux articles de théologie morale très appréciés ; le P. Golenvaux, S. I., succéda à M. Falise comme liturgiste ; enfin l'abbé Planchard, vicaire général d'Angoulême, devint à partir de 1885 second directeur de la Revue et parfois même, lorsque la maladie suspendait pour un temps l'activité du P. Piat, seul directeur effectif.

On parvint à l'année 1895. Le P. Piat avait 80 ans. Des six volumes de *Mélanges*, huit volumes de *Revue théologique*, vingt-six volumes de *Nouvelle Revue théologique*, le plus grand nombre des articles étaient de lui. Il fallait songer à l'avenir de l'œuvre ; sollicités par le P. Piat et par les éditeurs, Henry et Louis Casterman, les PP. Rédemptoristes belges assumèrent la direction, le P. Piat leur promettant sa collaboration. Promesse qui ne fut pas vaine ; jusqu'en 1902, il resta le canoniste de la Revue, collaborant régulièrement à *chaque livraison*, entreprenant encore à son âge un commentaire détaillé de la Constitution *Officiorum ac munerum* de Léon XIII, de longues et belles études pastorales sur les obligations des curés, etc., répondant à de nombreuses consultations canoniques et morales.

Elle est singulièrement attachante la physionomie morale de cet énergique vieillard : piété sacerdotale intense qui l'avait fait désigner comme directeur spirituel des jeunes étudiants de son Ordre et leur inspirait une grande vénération ; abnégation et humilité profondes, qui avaient tant de fois écarté honneurs et dignités

(p. ex. décanat de Belœil en 1873; et même, d'après les Pères Symphorien et Prosper d'Enghien (1), deux fois l'épiscopat de Tournai) et à 56 ans avaient préféré à tout la pauvreté franciscaine; application au travail inlassable que l'âge même ne ralentit pas — son dernier article fut écrit à 87 ans —; foi robuste et efficace dans la nécessité d'une solide culture théologique des prêtres et cela dans un milieu et à une époque trop portés à surestimer le savoir-faire pratique; enfin simplicité et franchise, faites de rondeur et de bonne humeur, d'indépendance et de sincérité : par toutes ces qualités le P. Piat nous apparaît comme un sympathique modèle de prêtre belge savant du XIX^{e} siècle.

Modèle aussi pour les écrivains et publicistes de théologie catholique. Le progrès théologique chez les prêtres a toujours eu trois ennemis, dissimulés sous le voile du bien: un faux sens pratique, qui apprécie peu la science religieuse, pour n'attendre d'efficacité apostolique que de l'action, même vide de doctrine; un faux opportunisme, qui ne considère pas d'abord ce qui est vrai, doctrinalement ou concrètement, mais cherche trop anxieusement ce qu'il est utile, avantageux, opportun de dire ou d'écrire; un minimisme scientifique qui refuse les lentes et laborieuses patiences de la recherche et veut d'emblée des résultats à accepter de confiance et à enregistrer paresseusement. Le P. Piat fut toujours un exemple des vertus radicalement opposées à ces défauts. Il a eu le culte de la science théologique et il avait conscience d'aider efficacement des milliers de fidèles chaque fois qu'il amenait les prêtres, dans le calme de leur presbytère, à approfondir la doctrine qui est le principe de leur vie et de la vie de leurs ouailles. Il a eu le respect de la vérité, et, quand il s'agissait d'elle, il avait le courage de prendre ses responsabilités. Jamais il n'a eu peur de chercher loyalement et d'exposer franchement ce qu'il croyait vrai; jamais il n'a craint d'affronter ce risque de désaccord, de défaveur, que toute loyauté scientifique peut provo-

(1) PROSPER D'ENGHIEN, *T. R. Piat de Mons*, p. 219 et 89 note.

quer; jamais il n'a conçu paresseusement l'imprimatur épiscopal comme une transmission de responsabilité à l'évêque qui l'approuvait (1). On l'a jugé parfois porté à critiquer, à gêner ses supérieurs par sa franchise; quoi qu'il en soit, ce ne fut pas chez lui orgueil ou insoumission; mais il était de la race de ces vieux serviteurs qui, parce qu'ils ont les fidélités fortes, se permettent plus que d'autres les vérités franches. Enfin le P. Piat a accepté, pour lui et pour ses lecteurs, les longues patiences de l'étude; et si son robuste bon sens vise toujours aux conclusions nettes, claires et actuelles, il tient à ce que, pour y parvenir, ses lecteurs, curés et vicaires, le suivent à travers les discussions serrées, les documentations étendues, qui sont la condition nécessaire de tout travail scientifique.

Les Pères Rédemptoristes

Directeurs de 1896 à 1906.

A partir de janvier 1896, la *Nouvelle Revue Théologique* parut « sous la direction des Pères Rédemptoristes avec la collaboration du Rév. Père Piat » (2). Les Pères devaient la diriger onze ans jusqu'en 1906.

Les besoins et les goûts du clergé, en Belgique comme en France, s'étaient sensiblement modifiés depuis 1869. En dehors de l'Église, aussi bien que dans l'enseignement catholique, des problèmes nouveaux s'étaient posés sur les terrains de l'histoire, de l'apologétique, de la philosophie religieuse, qui demandaient une solution; les discussions étaient vives; les recherches et hypothèses parfois aventureuses; la voie sûre pas encore pleinement

(1) L'abbé Loiseaux dans les *Mélanges théologiques* eut plus d'une fois à défendre la vraie conception de l'Imprimatur épiscopal: l'évêque, en approuvant, ne couvre pas de son autorité personnelle les idées exposées, il les déclare seulement exemptes d'erreur doctrinale.

(2) L'abbé Planchard, collègue du P. Piat à la direction jusqu'en 1895, fonda alors à Laval la *Revue théologique française*. A la mort de M. Planchard en 1900, le Père J. Besson, s. i. en devint le directeur et le resta jusqu'à la fusion de la *Revue Théologique française* et de la *Nouvelle Revue Théologique* en 1907.

tracée ; on était à la veille de la grande crise moderniste. Le clergé paroissial ne restait pas indifférent à cette lutte doctrinale ; il ne désirait plus seulement être informé de ses obligations morales et liturgiques, de la législation de l'Église ; il demandait qu'on lui parlât également du dogme catholique, de l'Écriture Sainte, de la théologie historique, de l'histoire de l'Église, etc. Les Pères Rédemptoristes le comprirent et, dès leur premier numéro, annoncèrent leur dessein « d'agrandir notablement le cadre de la Revue ». « Outre les Actes du Saint-Siège, — les décisions importantes des Sacrées Congrégations, — la solution des cas de morale et de liturgie proposées dans les Conférences romaines, — nos lecteurs, disaient-ils, trouveront dans chaque fascicule *diverses Études sur l'une ou l'autre branche de la science ecclésiastique, philosophie, théologie, Écriture Sainte, droit canonique, histoire, ascétisme*, — des mélanges sur les questions intéressant le clergé, — des Comptes rendus bibliographiques, — et enfin des réponses aux Consultations qui nous seraient adressées ».

Ainsi élargie, la Revue ne pouvait plus être l'œuvre d'un ou deux rédacteurs ; au cours des onze années de la direction des Pères Rédemptoristes, les collaborateurs furent nombreux ; rappelons seulement quelques noms : par exemple, en théologie dogmatique, les noms de Dubois, Berthe, De Ridder, Mgr Monchamps ; en théologie morale et pastorale, Aertnys, Ter Haar, Desurmont, Van Elst ; en droit canonique et liturgie, avec le P. Piat, Van Ruymbeke, Hermans, Bogaerts et d'autres encore. Les sujets traités marquèrent nettement l'évolution ; sans doute on resta fidèle au passé de la Revue : solides études canoniques par exemple sur la législation de l'Index, sur les obligations des curés ; nombreux articles de théologie morale, entre autres sur la pratique du confessionnal, sur l'onanisme, sur la laparotomie, etc. ; mais en même temps la Revue publiait de longues études sur l'Américanisme (par L. De Ridder, 1901 suiv.), sur les erreurs d'Alfred Loisy (par Mgr Monchamps, 1903-1904), sur les livres d'Albert Houtin (par L. De Ridder) etc. ; les sujets les plus relevés de la théologie

dogmatique étaient abordés, par exemple *L'Exemplarisme divin* (1896 suiv.), la *Présence de Dieu en nous* (1897), etc. Revue du clergé, la *N. R. Th.* cherchait à être son guide dans l'ensemble des sciences ecclésiastiques.

En 1904 une nouvelle amélioration fut apportée à la Revue ; elle devint mensuelle. Si les Directeurs s'imposaient par là une plus lourde tâche, ils y gagnaient un contact plus intime avec leurs lecteurs, une actualité plus marquée, une publication plus rapide des Actes du Saint-Siège. C'est en cette même année 1904 que la Revue eut, pour la seconde fois, la faveur d'une élogieuse bénédiction du Saint-Père ; par une lettre du Cardinal Merry del Val, du 7 janvier 1904, Pie X confirma à la Revue l'approbation et les encouragements du Saint-Siège.

Au cours de l'année 1906, les Pères Rédemptoristes durent avertir les éditeurs que l'abondance de leurs autres œuvres apostoliques ne leur permettait pas d'assumer plus longtemps la direction de la Revue. Or, en France, la *Revue Théologique française*, fondée en 1896 par l'abbé Planchard, continuait à exister sous la direction du P. Besson, S. I. Sur la proposition de Messieurs Casterman, le P. Besson accepta la fusion des deux Revues ; la *Revue théologique française* cesserait de paraître ; ses directeurs prendraient la charge de la *Nouvelle Revue Théologique*.

Le P. Besson, S. I.

Directeur de 1907 à 1920.

En 1907 le P. Besson, S. I., de Toulouse, assuma la direction de la *Nouvelle Revue Théologique*. Il devait la garder jusqu'en 1920, aidé, les deux dernières années, par le P. J. Fournier, S. I., également professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

En parcourant l'un après l'autre ces fascicules chargés de noms connus et estimés, — ceux d'hier (de Grandmaison, Harent, Dubruel, Baille, Lehmkuhl, Lintelo, etc.), comme ceux d'aujourd'hui (Besson, Trilhe, Fournier, Castillon, Choupin, Galtier,

Calès, Boule, etc.) — nous aimions à constater combien la *Nouvelle Revue Théologique* resta, à cette époque spécialement, un écho fidèle de la vie de l'Église. Écho fidèle, elle le fut d'abord par son assiduité à reproduire et à commenter savamment (par la plume d'un Besson, d'un Choupin, d'un Trilhe, etc.) tous les Actes du Souverain Pontife et des Congrégations romaines; dès lors c'est toute l'histoire doctrinale et disciplinaire des dernières années qui est retracée sous nos yeux : évolution du Modernisme et salutaires interventions de Pie X; intense mouvement de législation ecclésiastique, préparatoire du Code canonique; admirable progrès de la piété catholique, de la piété eucharistique surtout, dans les initiatives de Pie X. — Écho fidèle de la vie ecclésiastique, la Revue le fut alors également par son adaptation souple aux besoins et aux désirs du clergé catholique. Nous trompons-nous? Mais nous avons cru discerner deux périodes dans la direction du P. Besson. Tant que sévit la grande lutte d'idées et de doctrines que souleva le Modernisme, les articles dogmatiques, scripturaires, historiques furent plus nombreux dans la Revue. Quand, au contraire, le danger doctrinal écarté, la réforme disciplinaire passa à l'avant-plan, la Revue se refit pour un temps presque exclusivement canonique, morale et liturgique, et, comme l'avait fait jadis le P. Piat, le P. Besson dut porter seul la plus lourde part du fardeau. — Écho fidèle de la vie ecclésiastique, la Revue le fut enfin par son souci bien catholique d'aider tous les prêtres dans toutes les branches de la théologie; pour atteindre ce but, le P. Besson non seulement maintint les *consultations* morales, canoniques, liturgiques qui furent toujours en honneur dans la Revue, mais il multiplia les *notes* brèves de théologie spéculative ou positive et, par de nombreuses *notes de littérature ecclésiastique*, fit connaître à ses lecteurs les ouvrages plus importants de la littérature théologique.

En 1920 le P. Besson fut appelé à Rome par ses supérieurs pour travailler à l'adaptation du droit de la Compagnie de Jésus au Code canonique. Il en profita pour offrir de nouveau à des

HENRI CASTERMAN (1820-1869)

Editeur de la *Nouvelle Revue Théologique*

Belges une Revue qui avait tant de liens avec leur pays. La Revue passa, à partir de 1921, sous la direction de quelques professeurs de théologie de la Compagnie de Jésus à Louvain.

Les Pères Jésuites de Louvain

Directeurs depuis 1921.

Il ne nous appartient pas de raconter cette dernière partie de notre histoire; en ces années d'après-guerre l'œuvre ne fut pas toujours aisée; la confiance de nos lecteurs nous a soutenus; de 1921 à 1929 la Revue a gagné plus de 500 abonnés; elle a augmenté de plus de 300 pages par an le contenu de ses livraisons; de plus en plus on a visé à embrasser l'ensemble des sciences ecclésiastiques. Mais le meilleur de la Revue restera toujours l'héritage reçu de nos prédécesseurs. Les Jésuites de Louvain ont pleine conscience d'être surtout des continuateurs et, en ce jubilé de soixante années, d'avoir d'abord à acquitter une dette de reconnaissance. Des prêtres diocésains, des Capucins, des Rédemptoristes, nous ont précédés à la Direction; la Revue a compté des collaborateurs non seulement en Belgique et en France, mais en Hollande, en Italie, en Allemagne, en Espagne, ailleurs encore. Nous voudrions rester toujours dans cette ligne de notre passé; nous souhaitons que la *Nouvelle Revue Théologique* ne reflète jamais exclusivement l'esprit d'un ordre particulier ou d'un pays déterminé, mais reste ouverte à toutes les collaborations, accueillante à toutes les opinions catholiques.

J. Levie, S. I.

Secrétaire de la Nouvelle Revue Théologique.

La théologie dogmatique Hier et aujourd'hui

Un observateur, bien placé pour juger le panorama, déclarait en 1900 que le XIXe siècle « n'avait pas été un siècle théologique » (1) et que jusqu'à la création des Facultés catholiques, vers 1880, on n'avait « guère su, en France, ce qu'était un professeur de dogme » (2).

Pareille appréciation peut sembler bien sévère, et il ne serait pas trop malaisé de la contredire. Alors que le XVIIIe siècle, si parfaitement stérile depuis la mort de Bossuet (1704), n'apporte à la théologie dogmatique que les aigres querelles de l'Unigenitus (depuis 1713), des rites chinois et malabares, et les condamnations pontificales frappant Scipion de Ricci et son conciliabule de Pistoie, le XIXe enrichit la théologie dogmatique des définitions de l'infaillibilité pontificale (1870) et de l'Immaculée Conception (1854) et, malgré son interruption brusquée en juillet 1870, des travaux doctrinaux d'un Concile œcuménique. Alors que le XVIIIe siècle connaît l'apogée du déisme anglais et de son naturalisme libertin, c'est au crédit du XIXe siècle qu'il faut porter tout le mouvement d'Oxford, la conversion de Newman (1845) et l'ébranlement religieux des consciences anglicanes. Alors que le XVIIIe siècle traîne sa philosophie « spéculative » dans les jeux de vocabulaire du Wollfianisme ou les clartés superficielles des derniers cartésiens, le XIXe connaîtra la grande renaissance thomiste, la *Philosophie der Vorzeit* de Kleutgen, les Cours de Liberatore, et la création de la Néoscolastique. Enfin, c'est au XIXe siècle aussi que les suprêmes résistances du jansénisme sont définitivement brisées par la piété catholique. Au lieu d'apparaître comme des récompenses ardues ou des faveurs redoutables, la

(1) J. V. Bainvel, dans *Un siècle. Mouvement du monde de 1880 à 1900*, p. 820. — (2) *Ibid.*

Pénitence et l'Eucharistie redeviennent des moyens normaux d'alimenter et de guérir les âmes chrétiennes. L'ascétisme stoïcien et pessimiste est de plus en plus dissous dans la dévotion mystique. Les offices religieux, au lieu d'être des corvées réglementaires dont le fidèle doit s'acquitter correctement, se transforment, grâce au renouveau liturgique, en fêtes de la piété collective, pleines de secrets mystérieux et de saveur. L'expansion de l'Église manifeste extérieurement cette vitalité profonde, et tandis que le XVIIIe siècle ne nous offre dans les champs de missions que des ruines, des stagnations pénibles et un spectacle de décadence presque général, le XIXe et le XXe siècle sont les témoins d'un essor missionnaire universel, spontané, fervent, courageux, sans précédent dans l'histoire ecclésiastique.

On pourrait donc, semble-t-il, contester l'opinion suivant laquelle le XIXe siècle n'a pas été un siècle théologique, et il serait facile, par comparaison avec ses aînés, avec son aîné surtout, de lui découvrir au contraire une valeur théologique exceptionnelle. Renan, dans l'*Avenir de la Science*, a écrit, lui aussi, que la preuve de la pauvreté théologique universelle à notre époque était faite : le XIXe siècle n'ayant pas même produit une hérésie, et la chrétienté ne s'étant pas déchirée elle-même dans des luttes doctrinales. On prouverait de la même façon que le patriotisme décline là où n'éclate pas tous les trente ans quelque bonne guerre civile. L'époque contemporaine a eu ses hérésies, et aucune d'elles n'a laissé le public indifférent : pas même le modernisme, foudroyé par Pie X en 1907. Ce qui a empêché les hérésies du XIXe siècle de dégénérer en querelle armée, ce n'est certes pas l'indifférence nonchalante des croyants — jamais on ne leur a tant demandé, jamais ils n'ont tant donné qu'aujourd'hui pour la défense et l'extension de la foi — mais tout simplement l'impossibilité où se trouvent tous les « partisans » dans nos états constitutionnels d'organiser d'autres batailles que des batailles d'idées et de recourir à d'autres armes que la plume.

Et cependant, si on s'attache non pas aux manifestations de la vie religieuse en général, mais à la théologie dogmatique proprement dite, il nous paraît impossible de ne pas donner raison aux historiens impartiaux, qui l'ont trouvée faiblement représentée et mal défendue pendant le siècle écoulé.

Nous n'intentons de procès à personne, et, le ferions-nous, qu'on pourrait à bon droit invoquer toutes les circonstances atténuantes. La théologie dogmatique est une plante délicate. Pour la cultiver il faut non seulement de la piété et du savoir, il faut encore, et surtout, de la tradition, des bibliothèques spéciales, des loisirs, et un corps enseignant assez homogène et continu. Après la Révolution plus rien de tout cela n'existait. Les bibliothèques de monastères, pillées et dispersées; les ordres religieux sans revenus et souvent sans abri physique ni existence légale; les forces du clergé absorbées par la besogne pastorale plus urgente que jamais; les Universités, reconstituées sur le type napoléonien, comme des institutions d'État, dans lesquelles la théologie détrônée faisait piètre figure quand elle y était tolérée; l'éducation supérieure devenant, par la force des choses et des programmes, purement séculière et laïque, et les séminaires n'étant presque jamais plus que des écoles de préparation pour le clergé paroissial, avec un corps professoral réduit au strict minimum et enseignant « ce que tout prêtre doit savoir ». Dans ces conditions, qui n'étaient pas choisies mais subies, par les Églises de France, de Belgique, de Hollande, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie, il serait profondément injuste d'accuser le clergé du XIX^e^ siècle de n'avoir pas réalisé l'impossible et de n'avoir pas produit une belle lignée d'auteurs dogmatiques de premier rang.

Il reste néanmoins qu'il faut plaider, et que le XIX^e^ siècle n'a pas eu, au point de vue théologique, le lustre du XIII^e^ ou du IV^e^ : ni même du XVI^e^.

Nous allons essayer de diagnostiquer quelques-unes au moins de ses infirmités, en tâchant de nous tenir aussi près que possible des faits incontestables.

Dans un des Congrès de la Libre Pensée, Gustave Belot disait, avec une pointe de vérité dans beaucoup d'exagération hostile : « Si vous voulez embarrasser un catholique, ne lui demandez pas pourquoi il croit — il vous donnera beaucoup de réponses — demandez-lui *ce* qu'il croit — il ne parviendra que rarement à vous l'expliquer ». Il est assez exact que le buisson serré et touffu de l'apologétique a, par son exubérance, enlevé à beaucoup de catholiques au XIX^e^ siècle la claire vue du dogme lui-même. Le souci de défendre la vérité a souvent empêché de la comprendre. Personne, croyons-nous, ne soutiendra que le bilan de l'apologétique chrétienne soit tout en bénéfice. En fait, il a fallu payer une très lourde rançon pour les avantages souvent assez minces que nous a apportés « ce mal nécessaire », car au XIX^e^ siècle la défense religieuse s'est présentée de façon beaucoup moins favorable qu'au XVI^e^. Expliquons-nous.

Lorsque Bellarmin inaugurait sa chaire de « Controverse » il avait affaire aux protestants de la Confession d'Augsbourg. Le terrain de la discussion était exclusivement religieux et même chrétien. On polémiquait sur la transsubstantiation, sur l'autorité de la Bible, sur les sacrements, sur l'action de la grâce, etc. De part et d'autre on parlait théologie. Becanus en est encore là, ainsi que tout le XVII^e^ siècle. Il s'agit toujours de disputer entre confessions chrétiennes et ce sont des textes d'Écriture, des passages d'auteurs ecclésiastiques, des décisions d'anciens conciles qui servent de munitions. Comme au temps des boulets pleins, les adversaires se renvoient souvent les mêmes projectiles.

Avec le XVIII^e^ siècle le terrain de la controverse se déplace insensiblement. Le protestant recule, non pas sous la poussée des arguments catholiques, mais sous la logique de ses propres négations, et c'est le déisme naturaliste ou l'athéisme tout court qu'il faut combattre. Ici les textes bibliques et les dogmes de la foi ne sont plus d'aucun secours : l'adversaire en conteste les fondements. La théologie tient de moins en moins de place dans l'apologétique. C'est par la philosophie et l'histoire que nos fidèles

veulent établir la possiblité et le fait de la révélation divine. Le contenu de cette dernière, pense-t-on, sera admis en bloc comme la conclusion pratique du syllogisme : *ergo credendum*...

Au XIXe siècle la situation ne s'améliore guère : elle empire plutôt. En effet cette fois le terrain philosophique lui-même commence à bouger. Avec les grands systèmes transcendantaux et l'invasion du subjectivisme kantien, suivi par le positivisme agnostique, on met en cause, ou on nie carrément, l'aptitude de la raison humaine à dépasser « les limites de l'expérience possible » et on ruine du même coup toute métaphysique. L'apologétique contrainte, comme tout belligérant, de garder le contact avec l'adversaire, s'éloigne donc de plus en plus de la théologie. Ce n'est plus sur le contenu de la révélation qu'on discute, comme au XVIe siècle, ce n'est plus même sur la possibilité d'une révélation, comme au XVIIIe, c'est sur la possibilité de la philosophie, sur les capacités de la raison, et le fameux problème de la connaissance : discussion toute séculière et que les vieux Éléates, Parménide ou Xénophane, auraient déjà pu mener.

La concentration des forces intellectuelles catholiques sur ce terrain, par ailleurs si éloigné du dogme lui-même, ne pouvait exercer qu'une action débilitante dans le domaine de la théologie proprement dite. Très occupés « de prouver qu'on peut prouver » que Dieu existe, beaucoup d'apologistes n'avaient plus ni le goût ni le temps d'intéresser leurs lecteurs à la procession du Saint-Esprit ni à la nature de la grâce. La « Philosophie du Credo » de Gratry est, elle-même, remplie de lacunes très significatives.

A l'interminable bataille livrée contre l'agnosticisme positiviste, l'apologétique dut, pendant tout le XIXe siècle et jusqu'à l'heure présente, en joindre une autre contre les objections « tirées de la science ». En fait c'était des sciences naturelles qu'il s'agissait. Pendant plus d'un demi-siècle le point de contact douloureux entre les savants et les apologistes fut le récit de la Genèse, surtout la cosmogonie biblique, « la première page de Moïse », comme on

disait volontiers. Nous pouvons nous contenter de rappeler ici, pour mémoire, les innombrables essais de concordisme et les sutures hâtives que l'apologétique pratiquait inlassablement entre les chapitres du Pentateuque et les théories pas mal changeantes d'ailleurs qu'on leur opposait. Il suffit de parcourir les comptes-rendus du Congrès scientifique des Catholiques en 1886 pour voir sur quels points se concentre leur théologie et la place démesurée que prend chez eux le souci de l'apologétique. Une science ethnologique de valeur presque toujours fort médiocre a fourni pendant les belles années du traditionalisme la documentation d'innombrables articles sur l'accord des récits de Moïse et des croyances antiques des peuples. Lorsque la préhistoire après Boucher de Perthes, après Édouard Lartet et — chez nous — après Ed. Dupont, eut conquis sa place au soleil, ce fut encore sous l'angle des récits bibliques que la plupart des archéologues chrétiens l'envisagèrent d'abord. Il semblait que la masse énorme des documents préhistoriques ne dût servir qu'à élucider une seule controverse et ne contînt qu'un seul problème : les hommes des cavernes étaient-ils des anté- ou des postdiluviens. Dans son *De Deo creante*, le Père (depuis Cardinal) Mazzella, suivi d'ailleurs par d'autres auteurs de manuels scolaires, consacre une note à « l'argument tiré des cavernes » et conclut sommairement que tous ces dépôts archéologiques sont postérieurs « à l'époque de la monnaie ».

Bref, dans toute cette controverse d'apologie scientifique la part de la théologie, du dogme, se faisait de plus en plus restreinte. Des volumes — très méritoires d'ailleurs — se publiaient, à l'usage des croyants, dans lesquels on ne parlait pas des vérités de la foi, mais seulement de « la vérité de ces vérités ». Par une sorte de bourgeonnement les problèmes naissaient sur les problèmes et, ni dans l'enseignement secondaire, ni dans les prédications au grand public lettré, on ne trouvait plus le temps d'aborder largement l'exposé de la doctrine catholique. On répondait « du tac au tac », on déjouait des offensives, on réfutait des objections, on « vengeait »

la Bible, on « justifiait » le célibat des prêtres, on prouvait le déluge par le « diluvium » et « l'œuvre des six jours » par Cuvier. Nous n'apprécions pas ici la valeur de ces contributions d'allure scientifique, et d'où la vraie science était presque toujours absente. Il nous suffit de constater que pendant la plus grande partie du XIXe siècle les nécessités de l'apologétique ont transporté les forces intellectuelles catholiques sur le terrain — très séculier — des sciences naturelles. Indépendamment du succès ou de l'échec de cette bataille, le fait qu'on dut la livrer explique en partie la carence théologique sur le champ du dogme proprement dit.

Là même où il restait encore de la théologie, la controverse forçait à la prendre par le côté le moins théologique. Nous voulons parler de la troisième grande bataille du XIXe siècle, celle de la position de l'Église dans la société civile après les changements radicaux de la Révolution et la mort de l'ancien régime. Pendant près d'un siècle on s'occupa de réajuster aux conditions modernes des nouveaux États le statut de la société divine qu'est l'Église, et à l'intérieur de celle-ci on s'employa à définir, au milieu de controverses qui atteignirent leur paroxysme en 1870, la fonction suprême et les prérogatives du Saint-Siège. De part et d'autre c'était bien le dogme qui était en cause, mais la polémique lui donnait l'aspect d'une simple question d'organisation, d'une revendication de droits. L'Église a le droit de se faire obéir par la société civile; le Pape a le droit de se faire obéir par l'Église, même quand il parle en dehors de tout Concile, même quand il parle, non pour exprimer le « consensus » de l'Église mais pour le réaliser, etc. Dans la plupart des traités et des ouvrages, souvent très hâtifs, suscités par ces querelles, la fonction pontificale n'est envisagée qu'à la manière d'une autorité disciplinaire, justifiée par la nécessité de l'ordre. N'avons-nous pas vu, tout dernièrement encore, sous la plume d'un des prélats les plus éminents, la fonction pontificale assimilée au « commandement unique » du front allié pendant la guerre? Et Joseph de Maistre n'avait-il pas

ouvert la brèche, dès le début du XIX^e siècle en déduisant les prérogatives pontificales de l'excellence du régime monarchique? Au lieu d'une question de théologie, c'était un problème sociologique qui, insidieusement, captait toute l'attention. Le Souverain *Pontificat* n'apparaissait plus que sous l'aspect, très diminué, d'une suprême Police et l'infaillibilité, au lieu d'être rattachée à l'« Ego vobiscum sum » et au Christ lui-même, devenait le « moyen nécessaire pour couper court aux discussions », quelque chose comme la sonnette présidentielle qui termine un débat.

* * *

Ce fleuve apologétique a continué de déborder jusqu'à nos jours. Il semble bien cependant que le niveau de ses eaux soit en baisse depuis la fin du XIX^e siècle.

Le Nil rentre dans ses berges.

Pourquoi?

On peut, croyons-nous, assigner une triple cause à cette décroissance, chacune de ces causes étant d'ailleurs un fait indiscutable et dont l'influence continue à grandir.

Tout d'abord, depuis la naissance de l'école ritschlienne le protestantisme des universités allemandes — et en partie celui des universités anglaises — s'est mué presque entièrement en histoire.

Par réaction contre le piétisme qu'il détestait et que Schleiermacher avait popularisé, Albrecht Ritschl ramena le christianisme aux « documents ». Plus de Christ « époux de l'âme », plus de mystique sentimentale, plus d'ascétisme expiatoire, plus de dévotion fantaisiste, plus rien de cette « féminité » chrétienne, qui avait enchanté Zinzendorf, les Herrnhüter et que le romantisme avait si bien accueillie. Mollesse sensuelle, disait Ritschl, qu'il faut guérir par la rude discipline historique. Le Christ, nous ne le possédons pas dans notre âme et ce n'est pas en interrogeant nos sentiments que nous saurons ce qu'il est. Le seul moyen de parvenir jusqu'à lui, c'est la porte étroite et le chemin ardu de la

critique, c'est le travail sur documents et dans les textes. Il nous faut connaître le Christ par les Évangiles et notre foi en lui ne peut être que la réponse personnelle et spontanée à l'impression (Eindruck) irrésistible que produit en nous son image, telle qu'elle se dégage des récits évangéliques, dûment critiqués.

Par la distinction des jugements d'existence ou de fait (Seinsurteile) et des jugements de valeur ou d'appréciation (Werturteile) Ritschl prétendait libérer la recherche historique de toute entrave philosophique ou dogmatique et sauvegarder cependant l'entière autonomie de la doctrine de foi. La foi ne serait plus que la somme de tous les jugements de valeur ou d'appréciation, portés par chacun et pour chacun, sur l'objet de l'histoire. C'est jusqu'à cette origine qu'il faut incontestablement faire remonter la fameuse et maladroite distinction des modernistes entre le Christ de l'histoire et le Christ de la foi. Chez des protestants pour qui la foi est une expérience subjective la distinction pouvait encore garder un sens; chez des auteurs prétendûment catholiques, pour qui la foi doit donc être d'abord l'adhésion à une vérité objective, la distinction se réduisait à une misérable équivoque.

L'impulsion que le Ritschlianisme donna au christianisme « historique », les « Dogmengeschichten » qui se mirent à éclore un peu partout dans le sillon de cette école, ramenèrent l'enseignement de la théologie catholique elle-même vers l'étude de l'histoire. Cette histoire était beaucoup plus chargée de doctrine que la controverse « scientifique » autour du Pentateuque où les disputes avec les philosophes spencériens et les kantistes. Tandis qu'avec l'école de Tubingue on avait surtout discuté les dates et l'authenticité des livres du Nouveau Testament, on rentrait ici dans l'interprétation même des théories dogmatiques. Le Nestorianisme et le pélagianisme, le gnosticisme, la σωτηρία, les mystères, les sacrements, la grâce étaient examinés en raison de leur signification. On « replaçait dans le contexte » historique; on élargissait ce contexte par l'apport de documents nouveaux. La patrologie

grecque et orientale, la patrologie latine elle-même s'enrichissaient prodigieusement, et, dans l'enseignement catholique, la théologie « positive » — comme on l'appelait par un étrange abus de mot — se taillait une place prépondérante. Le lecteur pourra se rendre compte, en parcourant ici même l'étude du Père de Ghellinck, de l'importance croissante de cette nouvelle discipline — car si depuis le XVI^e^ siècle les recherches historiques n'avaient jamais cessé, il est sûr cependant que c'est à la fin du XIX^e^ siècle qu'elles ont fait leur trouée dans l'enseignement, et ont atteint, par des vulgarisations nombreuses, le grand public chrétien.

Hélas ! ce ne fut pas tout profit, et Pie X dut intervenir vigoureusement pour empêcher la théologie de se transformer en simple exposé du passé chrétien, et l'enseignement dogmatique de se réduire à l'histoire du dogme. Malgré l'apport considérable d'éléments doctrinaux fournis par le renouveau des disciplines positives, il y eut en théologie une sorte d'appauvrissement doctrinal, tout comme dans la philosophie séculière, où l'histoire des systèmes remplaçait progressivement la métaphysique proprement dite. La théologie ne peut se contenter d'enregistrer, fût-ce avec une fidélité minutieuse, les phases de la « pensée chrétienne ». Elle est avant tout une affirmation synthétique de l'objet de la foi, qu'elle doit faire comprendre et aimer, et ce qui lui donne sa valeur et sa certitude, c'est la révélation divine, dont l'Église est la dépositaire et la gardienne, non pas l'histoire des opinions des hommes.

On s'aperçut du danger lorsque, en 1907, éclata la crise moderniste. Il est très difficile d'apprécier l'étendue de l'invasion sournoise qui, bien avant cette date, s'était poursuivie en théologie, et l'Encyclique *Pascendi*, par sa véhémence, surprit un bon nombre de savants catholiques. En général le Souverain Pontife n'emploie ces formules de vigueur qu'après une période de discussions, de controverses et d'inquiétudes prolongées. Cette fois le Saint-Siège donnait l'alarme. A part quelques mesures individuelles, prises contre tel ou tel professeur ecclésiastique particu-

lièrement téméraire, on n'avait pu noter aucun des signes précurseurs habituels. Les revues de haut enseignement étaient restées très calmes. Le public ne possédait aucune synthèse des erreurs modernistes. La première qui parut fut l'encyclique elle-même. Il fallut, un peu à la hâte et en collaboration, jeter ensuite sur le marché, des exposés rétrospectifs et la clairvoyance tardive de tant de théologiens professionnels ne laissa pas que d'étonner le grand public. Il était visible qu'ils avaient été surpris. Leur excuse se trouve sans doute dans les formules cauteleuses, ambiguës dont se servait l'école moderniste, dans l'abus des ouvrages pseudonymes ou à circulation privée, bref dans le mystère où se tenaient volontiers les novateurs. Le « *Santo* » de Fogazzaro, sous sa forme romancée, échappait aux prises d'une critique franche; *The Church of the Future*, de Tyrrell, était signé Hilaire Bourdon et ne se trouvait pas dans le commerce... Mais quand on a souligné toutes ces difficultés d'enquête, il reste cependant qu'à la faveur de l'histoire des dogmes et dans le discrédit où on tenait la métaphysique, un relativisme extrêmement virulent s'était introduit, presque sans être remarqué, dans l'enseignement de la doctrine. La psychologie remplaçait l'ontologie; le subjectivisme se substituait à la révélation; l'histoire héritait du dogme : la différence entre catholiques et protestants semblait se réduire à une diversité d'attitude pratique à l'égard de la Papauté. Pour arrêter et corriger le glissement funeste, Pie X eut le geste brusque et définitif. On peut voir aujourd'hui par le spectacle du modernisme anglican à quelles effroyables destructions le relativisme doctrinal aurait, sans l'intervention du Saint-Siège, risqué de nous conduire.

La condamnation révéla, chez beaucoup de théologiens catholiques, une lacune béante et peu soupçonnée : la philosophie leur manquait. Ils partageaient le dédain des positivistes pour les « spéculations métaphysiques ». Parfois même ils affichaient un fidéisme assez discutable. Il était de bon ton de rire de la philosophie, de n'y voir que des jeux de mots, de se gausser de son vocabulaire archaïque, et d'opposer à la modestie des hypothèses scientifiques

l'audace infatuée de ses affirmations. Formés sur le type des sciences d'observation ou dressés à l'étude des documents historiques, beaucoup de professeurs, même ecclésiastiques, n'avaient que peu d'estime pour cette philosophie qui prétendait, sans textes et sans données positives, dogmatiser sur les choses invisibles et décrire l'incontrôlable.

Le Pape, en signalant et en synthétisant l'erreur moderniste, força la théologie à examiner, non plus telle ou telle conclusion historique, non plus tel ou tel problème de détail, mais les notions fondamentales de la religion, perverties très habilement par l'école des novateurs. On revenait au dogme, par la nécessité de l'expliquer. Il fallait dire ce que signifiait la foi, le révélé, le dogme, l'Église ; à quoi correspondait « l'attitude religieuse », et le culte extérieur ; quel était le vrai rôle surnaturel du clergé, de la hiérarchie, des sacrements, et ce que le christianisme prétendait faire des religions qui, autour de lui, réclamaient l'adhésion des hommes et se montraient, elles aussi, riches de trésors spirituels. Le renouveau thomiste, amorcé bien avant 1907, en prit un essor décisif. L'ossature philosophique apparut de plus en plus indispensable à tout l'organisme de la théologie, et on vit les laïques eux-mêmes, en grand nombre, demander qu'on leur réapprît non pas à se défendre, mais à construire ; qu'on leur donnât non plus un bouclier mais une truelle.

Ils y sont d'ailleurs poussés irrésistiblement par un troisième facteur, qui ramène la théologie catholique sur le terrain du dogme proprement dit et dont il nous faut encore dire un mot. Les ordres formels de Pie X prescrivant la communion précoce et généralisant la communion fréquente et quotidienne ont eu, parmi beaucoup d'autres résultats, celui de susciter chez les fidèles un besoin de doctrine, une soif de théologie, que la génération antérieure n'avait pas du tout connu au même degré. La vie spirituelle ne peut plus se contenter de quelques impératifs stoïciens et se confond de moins en moins avec la discipline simplement humaine du vouloir.

Les chrétiens savent, ou pressentent, que pour mener leur existence en union avec Dieu et son Christ, il est bon de posséder aussi intensément que possible la vérité de la foi. Le Christ eucharistique n'est plus le Maître distant qu'on reçoit aux grandes fêtes avec des formules d'apparat et suivant le protocole un peu raide des visites royales. Il est le pain quotidien et sa doctrine, son mystère, sa pensée, sa vie, son Église en prennent une signification plus urgente et plus immédiate. Parmi les phénomènes de notre époque, il faut certainement noter le succès toujours croissant de la littérature théologique à l'usage du peuple chrétien. Les manuels de vie intérieure ne sont plus seulement de longs exposés sur la manière et les motifs d'exercer les différentes vertus. On prétend aujourd'hui — et le public ne regimbe pas — initier les laïcs aux arcanes du dogme et leur expliquer les fondements doctrinaux de la vie spirituelle. Des biographies dans lesquelles aucun événement extérieur ne stimule la curiosité; des « journaux d'âme » où ne sont décrites que de subtiles expériences mystiques trouvent des acheteurs et des lecteurs fervents — manquant d'ailleurs parfois de la préparation intellectuelle suffisante ou des contrepoids qui assurent le parfait équilibre mental.

Aussi les professeurs, les écrivains, les conférenciers qui, il y a trente ans, exhibaient tout un attirail de science apologétique se sont métamorphosés en docteurs de vie mystique et se sont vus contraints d'exposer le dogme de la Sainte Trinité, ses rapports avec la grâce et la dévotion, la doctrine de l'oraison et l'efficacité des sacrements.

Quoi qu'on trouve à reprendre dans les exagérations d'un mouvement, très honnête et chrétien en soi, il reste que par l'influence de ce troisième facteur la théologie est contrainte de se retremper dans le dogme proprement dit. Le réalisme de l'après-guerre l'y forcera de plus en plus. Nous voudrions, en terminant, dire pourquoi.

* * *

Les Américains, qui ont un peu la spécialité des enquêtes

originales, ont, il y a quelques mois, présenté un questionnaire à des milliers d'élèves des Écoles supérieures. Un des points à élucider était le suivant : Est-ce que vous vous intéressez aux doutes et aux problèmes religieux? L'immense majorité des répondants affirma que les doutes et les problèmes ne l'intéressaient pas du tout; que les douteurs lui paraissaient des infirmes et que les problèmes ne comptaient que pour leurs solutions. L'attitude douloureuse d'un Sully Prudhomme, par exemple, et ses tergiversations, semblent, à cette jeunesse, aussi peu intéressantes que le mécanisme défectueux d'un frein, qui n'arriverait pas à se bloquer franchement. De même que plus personne aujourd'hui ne s'éprend de l'idéal chlorotique et malingre dont le romantisme avait fait le type de l'amoureuse, notre jeunesse, passionnée de sport et très proche du réel, n'admire guère la neurasthénie des hésitants ni les manies des douteurs. C'est plutôt vers un certain cynisme, vers une affirmation effrontée, vers un sans-gêne nietzschéen qu'elle regarde avec complaisance. Il y a là une indication à retenir.

Ce n'est qu'une indication. Nous n'avons pas en effet à composer une théologie au goût du jour et nous pouvons laisser au protestantisme le soin de diagnostiquer périodiquement la jeunesse pour savoir quelle est la doctrine de son choix et dans quel ton elle aime qu'on lui chante. Notre tâche à nous, théologiens catholiques, n'est pas de mettre la doctrine au niveau du public, mais de monter le public au niveau de la doctrine. Et il est intéressant de constater que le public chrétien — et même l'autre — fatigué de toutes les preuves et de toutes les réponses, ennuyé de tout ce bruit de bataille apologétique, demande plus que des preuves, et mieux que des réponses : l'ostension pacifique et totale de la vérité divine.

Le public a raison. Son désir marque un incontestable progrès. La « preuve » et les « réponses aux objections » ne sont jamais qu'un stade provisoire dans l'acquisition du savoir, et, en bonne doctrine catholique, quand on a tout prouvé et tout réfuté, on est encore « en dehors de la foi », on piétine encore dans les préambules.

Il est remarquable que les livres qui ont le plus influé sur le public chrétien pendant le XIXe et le XXe siècle n'ont pas été les livres d'apologétique proprement dite, malgré le chiffre impressionnant de leurs tirages et le nombre de leurs éditions. Ces livres d'apologétique on aime sans doute à les posséder, comme on aime à garder dans sa bibliothèque ou sur son bureau un bon dictionnaire, un Indicateur des chemins de fer, et un annuaire des téléphones. Mais ce ne sont pas des livres qu'on lit, ni surtout qu'on relit. Précis, complets, exacts, utiles, indispensables même, ils ne donnent aucune vision des choses ; ils apaisent parfois ; ils guérissent peut-être mais ils ne stimulent pas ; ce sont des médicaments, non des aliments ; des remèdes, non des nourritures. Et un remède est toujours triste.

Les livres qui ont le plus remué l'âme catholique ce sont, avec les synthèses, assez pauvres cependant, de Bougaud, les récits de conversion. L'*Apologia* de Newman, l'*Histoire de la Renaissance catholique en Angleterre*, Jörgensen, Hugh Benson, Paul Claudel et son groupe, ont rempli pendant la seconde moitié du XIXe siècle et jusqu'à nos jours le rôle que le *Génie du christianisme* avait joué avant cette date. On se trompe, croyons-nous, en attribuant le goût du public pour ces œuvres, parfois peu « rigoureuses » et son aversion pour les « preuves » à une sorte d'incapacité logique, à une prédilection pour le vague sentimental et la littérature. Souvent nos spécialistes ont eu ce préjugé que, bien écrit, un ouvrage ne méritait pas d'être appelé scientifique et que la valeur littéraire d'un livre était en raison inverse de son sérieux.

C'est une erreur énorme. Le public est fatigué des preuves, non parce qu'il les trouve superflues, mais parce que, très sagement, il les juge, même quand elles sont parfaites, très insuffisantes. Ce n'est pas la preuve qui est défectueuse, c'est l'ordre tout entier des preuves qui est inférieur. Une preuve n'est qu'une contrainte, et les contraintes sont sans joie. On n'expliquera jamais l'allégresse du croyant par la satisfaction, toujours assez morne, d'être dans le vrai. Après tout un malheur peut être très vrai et une banalité

peut être prouvée irréfutablement. Et une preuve exacte est comme une opération d'algèbre menée à son terme : elle dit son dernier mot, elle se tait et c'est tout.

La vérité chrétienne est bien plus qu'une chose « prouvée » elle est le don de Dieu ; elle est le commencement d'une transformation immense et mystérieuse, *quod nesciat finem pati* ; une vie nouvelle et un grain de sénevé ; une force triomphale qui doit « vaincre le monde ». Alors que la preuve est un terme, la vérité est un point de départ, et le message de joie qu'elle apporte, jamais les preuves les plus savantes ne pourront le transmettre, pas plus que les pièces d'identité d'un ami ne remplacent sa présence.

Après la courbe séculaire décrite par l'apologétique, la théologie se trouve progressivement ramenée à l'essentiel. On lui demande de raconter la révélation et suivant le mot profond de Jacques Rivière, on la prie « d'induire l'incrédule en tentation de croire ». Et c'est parce que dans les récits de conversion, dans les *Pèlerinages franciscains*, dans l'*Apologia pro vita sua*, dans *Loss and Gain*, dans les lettres de Claudel, même dans le puéril *Génie du Christianisme*, le public sent frémir un peu de cette « séduction » catholique, c'est pour cela que ces livres lui restent chers et lui parlent, non comme une algèbre anonyme ou une logique impersonnelle, mais comme des amis.

Malgré le paradoxe, il faut bien dire que l'apologétique se trompait quand elle se flattait d'accomplir la grosse besogne et s'imaginait qu'après l'*Ergo credendum* tout allait se dérouler par la force acquise et le jeu des preuves. Ce n'est point parce qu'elle est vraie que le croyant adhère à la vérité de foi, c'est parce qu'elle est de foi, c'est-à-dire parce qu'elle est un don de Dieu et une preuve d'amour infini. Ce n'est point parce que le catholicisme est prouvé que le fidèle se soumet au joug du Christ, c'est parce que ce joug est celui du Christ. Quand nous avons tout prouvé, nous n'avons encore rien montré et la vérité, sous sa preuve, est comme un bijou dans un écrin. La preuve ne suffit à rien qu'à prouver, et prouver ne sert à rien qu'à montrer qu'on a raison : joie bien

mince pour un enfant de Dieu, et qui ne dépasse pas le triste contentement d'un Marc Aurèle.

L'avenir de la théologie dogmatique, comme la succession des jours de la Genèse, semble bien l'acheminer non du matin au soir mais du soir au matin. Ce sont des clartés d'aurore qui montent à l'horizon. Les docteurs eux-mêmes se lassent aujourd'hui de servir aux enfants qui demandent un œuf — petierit ovum — les scorpions rageurs de la controverse. La métaphysique reprend sa place ; le renouveau du thomisme, d'un thomisme qui voit autre chose que la lettre de la Somme, et qu'escorte toute la philosophie médiévale ; l'intérêt croissant pour tous les problèmes de la vie extérieure et la liaison du dogme avec la piété ; les conceptions nouvelles sur le rôle du mystère dans le culte, sur le sacramentum silentii, sur le « numinosum »; l'ontologie retrouvant sa place, usurpée trop longtemps par la psychologie; quand on synthétise tous ces facteurs, on ne peut s'empêcher de conclure que la saison est mûre pour la renaissance de la dogmatique et qu'une fois de plus *ficus protulit grossos suos.*

Est-il possible de prévoir autour de quelles vérités de foi se fera la concentration des forces intellectuelles de la théologie au XXe siècle ?

Il semble bien que ce doive être autour de la réalité du corps mystique : christologie et doctrine de l'Église.

L'expansion missionnaire elle-même va y contribuer. Par-dessus toutes les diversités de race et de culture, du milieu de civilisations millénaires pendant longtemps inaccessibles, c'est l'Église que nous voyons aujourd'hui grandir et s'organiser. On s'est imaginé parfois que cette « besogne missionnaire » ne concernait pas les professeurs de dogme et qu'elle relevait de la seule pastorale. Des têtes légères ont même préconisé une politique de ségrégation : les théologiens s'occupant de leurs savants problèmes, sans que les missionnaires s'y intéressent ; et ceux-ci travaillant à leur tâche, sans que les théologiens s'en occupent. Folie hérétique ou enfan-

tillage méprisable. La croissance de l'Église est le fait suprême, dont personne aujourd'hui ne peut détourner ni les yeux ni l'esprit et à laquelle tous doivent contribuer « suivant leur charisme ». Il est clair que cette croissance a une portée doctrinale immense et qu'en face des religions non chrétiennes elle impose à la théologie une forme nouvelle d'activité. Jadis un professeur de théologie pouvait se contenter de connaître le passé chrétien et de faire de l'histoire pour « nourrir » ses exposés ; aujourd'hui déjà et demain surtout, il devra expliquer la foi chrétienne en la comparant avec les immenses systèmes religieux non chrétiens. Il ne pourra plus traiter de l'Incarnation comme si les hindous n'y avaient jamais pensé ; ni du pardon, comme si des millions de bouddhistes ne l'avaient pas condamné ; ni de la vie éternelle, comme si seuls les chrétiens y avaient aspiré ; ni de la personne, comme si Boèce en avait épuisé toutes les conceptions ; ni du salut, comme si le Mahayana n'existait pas.

Et le Christ, sa Croix et son Église apparaîtront alors aux hommes non seulement comme des vérités définitives et bien prouvées, mais encore comme la « bonne nouvelle » que les anges ont annoncée en chantant et qui devait devenir la joie de tout un peuple. *Gaudium omni populo*. La foi est pleine d'enchantement, puisqu'elle est un commencement de la vision béatifique.

Pierre CHARLES, S. I.

La Crise de l'Ancien Testament

SOIXANTE ANNÉES D'ÉTUDES BIBLIQUES

Le mot « crise » est singulièrement en honneur à notre époque ; crise de l'autorité, crise de la famille, crise de la natalité, et bien d'autres encore. Il me semble que le chrétien d'il y a soixante ans, qui s'assiérait aujourd'hui assidûment sous la chaire de nos prédicateurs, dans les églises de villages comme dans les cathédrales, serait vivement tenté de parler lui aussi d'une crise de l'Ancien Testament. Ce que jadis il entendait si souvent dans la chaire chrétienne, exemples des grands hommes et des grands saints du peuple de Dieu, vigoureuses objurgations de ses prophètes, aphorismes de ses sages, tout cela a presque disparu de l'éloquence sacrée. Alors que, grâce à Dieu, la prédication redevient plus dogmatique, mieux appuyée sur le Nouveau Testament, plus préoccupée de l'idéal ascétique et mystique du catholicisme, l'Ancien Testament semble trop souvent relégué dans l'ombre, comme un ami d'autrefois dont on a honte, et cela chez les âmes mêmes qui vivent le plus intensément leur foi. Et le silence de la chaire n'est-il pas une conséquence des timidités de la littérature théologique ? Combien rares sont chez nous les histoires scientifiques d'Israël, alors qu'elles abondent chez les critiques libéraux ! Combien rapidement on fait la liste des travaux catholiques de valeur traitant du Pentateuque ! Où sont essayés des exposés synthétiques de la théologie de l'Ancien Testament, ou seulement d'une des grandes idées religieuses qu'Israël nous a transmises, alors que des monographies semblables sont consacrées, nombreuses, aux plus humbles écrivains de l'âge des Pères ou du Moyen-Age ?

Loin de nous le projet de rechercher ici les causes multiples et

profondes de ce malaise, de cette crise. Il y faudrait un volume entier; il y faudrait surtout une autorité, une compétence bien supérieure à la nôtre. Nous voudrions seulement étudier *un aspect* de cette crise, préciser *une des causes* qui affaiblissent l'influence de l'Ancien Testament sur la vie chrétienne moderne. Une crise provient d'ordinaire d'un manque d'adaptation après une transformation trop brusque; qu'un progrès matériel ou économique ait été trop rapide, il arrivera souvent que la vie sociale ou morale ne réussira pas à s'adapter immédiatement, harmonieusement; et c'est la crise. Un déséquilibre semblable ne s'est-il pas produit peut-être dans l'étude de l'Ancien Testament? En face des remarquables progrès humains de soixante années d'orientalisme et de critique biblique, la valeur surnaturelle, divine, de l'Ancien Testament a-t-elle été l'objet du même effort intellectuel et scientifique? N'avons-nous pas peut-être payé un bénéfice historique d'un réel recul théologique? Ou au contraire n'avons-nous maintenu l'acquis théologique certain qu'en ignorant le progrès historique? Peut-être sera-t-il possible de répondre à ces questions en étudiant, en trois parties successives : *ce qu'était il y a soixante ans l'enseignement de l'Ancien Testament; ce qu'il est souvent aujourd'hui; ce qu'il doit être pour rester traditionnel et actuel.*

Ces trois parties seront traitées *d'un point de vue strictement limité*; nous n'avons aucunement l'intention d'exposer quels furent, depuis 1870, les progrès particuliers, multiples et variés, de l'exégèse de l'Ancien Testament; nous avons seulement cherché à dégager de ces soixante années de *recherche catholique* quelques vues d'ensemble, à préciser certaines *tendances générales* qui nous semblent soit un progrès soit un recul dans la tâche obligatoire de l'exégèse biblique. Les noms propres n'important pas ici et ne pouvant que distraire l'attention sur des questions de personnes, nous les avons en général laissés de côté. Nous espérons que ceux qui ont quelque peu suivi le mouvement exégétique des dernières années reconnaîtront que nos conclusions ne sont pas arbitraires, mais s'appuient sur des faits nombreux et fidèlement observés.

I. — *Ce qu'était, il y a soixante ans, l'enseignement de l'Ancien Testament.*

L'Écriture Sainte est un livre à la fois totalement divin et profondément humain. Par ses patriarches, son législateur, ses prophètes, le peuple d'Israël a reçu, à diverses reprises, de lumineuses révélations divines, qui sont consignées dans les livres sacrés ; ces livres, écrits sous l'influence positive de l'Esprit-Saint, sont inspirés dans toutes leurs parties ; l'histoire d'Israël, enfin, depuis les origines jusqu'au Messie, fut l'objet d'une Providence toute spéciale, fruit de l'élection divine. Révélation, inspiration, direction providentielle, cette triple action divine fait de la vie du peuple de Dieu une vie unique dans l'histoire. Mais Dieu a fait son œuvre dans le temps et dans l'espace ; la révélation venue d'en haut s'est exprimée en termes d'hommes, et d'hommes d'une époque déterminée, en termes capables de s'adapter à leurs concepts et de répondre à leurs aspirations ; l'auteur inspiré, cause instrumentale, ne fut pas un automate sous la main de Dieu et a imprimé sa marque personnelle sur une œuvre qui était, en même temps et à la fois, l'œuvre de Dieu et la sienne propre ; le peuple enfin, qui traversa vingt siècles d'histoire conduit par Dieu, ne fut pas isolé de son milieu géographique et ethnique, délivré de ses propres tendances, soustrait aux inévitables lenteurs de l'évolution humaine ; mais il marcha, consciemment ou inconsciemment, vers le terme divin, par son action personnelle, caractéristique de son âme, foncièrement orientale, sémitique, juive. Tous ces aspects humains de l'histoire israélite vivent intensément sous nos yeux dans les pages pittoresques des 1073 chapitres de notre Bible antique.

Or, d'après notre foi catholique, la clef de cette histoire divino-humaine, c'est le Christ, l'Homme-Dieu. C'est vers ce terme, voulu par Dieu de toute éternité, que s'est orientée toute l'histoire de l'Ancien Testament ; *c'est à la lumière du fait du Christ que l'Ancien Testament devient intelligible, prend sa vraie et unique signification*. Ces principes sont aussi indiscutables aujourd'hui

qu'ils l'étaient il y a soixante ans, ou il y a deux cent cinquante ans, au temps où Bossuet écrivait son *Discours sur l'Histoire universelle*. Cette vision de foi et de piété qui découvre dans l'Ancien Testament une lente et progressive préparation du Christ, cet effort de synthèse, qui cherche à grouper tous les faits de l'histoire d'Israël autour de cette idée centrale, n'est pas une attitude pieuse que l'exégète catholique adopte dès qu'il passe de sa table de travail à son prie-Dieu; elle est le principe théologique qui illumine sa recherche scientifique elle-même, et qui, s'il consent à accepter les lentes patiences de la recherche, doit pouvoir finalement s'harmoniser avec les rigoureuses exigences de son objectivité d'historien, esclave des faits.

Or, cette conception vraie de l'Ancien Testament était incontestablement en honneur autrefois et inspirait, il y a soixante ans, tous les travaux catholiques. Avec une confiante sérénité, nos pères cherchaient avant tout le Christ, sa doctrine et son Église, dans ces pages qui l'annoncèrent et le préparèrent; et, en cet effort d'interprétation chrétienne, ils ne faisaient que suivre l'exemple du Maître lui-même, de ses apôtres, de toute la tradition ecclésiastique. L'idéal qui flottait devant leur esprit ne peut que rester le nôtre et nous n'avons, en ce point, qu'à nous mettre à leur école.

En revanche, il faut bien le reconnaître, la description humaine de l'histoire d'Israël était souvent alors pâle et imprécise: les âmes juives avaient les sentiments, les attitudes, les gestes des confesseurs, des martyrs et des vierges catholiques; le « saint roi David » ne différait guère des saints d'Occident les plus modernes, canonisés par l'Église, et la voix rude et sauvage des prophètes d'Israël prenait parfois les intonations d'un cantique mystique de la Renaissance. Le cadre oriental et sémitique était à peine esquissé. Mais ce qui manquait surtout, c'était le sens de la gradation, de la progression historique; on n'avait guère le sentiment des transformations profondes qui s'étaient accomplies au cours de vingt siècles d'histoire juive; et, bien que la théologie affirmât que les révélations de l'Ancien Testament avaient été

successives et partielles, l'histoire sainte trop souvent plaçait toutes les époques au même niveau de vérité religieuse, au même degré d'élévation morale, et tendait même à les égaler toutes à la vérité et à la perfection chrétienne. Plus d'une fois, inconsciemment, l'Ancien Testament, qui n'était qu'une préparation, une aurore du Nouveau, était posé en lumière totale, en norme définitive. De là, concrètement, de nombreux anachronismes historiques, favorisés par la date incertaine de maints écrits bibliques : l'espérance messianique, si diverse aux différentes époques d'Israël, semblait avoir, dès les origines, ou en tout cas dès David, ses traits essentiels, invariables au cours de l'histoire ; et le contemporain de Salomon était censé attendre son Messie-Sauveur avec la même précision que les disciples de Jean-Baptiste demandant à Jésus : « Es-tu celui qui vient ou en attendons-nous un autre ? ». Aussi l'argument messianique, l'argument prophétique, classique depuis les origines du christianisme, n'était-il jamais construit historiquement, mais toujours exposé comme une thèse didactique ; on ne cherchait pas à décrire l'éveil, la croissance, les diverses modifications de la grande attente du règne de Dieu à travers les siècles ; on rassemblait en un tableau logique les traits épars aux époques les plus différentes, indépendamment de leur contexte littéraire ou historique. Même sens défectueux du progrès de la révélation juive dans l'étude des autres idées religieuses, idée de Dieu, idée du péché, idée de la prophétie, etc. ; là aussi la synthèse surnaturelle de l'Ancien Testament était faite, non dans l'histoire et à travers l'histoire, mais sur un plan logique, identifiant tous les moments et tous les stades. Méthode sans doute légitime en principe, dogmatiquement et théologiquement, puisque l'auteur principal de l'Écriture, Dieu, est toujours contemporain de lui même ; méthode qui sauvegardait et maintenait vivace le sens vrai, le sens surnaturel, le sens de préparation du Christ que possède l'Ancien Testament ; mais méthode historiquement incomplète et dangereuse, plus livresque qu'humaine et qui laissait fatalement dans les esprits une vue fausse de l'évolution d'Israël.

II. — *Ce qu'est aujourd'hui l'enseignement de l'Ancien Testament.*

Il est incontestable que ces soixante dernières années ont profondément transformé la science humaine de l'Ancien Testament.

Tout d'abord le cadre de l'histoire d'Israël, l'Orient antique, s'est révélé à nous. Langues et civilisations égyptienne, assyrienne, sumérienne, hittite, culture phénicienne, archéologie palestinienne, autant de facteurs de l'histoire d'Israël, ignorés au début du XIXme siècle, et de plus en plus clairement manifestés depuis soixante ans.

C'est, en effet, dans la seconde moitié du XIXme siècle que l'Égyptologie a, par ses résultats propres, éclairé les études bibliques. Le vieil égyptien avait été déchiffré en 1822 par Champollion ; deux grandes expéditions scientifiques, française de 1798, prussienne de 1842, avaient fourni ample moisson de monuments et de textes ; les fouilles méthodiques, commencées en 1850 par Mariette, faisaient surgir du sol une merveilleuse collection de documents variés. En bien des points : archéologie des temples, coutumes et vêtements liturgiques, chronologie biblique, topographie palestinienne, littérature de la sagesse, etc., l'étude de la Bible tirait grand profit de cette science nouvelle, de plus en plus riche en trouvailles.

Plus importants encore furent, pour l'Ancien Testament, le déchiffrement de l'assyrien, apparenté à l'hébreu, et la résurrection de la civilisation assyro-babylonienne, qui exerça une telle influence sur le développement d'Israël. Or, c'est en 1857 — date du fameux « concours » de la Société asiatique de Londres — que le déchiffrement de l'assyrien, brillamment amorcé par Grotefend en 1802, put être considéré comme achevé et définitif ; c'est en 1842 que s'ouvrirent, avec Botta, les grandes fouilles de Mésopotamie et en 1847 que fut découverte la célèbre bibliothèque d'Assurbanipal. Qu'on songe aux multiples documents, précieux pour l'histoire biblique, qui vinrent au jour ou furent déchiffrés

durant la seconde moitié du XIXme siècle : listes des « limmu », fonctionnaires assyriens éponymes, qui permirent de fixer la chronologie biblique de 911 à 650; récit assyrien du déluge, apparenté au récit de la Genèse (1872), auquel succédèrent le récit assyrien de la création, le poème du juste souffrant, des psaumes de pénitence, etc. ; lettres de Tell-el-Amarna (1887) qui nous rendaient la correspondance avec l'Égypte des rois Cananéens, du roi de Jérusalem (Uru-Salim), à la veille de l'arrivée des Hébreux, etc., etc.

Or, voici que peu à peu l'assyriologie ouvrait l'accès d'une nouvelle langue, bien plus ancienne, le sumérien, d'une brillante civilisation des IVme et IIIme millénaires avant Jésus-Christ, la civilisation suméro-accadienne. Abraham n'était pas né, et déjà, à ces dates lointaines, se transcrivaient des récits incontestablement apparentés aux futurs récits bibliques; et n'est-ce pas la patrie même du patriarche, Ur de Chaldée, dont les splendeurs viennent de nous être révélées depuis 1923 par les fouilles de Woolley?

Combien aussi se rapprochent de nous ces « Hétéens » de la Bible, ce fils de Heth, qui vendit à Abraham le sol du tombeau patriarcal, depuis que les fouilles de Boghaz-Keui par Winckler (1906) et le déchiffrement du hittite (1918 et suiv.) par Hrozny, Friedrich, Zimmern, etc., nous révèlent la puissance du grand empire hittite, englobant, à l'époque mosaïque, la moitié de l'Asie-Mineure et tout le nord de la Syrie.

C'est également durant ces soixante dernières années que l'Ancien Testament profita des travaux philologiques sur le phénicien (depuis Gesenius † 1842), des fouilles utiles de Phénicie, pays uni si étroitement à l'histoire de la royauté d'Israël et à ses constructions religieuses. Qu'on se rappelle que la découverte du sarcophage d'Eschmun-Azar date de 1856 et l'expédition de Renan de 1860 ; on sait que les découvertes de Montet à Byblos, en 1922 et années suivantes, si précieuses pour la fixation de la date de l'écriture phénicienne, sont par là d'un vif intérêt pour l'histoire de nos plus anciens écrits bibliques.

Enfin faut-il rappeler que l'exploration méthodique et scientifique de la Palestine date toute entière d'après 1865? C'est en 1865 que fut fondé le Palestine Exploration Fund, en 1877 le Deutscher Verein zur Erforschung Palästinas; en 1890 l'École pratique d'études bibliques des P.P. Dominicains (aujourd'hui école archéologique française); en 1900 l'Américan School of oriental Researchs. Si précieuses qu'elles aient été pour la topographie et l'archéologie bibliques, les explorations et fouilles de Palestine furent, on le sait, bien pauvres en documents littéraires, en indications historiques précises; la découverte de la stèle du roi Mesa en Transjordanie (1868) n'eut pas de lendemain.

Il y aurait encore à signaler les études d'ethnologie et de folklore consacrées aux Sémites d'aujourd'hui, aux Arabes nomades de notre époque; les recherches de préhistoire palestinienne et d'archéologie cananéenne; la résurrection de la civilisation égéenne qui ne fut pas sans.influence sur la Palestine, etc.; nous n'avons aucunement l'intention d'être complet, mais seulement de suggérer par quelques exemples les remarquables progrès des études orientales depuis soixante ans. Qui s'étonnera dès lors que l'étude de l'Ancien Testament ait quelque peu changé d'aspect et que des problèmes nouveaux se soient posés que ne soupçonnaient pas les exégètes d'autrefois?

Pendant que le travail archéologique se poursuivait avec un tel succès dans les chantiers de fouilles, un autre travail, *philologique, exégétique et critique* était âprement poussé dans les chambres de travail des exégètes; certes, ici, l'acquis était déjà considérable et l'on ne peut méconnaître l'utilité des Targums et de la Masore, les travaux des grammairiens juifs depuis le x^me^ siècle et de divers savants chrétiens depuis Reuchlin; en exégèse surtout, — nous parlons de l'exégèse purement historique — personne n'ignore le remarquable effort d'un saint Jérôme, et les richesses d'interprétation humaine que renferment les écrits des Pères et des exégètes catholiques ou autres depuis le Concile de Trente; il n'en reste pas moins

vrai que le XIXme siècle, et, tout spécialement, les soixante dernières années marquent un progrès décisif, quoique très mêlé, en la matière. W. Gesenius († 1842) fut, par sa grammaire hébraïque et par son *Thesaurus linguae hebraïcae* (1829-1858), l'initiateur d'un travail grammatical et lexicographique, qui s'est poursuivi, vivace et fécond, au cours du siècle, en de nombreux ouvrages d'ensemble ou études de détail. Peut-être auraient-ils pu et dû être plus nombreux encore ; et l'on peut regretter que, durant ces soixante années, l'exégèse la plus humble, celle qui est grammaticale, sémantique, stylistique, ait été plus d'une fois sacrifiée à une interprétation d'idées hâtive et subjective, dans les innombrables commentaires publiés depuis 1870. Cette époque en effet aura été l'âge des grandes collections de commentaires, commentaires non plus théologiques ou homilétiques, mais purement historiques et critiques. Citons seulement en passant, parmi les plus récents, chez les protestants d'Allemagne le *Kurzgefasster Kommentar* de Zoeckler et Strack (depuis 1886; 12 volumes), le *Handkommentar* de Nowack (depuis 1892 ; 13 volumes), le *Kurzer Handkommentar* de Marti (depuis 1898 ; 21 volumes), le *Kommentar* de Sellin depuis 1913 ; 6 volumes parus); chez les Anglicans l'*International Critical Commentary* (depuis 1895 ; A T. plus de 18 volumes parus), les *Westminster Commentaries* (depuis 1904), la *Cambridge Bible for Schools and Colleges* (commence avant 1880 ; A. T. environ 40 petits volumes), la *Century Bible* (11 volumes sur l'A. T.) ; chez les catholiques, les *Études bibliques* (depuis 1902 ; 7 volumes de Comment. A. T.), le *Cursus Scripturae Sacrae* (depuis 1886 ; A. T. 18 volumes), l'*Exegetisches Handbuch zum A. T.* de Nikel, (depuis 1912 ; 10 volumes parus), l'*Heilige Schrift des Alten Testaments* de Feldmann et Herkenne (depuis 1923; 10 volumes parus). Que, dans beaucoup de travaux de l'école libérale protestante, la paille ait été en abondance mêlée au bon grain, que la critique textuelle ait été plus d'une fois arbitraire et téméraire, la critique littéraire très subjective, la critique historique très radicale, c'est incontestable. Il n'en

reste pas moins certain que ce n'est pas en vain que se poursuit depuis soixante années le travail collectif et organisé de nombreux chercheurs, dont plusieurs sont des sémitisants ou orientalistes de haute valeur; jamais auparavant l'Ancien Testament n'avait été l'objet d'un travail aussi constant et minutieux du point de vue strictement historique; quelque fragiles que soient certaines constructions ou hypothèses systématiques élaborées, l'exégèse philologique de nos livres sacrés a incontestablement fait, en ces soixante années, des progrès considérables; en même temps les méthodes se précisaient et, par les erreurs mêmes, on prenait mieux conscience de la complexité des questions.

C'est sur cette double base de l'histoire de l'Orient renouvelée et de l'exégèse critique approfondie que fut tentée, au cours de ces soixante années, une *construction synthétique de l'histoire d'Israël*. On sait ce qui s'est passé; sous l'action de diverses causes, que nous n'avons pas à analyser ici, la direction du mouvement exégétique international fut prise par la critique libérale et la synthèse historique de l'Ancien Testament fut construite d'un point de vue franchement rationaliste. Nous ne résumerons pas cet immense effort, étrange mélange d'érudition très vaste et d'hypothèses singulièrement subjectives, de pénétration critique souvent aiguë et d'esprit de système outrancier; ce qui fait en effet l'objet propre de cet article est la recherche catholique. Il nous suffira de rappeler deux moments de cette période de travail intense; d'abord l'influence profonde de Wellhausen (ses grands travaux surtout depuis 1878) jointe, de 1880 à 1910, à une période de radicalisme littéraire, faisant descendre jusqu'aux derniers siècles du Judaïsme, voire jusqu'aux Macchabées, un bon nombre d'écrits bibliques; ensuite, depuis 1910, la réaction actuelle de l'école d'histoire des religions et de l'école des genres littéraires, reportant en arrière de plusieurs siècles, jusqu'avant l'exil de 586, beaucoup de ces écrits qui avaient été indûment rajeunis.

En semblables circonstances, combien difficile fut la *tâche des exégètes catholiques*. Il ne s'agissait pas seulement de s'assimiler la masse énorme de matériaux nouveaux et de connaissances nécessaires, il fallait les synthétiser en se servant et en se gardant à la fois des synthèses libérales existantes; il fallait prendre position au milieu de problèmes historiques obscurs pour tous, au milieu de problèmes théologiques nouveaux et graves, posés par les travaux de la critique indépendante. L'effort catholique de 1890 à 1910 fut incontestablement remarquable; le résultat ne fut pas toujours aussi heureux et l'autorité suprême de l'Église dut intervenir à plusieurs reprises par des encycliques des papes, par des décrets des Congrégations romaines ou de la Commission biblique, par des condamnations de l'Index.

L'étude rétrospective de ces événements divers était nécessaire pour poser la question qui nous intéresse en cet article: *quelle est aujourd'hui, en conséquence de tout ce passé complexe, l'attitude de l'exégèse catholique? et en particulier qu'est devenu, dans la littérature catholique, sous l'influence des faits que nous venons de rappeler, cet effort de synthèse surnaturelle qui est l'âme de l'Ancien Testament?*

De ce point de vue, les exégètes catholiques *d'aujourd'hui* nous paraissent pouvoir être divisés en *trois groupes principaux*.

Les uns, plus théologiens qu'exégètes, peu sensibles aux difficultés critiques et aux problèmes historiques, traitent l'Ancien Testament à peu près comme ils l'auraient traité il y a soixante ans, ou se contentent d'y ajouter du dehors un léger vernis d'orientalisme; en vain chercherez-vous chez eux la description vivante de la réelle évolution religieuse, politique et sociale d'Israël; leurs histoires d'Israël — du reste très rares — ne sont guère qu'une paraphrase de la Bible, illustrée de quelques gravures d'archéologie orientale et de quelques synchronismes avec l'histoire profane. Grâce à Dieu, l'esprit de foi domine dans ces pages, et par là ils maintiennent parmi nous le principe lumineux de la vraie

exégèse; mais le sens historique est faible, et par là ils n'élèvent pas l'histoire d'Israël au niveau de l'histoire orientale d'aujourd'hui.

D'autres exégètes, ayant vivement conscience du danger naturaliste du temps présent, visent avant tout à combattre l'adversaire sur son propre terrain, l'histoire. La réfutation prend dès lors, dans leur enseignement ou dans leurs écrits, la première place. Les heures se passent, non pas à scruter la parole de Dieu, mais à réfuter Wellhausen, Stade, Duhm, Gunkel, etc. Voici un cahier de cours consacré à la Genèse; ouvrons-le; tout est réfutation, aucune construction positive, aucun essai positif de solution des problèmes; à la fin de l'année, les jeunes prêtres auront appris, sur le premier de nos livres inspirés, qu'un Allemand du XIX^me^ siècle, Wellhausen, l'a mal compris et faussement interprété. A supposer même que cette réfutation, qui ne s'achève pas en construction positive, puisse être décisive, est-ce là le fruit bienfaisant de l'Écriture Sainte?

Un grand nombre d'exégètes enfin — et ce sont souvent les plus compétents et les plus pénétrants — pleinement conscients des graves problèmes historiques ou théologiques que pose aujourd'hui l'Ancien Testament, pensent devoir surseoir, pour un temps, à tout effort de synthèse; ils se spécialisent dans une des branches auxiliaires de la Bible, assyriologie, grammaire hébraïque, rythmique, critique textuelle, histoire de l'exégèse, ou dans l'étude exclusive de telle époque restreinte ou de tel livre particulier, moins susceptibles de controverses. Grâce à Dieu, diverses sciences bibliques comptent aujourd'hui des spécialistes catholiques éminents : grammairiens, archéologues, sémitisants, etc.; combien plus rares sont les historiens catholiques d'Israël ou les exégètes de ses livres fondamentaux! Que l'on parcoure les Revues d'Écriture Sainte des dernières années; les problèmes généraux, si ardemment étudiés vers 1900, ont passé à l'arrière-plan; ce qui domine, ce sont les discussions techniques, les études de détails destinées aux spécialistes. Aux prêtres, aux laïcs, demandant une réponse aux nombreuses questions de théologie ou d'histoire que soulève une

simple lecture de la Bible, le professeur d'exégèse pourra indiquer un article de 1895, un livre de 1900, capable de les éclairer ou de les apaiser, il ne trouvera presque plus rien depuis vingt ans. L'exégèse hébraïque se réfugierait-elle dans sa tour d'ivoire, inaccessible aux simples mortels? La haute vulgarisation biblique sera-t-elle laissée aux amateurs et aux autodidactes? N'est-il pas à craindre dès lors que l'Ancien Testament ne continue à perdre du terrain dans la chaire chrétienne, dans l'enseignement moyen, pour rester confiné dans l'école primaire où il subsiste, hélas! *immuable*, tel qu'il était il y a soixante ans?

Mais ici une *objection importante* nous arrête, qu'il nous faut examiner franchement: vous oubliez, nous dira-t-on, que le progrès scientifique ne se fait pas en droite ligne, selon une norme continue et uniforme; il suppose des mouvements très divers, des avances rapides, parfois, mais aussi certaines *crises temporaires* inévitables. Or tel est le cas présent; nous sommes évidemment à une époque de transition où la science libérale, ballottée depuis soixante ans entre des hypothèses contradictoires, n'est pas encore arrivée à fixer ses propres positions : des psaumes que Duhm en 1899 plaçait au temps des Macchabées au IIe siècle, Gunkel, en 1929, les attribue à l'époque des rois au VIIIe ou au VIIe siècle; les *Proverbes* dont Wildeboer (1897) plaçait les premiers groupements au plus tôt au IVe siècle, sont franchement reportés par Gressmann en bonne part avant l'exil de 586; l'écriture alphabétique sémitique, qui était il y a trente ans regardée comme inimaginable au temps de Moïse, apparaît aujourd'hui, depuis les fouilles de Montet à Byblos, comme pleinement formée au XIIIe siècle. — Si tant de fluctuations restent encore possibles dans des questions de pure histoire, comment espérer fixer définitivement des synthèses théologiques complètes? L'obscurité des données de fait se complique ici de la gravité des conséquences doctrinales; car, si les exigences dogmatiques sont évidentes, leur réalisation dans les faits est autrement complexe; l'exégète catholique, convaincu du principe certain de

l'inerrance scripturaire, a expérimenté maintes fois que les applications concrètes n'en étaient pas toujours aussi aisées. Les interventions fréquentes de l'autorité religieuse depuis trente ans montrent assez que la conciliation sereine ne s'est pas encore partout établie entre toutes les exigences qui semblent inéluctables à d'excellents théologiens et toutes les conclusions qui paraissent indéniables à de perspicaces historiens. En pareilles conjonctures, l'Église, qui a pour elle l'éternité, dispose d'une arme précieuse, la patience. Elle sait qu'après des détours divers, la recherche humaine finira par rejoindre, d'une façon peut-être imprévisible aujourd'hui, ses certitudes dogmatiques et théologiques, et qu'alors, en ce moment de la clarté obtenue, la distinction se fera d'elle-même — comme tombe un fruit mûr — entre l'essentiel de l'affirmation théologique d'hier et telle modalité accidentelle qui en avait paru un instant inséparable. Dès lors attendons, prenons patience avec et comme l'Église! Avouons franchement et que la science purement humaine de l'Ancien Testament n'est pas faite, n'est pas achevée, et que la science divine, certaine en principe, ne peut pas encore être mise partout en accord évident avec tous les faits; il reste des obscurités, des apparences d'antinomies que demain éclaircira. Renonçons donc à des synthèses prématurées. —Dernière remarque enfin : la synthèse dont vous parlez devrait être le fait de l'exégète catholique isolé. Est-ce possible? A supposer même qu'il ait pu s'assimiler toutes les connaissances historiques, exégétiques, et auxiliaires requises, ne se trouvera-t-il pas paralysé d'emblée par un triple sentiment : sentiment de sa responsabilité personnelle devant l'importance des questions et les sévères avertissements de l'Église; sentiment de son isolement sur un terrain où les travaux catholiques deviennent de plus en plus rares, où dès lors prédécesseurs ou soutiens font défaut; sentiment enfin de crainte en présence d'une opinion catholique qu'il devine inquiète, facilement soupçonneuse, peu disposée à faire crédit au chercheur qui la heurte ou qui l'étonne? Comment voulez-vous, dans ces conditions, que l'effort de synthèse soit aujourd'hui à

l'avant-plan chez les catholiques? N'est-il pas scientifiquement plus sage de se borner aux travaux d'approche et aux études de détail? Nos successeurs recueilleront le fruit et de nos recherches et des détours variés qu'aura faits entre-temps la science indépendante; alors viendra l'âge de la synthèse.

Nous avons essayé de formuler en pleine clarté une objection vécue plus ou moins consciemment par maint exégète catholique; incontestablement elle renferme une part de vérité et souligne divers aspects du problème dignes d'une considération attentive; nous concédons pleinement qu'il serait insensé d'espérer aujourd'hui ou demain une histoire complète d'Israël qui puisse être définitive, passer pour le dernier mot de l'histoire et de la théologie; insensé même d'attendre pour un avenir prochain une solution totale et immuable du problème du Pentateuque; et ainsi du reste. Mais si l'objection porte, au moins partiellement, quant à la difficulté, voire même à l'impossibilité actuelle d'un *résultat* total et définitif, elle est inopérante quant à l'*effort* présent vers ce résultat; si elle écarte d'emblée les vaines espérances d'une *synthèse achevée*, elle ne peut pas décourager l'exégète de cet *esprit de synthèse théologique et historique* qui est le principe même de sa recherche scientifique, l'âme de son travail de chercheur chrétien.

En d'autres termes, il nous semble que, sans négliger l'utile travail des recherches techniques et spéciales, nous devons revenir plus franchement aux études d'ensemble et aborder l'Ancien Testament d'un point de vue total, point de vue du *croyant* en même temps que de *l'historien*, avec le dessein d'arriver un jour à une synthèse compréhensive, qui soit à la fois historique et théologique.

Point de vue synthétique du croyant : dans la réalité absolue des choses, un fait quelconque de l'Ancien Testament ne prend toute sa signification que comme un jalon, une étape de la grande évolution qui menait vers le Christ la pensée et la vie d'Israël, qui préparait dans le peuple juif l'Église catholique de demain; ce fait ne doit-il donc pas être considéré d'emblée dans sa valeur totale

par tout exégète catholique? — *Point de vue synthétique de l'historien :* un fait historique, un écrit littéraire donné est, pour un historien, situé dans un milieu déterminé, il entre dans une série de causes qui le préparent ou l'expliquent et d'effets qui se dégagent de lui. Une histoire de la littérature — qu'elle soit latine, grecque ou française — n'est plus nulle part aujourd'hui une sorte de catalogue de livres, dont on étudie successivement authenticité, intégrité, genre littéraire, plan ; elle forme un tout organique, où les œuvres littéraires revivent dans leur milieu et dans leur temps; elle n'est plus un *répertoire*, elle est une *histoire vivante*. Pourquoi en est-il autrement en Écriture Sainte, et toutes les *Introductions à l'Ancien Testament* se bornent-elles à passer en revue froidement, l'un après l'autre, les quarante-six livres d'Israël, dégagés de leur époque et de leur milieu, placés en dehors de l'espace et du temps? Certes semblables répertoires sont utiles et doivent continuer à exister ; mais ne sont-ils pas plutôt des ouvrages de consultation, non des manuels de cours ou la base d'un enseignement? Ne vaut-il pas mieux étudier ces écrits à leur place respective dans cette grande histoire du peuple de Dieu en marche vers son Messie?

Concluons donc cette seconde partie en nous résumant brièvement : sous la pression de circonstances inéluctables et malgré l'admirable effort des exégètes croyants, notre recherche catholique n'a pas encore pu profiter pleinement des remarquables progrès de l'Orientalisme et de la philologie sémitique au XIX^e^ siècle ; d'une part, la synthèse théologique de l'Ancien Testament, héritage inaliénable du passé catholique, s'est plutôt estompée dans la littérature exégétique, et il en est résulté une moindre estime de la Bible antique dans la prédication et l'enseignement ; d'autre part, la synthèse historique, inexistante il y a soixante ans, ne s'est pas développée comme elle l'aurait dû ; il y a chez nous de remarquables monographies et d'excellents travaux techniques ; les œuvres d'ensemble furent trop rares. Cette crise de croissance, due à des causes diverses, était peut-être inévitable. Comment se dénouera-t-elle? Dieu seul le sait, lui qui choisit les hommes et dispense les lumières

selon sa sagesse. Nous ne pouvons, nous, faire qu'une chose : nous rappeler les devoirs exégétiques que nous impose la tradition catholique de l'Écriture Sainte, rechercher ce que la méthode traditionnelle de l'Ancien Testament devient aujourd'hui en fonction des progrès de l'histoire orientale, tâcher de préciser ce que doit être l'histoire du peuple de Dieu pour rester à la fois catholique et scientifique. Ce sera l'objet de notre troisième partie. Il n'y a pas ici à innover ; nous n'avons qu'à accepter les exigences de notre foi et les leçons de soixante années d'histoire d'Orient.

III. — *Ce que doit être l'enseignement catholique de l'Ancien Testament.*

Saint Paul a donné à l'histoire d'Israël tout son sens et toute sa valeur : les Juifs furent ceux qui, avant sa venue, avaient espéré dans le Christ ; par la discipline sévère de la Loi et des observances, ils étaient maintenus sur le chemin qui aboutissait au Christ, comme l'enfant est conduit à l'école par l'esclave-pédagogue ; leur vie était transformée par un don d'en haut, *la promesse du Messie,* et toute leur histoire était orientée vers sa réalisation ; par là déjà le Christ était avec eux, jouant son rôle dans tous les événements de leur histoire, les accompagnant dans leurs marches comme le rocher miraculeux de la légende juive : *petra autem erat Christus*. Et plus ils avançaient à travers les siècles, mieux se manifestait le sens du don divin ; sa gratuité se faisait plus évidente par leurs fautes elles-mêmes ; et leurs péchés leur donnaient une connaissance de plus en plus aiguë de l'universelle indignité humaine et de la rédemption par miséricorde. Ils apprenaient la signification de l'élection et de la justification d'Abraham et de son peuple : Abraham fut justifié non par des œuvres naturelles, mais par sa foi en la promesse gratuite du surnaturel et par l'expansion de cette foi dans la charité. Si les Juifs répandaient le sang des bêtes en l'honneur de Jahweh, si l'immolation et le sacrifice douloureux jouaient un rôle croissant dans leur religion, c'est qu'ils étaient destinés à aboutir à

l'immolation sanglante du Calvaire, au salut par la croix. Le rocher du Golgotha fut intelligible à l'humanité parce qu'il se profilait sur l'arrière-plan du Judaïsme antique, de ses croyances, de ses aspirations, de son culte. Enfin, le peuple juif préparait l'Église, qui est « l'Israël de Dieu » ; dans le plan divin, l'Église devait hériter de la foi des patriarches, de la piété des prophètes, des sacrifices des prêtres, de la bonté des « pauvres » d'Israël ; ou plutôt l'Église fut la perfection, la consommation de ce qui avait été une lente et sinueuse préparation ; Israël avait été l'ombre, projetée dans le passé ; l'Église fut la réalité divine qui se manifestait ici-bas.

Église catholique, peuple racheté par miséricorde et appelé gratuitement à une destinée céleste, la vision béatifique, qui le dépasse infiniment ; groupe d'âmes portant, dans tous ses actes, la double conscience du pardon gratuit et du don immérité ; corps mystique du Christ, vivant physiquement de sa vie par la grâce et possédant dans le Christ la plénitude de Dieu : ces idées qui font la religion catholique n'ont pas été toutes enseignées brusquement à un moment de l'histoire ; beaucoup sont venues à nous et ont grandi lentement, sous l'action des révélations divines, au cours de longs siècles ; elles semblèrent longtemps disjointes, séparées, indifférentes l'une à l'autre ; mais, d'une façon inconnue aux hommes, elles étaient dirigées par Dieu vers le terme divin qui allait les synthétiser en sa personne divino-humaine, le Christ Jésus. Lentement, à travers les âges, d'Abraham à Moïse, de Moïse à David, de David à l'exil, de l'exil au Christ, *l'âme juive préparait de plus en plus l'âme chrétienne, le peuple juif préparait l'Église, corps mystique du Christ*. Dieu l'avait choisi, ce peuple, sans aucun mérite de sa part, « fils d'un Amorrhéen et d'une Hétéenne, enfant jeté par dégoût sur la face des champs le jour de sa naissance » (*Ézéch.* XVI. 5), et, par ses révélations, par ses grâces, par ses châtiments aussi, il formait dans ce peuple un « reste », une élite, vivant de la pensée des prophètes et destinée à devenir un jour l'Israël de Dieu.

Merveilleuse histoire que celle-là, lente progression des idées divines qui font notre vie chrétienne — élection, grâce, foi, piété, péché, sacrifice, justification, etc., — des aspirations surnaturelles qui préparent notre vie éternelle — désirs du règne de Dieu, du siècle à venir, du jugement, du Messie-Sauveur —. Elle se réalise, cette admirable éducation divine, pendant que les hommes s'agitent à la façon humaine; pendant que le jeune David, traqué par un chef jaloux, vit en chef de bande, habile et impitoyable, dans les grottes du désert; pendant que le roi Salomon s'allie à l'Égypte par un mariage politique ou entraîne les paysans d'Israël vers l'expansion mondiale par la création d'une marine de commerce; pendant que le Juif, exilé et captif à Babylone, se découvre, sous l'action des circonstances, de remarquables capacités commerciales, et, d'agriculteur devient négociant; pendant qu'en exil et sous les dominations persane et grecque, Israël désapprend sa langue maternelle et adopte l'araméen, langue internationale etc., etc. L'historien chrétien devra comprendre et décrire avec acuité ces faits économiques, sociaux, militaires, politiques, si profondément humains, et tâcher d'aller au delà, jusqu'à la grande histoire divine qui se joue, lumineuse, sous les événements du temps.

Pourquoi faut-il que cette large histoire, si pittoresque à la fois et si élevante, si crûment réaliste en même temps que si idéalement belle, soit ou bien privée de sa signification divine sous prétexte d'histoire neutre ou critique, ou bien vidée de son agitation humaine et transformée en pâle idylle sous prétexte de foi et de piété mal entendues? Le bon Dieu a fait son œuvre aussi bien à travers les irréflexions superstitieuses d'un soudard violent, Jephté, ou les aventures d'amour d'un athlète passionné, Samson, que par la piété vibrante et aimante d'un Jérémie ou l'impitoyable sévérité morale d'un Ézéchiel. Et, dans cette variété pittoresque des caractères et des événements, cette histoire va, sinueuse mais toujours rectifiée par la main divine, vers Celui qui un jour l'expliquera, vers ce terme des « temps meilleurs », d'abord imprécis,

mais s'éclaircissant d'âge en âge et devenant de plus en plus nettement l'époque messianique, le règne de Dieu; bref cette histoire va vers le Christ Jésus.

On la voudrait, cette histoire, écrite par un saint, qui soit en même temps un ethnologue, un économiste, un sociologue, un homme d'État, et un théologien; et peut-être alors, devant la vive lumière surnaturelle qui s'en dégagerait, comprendrions-nous mieux que certaines questions de date ou d'auteur n'ont pas tant d'importance et que notre foi ne dépend pas de telles opinions de détail, littéraires ou historiques, qui passent pour traditionnelles.

Pareille histoire se fonde en somme sur trois principes qu'il faut d'emblée avouer franchement : 1°) *Nous avons à juger l'Ancien Testament à la lumière du Nouveau*, non pas en théorie seulement, mais concrètement, dans les événements mêmes. Nous ne prétendons certes pas démontrer *qu'à lui seul* l'Ancien Testament *impose* à notre observation individuelle d'historien son sens chrétien comme le seul possible; l'intelligence humaine pourrait-elle deviner, par la graine mise en terre, ce que seront un jour la fleur et le fruit qui jamais n'auraient été vus par elle? Ce que nous affirmons, c'est que cette vue de foi, judicieusement appliquée à l'histoire d'Israël, non seulement ne force nulle part à fausser l'objectivité des faits, mais y met une unité, une profondeur, une intelligibilité qui sont une garantie de vérité et qui deviendront certitude dans l'ensemble de la synthèse chrétienne. Nous ne disons pas non plus que ce travail soit simple; certes un danger redoutable nous menace, celui d'un faux concordisme, qui ferait fléchir la sincérité historique pour hâter l'harmonisation avec la foi; mais nous pensons qu'il est possible d'échapper à ce danger par le sentiment aigu des strictes exigences du dogme et de la théologie d'une part, et des rigoureuses obligations de l'objectivité historique d'autre part.

2°) *Nous avons à juger l'Ancien Testament comme un progrès, une succession de révélations, une lente ascension vers un idéal élevé*, qui seul est définitif, éternel. Certes, chacune de ces étapes

est œuvre de Dieu ou parole de Dieu, riche déjà de toute la vérité chrétienne qui y est en germe; mais elle est adaptée à un peuple enfant et à des âmes faibles, elle porte les traces de la sauvagerie farouche ou de la rudesse fruste d'un Sémite d'autrefois; nous ne l'interpréterons donc pas comme un terme, un sommet, mais comme une étape, un pas en avant, révélateur du passé, annonciateur de l'avenir. Nous tâcherons de saisir, dans son évolution vivante à travers les siècles, le *progrès* des institutions, des idées, de la religion d'Israël, d'en discerner les causes lointaines ou immédiates, d'en percevoir aussi les obstacles, les arrêts, les déviations temporaires. Dans cette ascension d'un peuple vers le Christ, les révélations divines prennent leur place à leur époque respective, intimement jointes à leur effet sur l'âme populaire; les écrits bibliques sont analysés dans leur milieu et leur siècle, aussi bien que dans leur influence sur les siècles suivants; l'histoire économique, sociale, politique, est étroitement unie à l'histoire religieuse; rien ne fut exclusivement profane dans la vie du peuple de Dieu et le progrès religieux ne se conçoit bien que dans son cadre humain total.

3o) Enfin nous avons à considérer l'Ancien Testament *non pas seulement comme une collection de livres, mais comme l'histoire de tout un peuple*, porteur d'une mission divine. Si la révélation et l'inspiration divine étaient finalement adressées à l'univers entier jusqu'au terme du temps, elles étaient d'abord destinées à former l'âme de ce peuple, ou plutôt de cette élite, de ce « reste », qui serait l'Israël de Dieu et s'achèverait dans l'Église catholique. Dieu, qui fait son œuvre lentement et sans jamais se contredire, a voulu que son Christ, qui allait tout renouveler ici-bas, fût en même temps l'héritier et le continuateur d'un long passé religieux, que son Église, société nouvelle, née du sang de la croix, fût en même temps l'expansion et la perfection d'un peuple de la promesse, en marche vers son idéal. Plus encore que l'histoire d'un livre, l'Ancien Testament est *l'histoire d'un peuple*. La Sainte Écriture ne renferme donc pas *toute* l'action de Dieu sur Israël;

la « tradition » de l'Église catholique a son pendant dans l'histoire d'Israël; il semble du reste historiquement certain que diverses vérités de foi ont passé, au 1er siècle, de la croyance juive dans le dépôt chrétien, sans avoir jamais été consignées dans les livres inspirés de l'Ancien Testament. Elles furent nombreuses et variées les façons dont Dieu éclaira ce peuple et lui transmit sa vérité : « Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus... ».

L'historien de l'antiquité juive ne pourra donc pas être seulement historien; il devra se doubler d'un théologien, disons le mot : d'un croyant. Lorsqu'il s'agit des Juifs d'autrefois, l'histoire économique, sociale et politique n'est en somme que l'aspect humain d'une réalité divine : la providence spéciale de Dieu sur Israël, résultant de l'élection divine; l'histoire de la littérature n'est que le revers de l'histoire de l'inspiration sacrée; l'histoire des idées religieuses n'est qu'une conclusion de l'histoire des révélations faites à Israël. A qui n'admet pas cette triple action d'en haut sur Israël, l'histoire humaine du peuple de Dieu est, en principe, inintelligible. En revanche, pour qui ne pense qu'à l'action de Dieu et se refuse à considérer concrètement l'intensité humaine de la vie juive antique, l'histoire d'Israël devient un pur théorème, une thèse rigide; elle n'est plus une histoire vécue. Ici comme partout dans la religion de l'Incarnation, l'humain et le divin ne font qu'un; et l'historien d'Israël, pour rester vrai, devra se garder soigneusement aussi bien d'un docétisme prétendument spirituel qui nierait la chair de l'Homme-Dieu ou la profonde humanité de son peuple, que d'un rationalisme prétendument objectif qui refuserait de reconnaître dans la chair le Verbe de Dieu ou dans l'agitation sémitique l'action de l'Éternel. Foi sincère qui s'éclaire à la lumière de Dieu, histoire objective qui a le farouche respect des faits, ces deux qualités de l'historien d'Israël appelleront chez le lecteur cette bienveillance accueillante et confiante, qui est indispensable au progrès de l'exégèse catholique.

J. LEVIE, S. I.

Les études patristiques depuis 1869

L'histoire de la patristique, entre les années 1869 et 1929, est marquée d'un certain nombre de conquêtes qu'elle peut envisager avec fierté. Au début de cette période, la vaillante entreprise de l'abbé Migne, aidé dans ses choix par les indications de dom Pitra, venait de mettre à la disposition du public la perle de son *Encyclopédie ecclésiastique*, le *Patrologiae cursus completus*, série latine (221 volumes) et série grecque (161 volumes), dont on ne pourra jamais assez louer les services, malgré les reproches de détail qu'elle mérite. Au moment où le fameux 162e et dernier volume de la patrologie grecque allait sortir de presse et où s'élaborait, avec les trois volumes d'Honorius, la série latine médiévale et scolastique, l'incendie des ateliers de Montrouge en 1866 arrêtait la publication. Mais l'impulsion donnée aux études patristiques par cette gigantesque entreprise, menée à terme en vingt années, devait être profonde et durable.

Déjà auparavant, le XIXe siècle avait été dans ce domaine témoin d'un renouveau parmi les catholiques, dont il serait injuste de sous-évaluer l'importance. En 1854, s'achevaient après trente années, la série des grands travaux du cardinal Angelo Mai, jadis bibliothécaire de la Vaticane : 37 gros volumes, souvent sensationnels, parfois un peu rapidement élaborés, faisaient connaître au monde savant nombre de pièces excellentes, ignorées jusque-là. Dom Pitra, destiné lui aussi à passer de la Bibliothèque Vaticane à la pourpre romaine, lançait son *Spicilegium Solesmense* (1852-1858), que devaient suivre sept volumes d'*Analecta* (1876-1888), et y rendait accessibles un certain nombre d'inédits. Un peu auparavant la collection de Caillau et Guillon en 133 volumes (1829-1842) avait préludé sous une forme beaucoup plus modeste à l'entreprise de l'abbé Migne.

Tout cela réveillait chez les catholiques l'attention et la sympathie pour leur ancien patrimoine de famille. En France surtout, qui avait pris jadis la tête du mouvement avec les remarquables publications des XVIIe et XVIIIe siècles, l'ardeur pour les études patristiques semblait reprendre. En Allemagne, les ouvrages de Klee et de Möhler, de Döllinger, de Fessler, de Hefelé et d'autres, dénotaient une étude clairvoyante et extraordinairement étendue des documents de la tradition et marchaient de pair avec les meilleures productions protestantes de l'époque. En Italie et en Belgique, les recherches de Ballerini, de Malou, de Passaglia, celles-ci insuffisamment critiques, sur l'histoire de l'Immaculée Conception, avaient abouti à grossir le nombre des documents originaux. Ajoutons encore les Méchitaristes de Venise et de Vienne, qui préparaient dans le silence, par leurs travaux d'approche, des découvertes du plus haut intérêt dans le domaine de l'ancienne littérature chrétienne.

Mais trop de préoccupations et de soucis accablaient alors les catholiques pour qu'ils pussent se permettre de consacrer beaucoup de leurs loisirs aux recherches patristiques. Les secousses produites par la révolution française, les guerres européennes de l'Empire, les bouleversements politiques de 1814 à 1848 et leurs répercussions diverses sur le terrain religieux et dans la polémique catholique, avaient causé une situation de lutte, de combat ou de désarroi, dont les études scientifiques dans le domaine ecclésiastique devaient longtemps subir les funestes conséquences. L'on ne peut qu'en admirer davantage comment des théologiens, comme Franzelin en ses premières années, étaient parvenus à se nourrir des écrits de la tradition sans posséder les grands recueils modernes et en se servant toujours des in-folio antiques d'un maniement pénible et d'une consultation peu sûre et malaisée.

En 1869-1870, le concile du Vatican concentra l'attention sur un certain nombre de discussions historiques dont les textes et les documents étaient habituellement déjà connus et publiés. Il ne donna pas ou guère occasion à la publication de textes inédits. Au

lendemain du concile, si la défection du savant qu'était Döllinger attrista profondément ses anciens amis, la science patristique put, d'autre part, enregistrer le succès d'un de ses meilleurs représentants, J. Fessler, évêque de Saint-Pölten, dont l'ascendant triompha des hésitations de Hefelé, et le vieil historien des conciles, après quelque lenteur, donna sa signature.

Pour la période de 60 ans qu'il nous faut passer en revue dans ces pages, les événements principaux sont trop présents à la mémoire de nos lecteurs pour qu'il y ait avantage à les détailler dans l'ordre chronologique. Il vaudra mieux donner à cet exposé une allure plus synthétique. Quelques noms se détachent, chez les catholiques comme chez les protestants. La forte impulsion donnée par Mgr Duchesne en France à l'histoire antique de l'Église, par J. B. de Rossi à Rome dans le domaine des premiers siècles, par le magistral ouvrage de Bardenhewer en Allemagne, par les publications toujours plus remarquées des Bollandistes De Smedt, Delehaye et d'autres, et, chez les protestants, par celles de Lightfoot en Angleterre, par celles de Zahn et surtout de Harnack en Allemagne, avec le groupe considérable de savants qui collaborent à leurs recherches, a eu des conséquences et des répercussions bien au delà des limites du pays d'origine. Si, de la patristique, nous voulions passer à la littérature médiévale que l'espace ne nous permet pas de développer ici, les noms du P. Denifle, du cardinal Ehrle, de Baeumker, de Grabmann, des Franciscains de Quaracchi, de M. de Wulf et d'autres, évoquent le souvenir des grandes entreprises de recherches et d'éditions, dont la fécondité s'affirme tous les jours davantage.

A quels résultats ont abouti ces efforts?

Un premier résultat, tout extérieur, est, avec l'accroissement numérique des travailleurs, une organisation plus rigoureuse du travail, une production plus abondante et une augmentation notable des recueils périodiques et autres, qui facilitent la publication des

résultats. Chez les catholiques, la plupart des revues, consacrées à ces matières, sont relativement récentes ; peu, en dehors de la vénérable *Theologische Quartalschrift*, sont antérieures à 1869 ; la plupart datent des quinze dernières années du XIX^e^ siècle ou du début du XX^e^ siècle, comme la *Theologische Revue* qui prend rang en 1902 à côté de la protestante *Theologische Literaturzeitung*, plus vieille de 25 ans. Dans les années qui suivent la guerre, l'augmentation numérique des recueils s'accentue d'une façon encore plus marquée (1).

Viennent ensuite de grandes publications, d'un autre genre, parmi lesquelles trois ou quatre s'imposent spécialement à notre attention. Ce sont les imposantes collections de textes critiques, latins, grecs ou orientaux, qu'ont entreprises depuis une soixantaine d'années de grandes sociétés savantes. Deux d'entre elles ne sont pas dues à des initiatives catholiques ; la science catholique du reste ne disposait pas alors du personnel suffisant pour pareille entreprise. En 1866, l'Académie de Vienne, trente ans plus tard celle de Berlin, entreprirent deux grandes séries d'éditions patristiques, caractérisées par le soin de la préparation et par l'étendue des recherches préalables. Celles-ci sont habituellement consignées dans un recueil parallèle, soit dans les *Sitzungsberichte* de Vienne pour la première, soit dans les *Texte und Untersuchungen* pour l'autre.

La première en date de ces entreprises savantes, *le Corpus Scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne, fortement compromis par la guerre, renforcé ensuite par les libéralités américaines, est arrivé après 70 ans à son 65^e^ volume. La collection, de valeur inégale, nous présente les œuvres des Pères latins sous un format commode, dans un texte qui pour beaucoup d'entre eux accuse un souci philologique égal à celui des meilleures éditions classiques. Quelques-uns, comme le Tertullien de Kroymann, le Victorin de Haussleiter, quelques ouvrages de saint Augustin,

(1) Que la quantité risque de nuire à la qualité des productions, nul ne le contestera. Mais d'autre part le souci plus conscient et plus éclairé de la formation technique permet pour beaucoup de centres d'études des espoirs plus optimistes.

l'Ambrosiaster de Souter, le saint Jérôme de Hilberg, sont excellents ; peu de pièces nouvelles, en dehors de celles qui avaient déjà paru dans des éditions isolées, ont pu être ajoutées au dossier déjà connu.

Il en va autrement avec la série des *Griechische Christliche Schriftsteller*, commencée en 1897 par l'Académie de Prusse. Dans ce domaine anténicéen, une bonne partie de la *Patrologia graeca* de Migne était devenue notoirement insuffisante : il s'agissait de donner les textes anciens à l'aide de toutes les ressources de la science philologique ; non seulement, de grouper en une série continue pas mal d'oeuvres nouvellement trouvées et isolément éditées, mais encore de réunir une foule de fragments ou de petites oeuvres, éparses un peu partout, dans les recueils de Grabe, de Routh, de Pitra et de vingt autres ; enfin il s'agissait, par un dépouillement méthodique des fonds anciens de manuscrits, par l'étude des papyrus à peine utilisée ou même soupçonnée jadis, par le recours aux traductions primitives, surtout slaves et orientales, de reconstituer tout ce qu'on possédait de témoins de cette vieille littérature chrétienne et d'ajouter un certain nombre d'inédits. L'initiative de la publication avait été prise par un des historiens protestants dont l'activité précoce, stimulée et aidée sans doute par les études paternelles, s'était depuis longtemps concentrée sur l'ancienne littérature chrétienne, Adolphe von Harnack. Qu'il suffise de rappeler ici ses *Texte und Untersuchungen* (1882) et les quatre volumes de sa *Geschichte der altchristlichen Literatur* (1893-1904), destinés à faire sensation (1). Trente-sept volumes des

(1) Quinze ans plus tôt Harnack avait commencé de longs travaux préparatoires, inaugurés dès 1882 dans une série, *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der christlichen Literatur*, qui compte aujourd'hui plus de 45 gros volumes. Son entrée à l'Académie en 1891, à l'âge de 40 ans, le mettait à même de donner à pareils travaux l'appui le plus efficace. Un des doyens d'âge de l'Académie, vétéran de la philologie classique, le grand Th. Mommsen, acquis aux idées de Harnack, et qui en cette occasion prétendit n'être que la cinquième roue du chariot, décida du vote de ses collègues de l'Académie et le fonds Wenzel-Hickmann fut affecté, d'abord pour une partie, bientôt dans sa totalité, dès que furent terminés les travaux sur

Griechische Christliche Schriftsteller ont paru aujourd'hui; la collection a ouvert ses volumes à des auteurs postnicéens et même à des historiens du v[e] siècle, comme Épiphane, Sozomène, Théodoret, et d'autres, qui donnent des renseignements sur les écrivains anténicéens. Il n'y a qu'à s'en réjouir. On peut regretter par contre, malgré la publication provisoire et partielle qui a pris place en 1891 dans les *Texte und Untersuchungen*, que des auteurs de première importance, comme les Apologistes, saint Irénée de Lyon et les Pères apostoliques, n'aient pas encore vu le jour et que les pièces gnostiques inédites annoncées depuis 1892 persistent toujours à ne pas sortir de presse. L'on verra tout de suite ce que notre connaissance de l'antiquité chrétienne peut gagner à ces belles éditions.

Il faut en dire autant et même plus encore de l'édition des textes patristiques orientaux. Chez ces écrivains orientaux, la proportion des inédits est incontestablement plus forte et les éditions beaucoup moins accessibles. Deux collections parallèles, depuis 1903, nous présentent leurs écrits : la *Patrologia Orientalis* de Mgr Graffin, qui en est déjà à son 20[e] volume, publie dans chaque volume une demi-douzaine de fascicules consacrés à des oeuvres et à des auteurs différents ; chaque édition en texte original, syriaque, copte, éthiopien, arabe ou arménien, avec traduction, prend rang dans la série selon sa date d'apparition. Le *Corpus Scriptorum Orien-*

le vocabulaire du vieux droit allemand, au soutien de l'entreprise et des multiples travaux de préparation qu'elle exigeait. En 1893, de la plume de Harnack, parurent deux gros volumes, suivis de deux autres en 1897 et en 1904, *Geschichte der altchristlichen Literatur*, I *Die Ueberlieferung und der Bestand*, II *Die Chronologie*, qui font époque, il faut le reconnaître, dans les études sur l'ancienne littérature chrétienne anténicéenne ; malgré quelques critiques de détail et les graves réserves qu'appellent certaines pages de l'introduction et quelques autres parties, l'on doit la saluer comme une œuvre de pionnier et elle fut accueillie avec admiration. C'était une reconstitution, morceau par morceau, pierre par pierre, de toute l'œuvre littéraire anténicéenne et Dieu sait par quels multiples agents de transmission, parfois inattendus, souvent disparates, rarement abondants, presque toujours très dispersés dans l'espace et dans le temps, elle nous a été conservée.

talium, jadis entreprise privée dirigée par M. Chabot, a été repris peu de temps avant la guerre par les deux Universités Catholiques de Louvain et de Washington. Il a hiérarchisé ses séries pour chacune des langues syriaque, copte, arabe, éthiopienne, des sections spéciales, avec texte et traduction latine, y étant réservées aux divers genres de production, exégèse, histoire, dogmatique, hagiographie, etc. Malgré que les orientalistes ne soient pas plus favorisés que d'autres par la situation économique issue de la guerre, la publication continue vaillamment sa tâche, qui s'étendra à plusieurs centaines de volumes.

Si l'on veut bien se figurer ce que de pareilles œuvres d'ensemble supposent de travaux d'approche et de recherches préparatoires, et quel état-major de spécialistes elles exigent, on reconnaîtra sans peine que ces trois ou quatre grandes collections d'éditions critiques marquent d'un trait décisif le progrès de la patristique à la fin du XIXe siècle et au XXe siècle. A côté d'elles, viennent se ranger d'autres collections, moins importantes, mais plus directement accessibles au travail quotidien (1).

Signalons aussi les grandes séries de traductions, dont l'Angleterre et l'Allemagne donnent principalement l'exemple (2).

(1) Soit sous la forme de réimpressions, comme les 48 petits volumes de Hürter, *SS. Patrum Opuscula selecta*, soit sous la forme de textes critiquement améliorés, parfois avec un réel mérite, comme certains volumes de la série Vizzini, bientôt interrompue, ou du *Florilegium patristicum* de Rauschen, qui vient d'étendre au moyen âge le domaine de ses publications, ou des *Textes et Documents* de Hemmer-Lejay, qui accompagnaient d'une traduction française le texte original.

(2) Depuis soixante ans, les catholiques allemands ont mis sur pied deux grandes collections de ce genre, l'une commencée par Reithmayr en 1869 et terminée en 1888 avec son 80e volume, l'autre entreprise en 1911 par Bardenhewer, Shermann (Zellinger) et Weymann et qui comprendra une bonne soixantaine de volumes. Celle-ci se caractérise entre autres par la valeur des introductions qui donne sur chaque écrivain un aperçu très instructif. Ajoutons que la partie orientale, la syriaque principalement, est avantageusement traitée. Dans d'autres pays, comme l'Italie, l'Espagne, etc., les catholiques se mettent aussi en devoir de donner en traduction au public lettré les œuvres des Pères.

Du côté protestant, les Anglais avaient dès l'époque de Pusey et de Newman, en 1832, commencé leur *Library of Fathers of the Holy Catholic Church*, arrivée

La mise au point des anciens manuels de patrologie et d'histoire de la littérature chrétienne devait évidemment marcher de pair avec le progrès des recherches et des nouvelles éditions. Aux ouvrages jadis fort méritants de Möhler (1840), d'Alzog (1866), de Fessler (1850), en succédèrent de nouveaux dont l'élaboration, depuis les suggestions originales de Fr. Nitzsch (1865) et d'Overbeck (1882), fit l'objet d'études et de discussions nombreuses qui trahissaient l'importance attachée à ces matières (1).

De tout ce mouvement, dont nous avons décrit les manifestations extérieures sans nous arrêter au travail analytique, quel a été le fruit? Quels progrès avons-nous réalisés de nos jours sur la période précédente? C'est ce qu'il nous faut examiner maintenant

Un premier fruit, le plus palpable, sinon le plus important, a été la découverte de beaucoup d'écrits jusque-là regardés comme

en 1880 à une cinquantaine de volumes, tandis que l'*Ante-Nicene Christian Library* (1866-1872), avec ses vingt-quatre volumes, donnait la traduction des écrivains ecclésiastiques anténicéens. Ces deux collections ont été reprises en Amérique sous le titre de *A Select Library of Nicene and Post-Nicene Fathers of the Christian Church*, dont deux séries ont paru entre 1887 et 1900. Actuellement la *Society for promoting Christian Knowledge* a donné la traduction d'un certain nombre d'œuvres littéraires chrétiennes et de documents anciens, sous le titre de *Early Christian Documents*. Les Hollandais ont commencé depuis une vingtaine d'années leur *Oude Christelijke Schrijvers* sous la direction de Meyboom.

(1) Parmi les catholiques, A. Ehrhard fut un de ceux qui y prirent une part active (1895, 1900, 1902, etc.). Les manuels, avec la *Geschichte* de Bardenhewer (1894, 1902, etc.), celle-ci un magistral ouvrage, de Fessler-Jungmann (1890-96), de Rauschen (1903), de Batiffol (1901), de Kihn (1904-1908), de Duval (1907), de Baumstark (1911), de Manucci (1914), de Tixeront (1920), de Labriolle (1924), de Monceaux (1924), de Puech (1928), de Cayré (1928), de Bardy (1928 et 1929), et du côté protestant ceux de Donaldson (1864-1874), de Böhringer (1864-1876), de Cruttwell (1893), de Krüger (1895), de Jordan (1911), de Leigh-Bennet (1920), de Lietzmann (1923), etc., sont trop connus pour que nous devions nous y arrêter ici. La collection Göschen, la collection Payot, le *Handbuch für die Altertumswissenschaft* de Ivan von Müller, l'*Einleitung in die Altertumswissenschaft* de Gercke et Norden, la *Kultur der Gegenwart* de Hinneberg, la *Bibliothèque catholique des Sciences Religieuses*, la *Société des Belles Lettres,* toutes ces séries consacrent un ou plusieurs de leurs volumes aux sciences patristiques.

perdus. Quelques-uns demandent à être spécialement soulignés. L'émoi produit en 1851 par la découverte des *Philosophoumena* de saint Hippolyte, ou de l'œuvre gnostique du IIIe siècle nommée *Pistis Sophia*, s'est souvent renouvelé depuis lors, déjà en 1875 et surtout à partir des années 1883. Dans cette catégorie, les écrits anténicéens tiennent une place considérable. Dès 1875, une partie précieuse de l'épître de saint Clément, celle qui contient les six ou sept derniers chapitres avec le beau texte trinitaire, était fournie par le manuscrit de Jérusalem et publiée à Constantinople par le Métropolite de Serre (Macédoine), Ph. Bryennos ; le même manuscrit fournissait aussi la seconde moitié de l'homélie, souvent appelé la deuxième épître de saint Clément, pièce du milieu du IIe siècle. Huit ans plus tard, en 1883, Bryennos publiait une autre pièce, contenue dans le même manuscrit, la *Didache* ou la *Doctrine des douze Apôtres*, dont la découverte fit une profonde sensation et suscita de multiples études dans tous les milieux savants, principalement en Allemagne. Si nous y ajoutons une traduction latine ancienne, mais incomplète, de la *Didache*, retrouvée en 1900, et pour l'épître de saint Clément, une vieille traduction syriaque utilisée par Lightfoot en 1877 et en 1890, une traduction latine du IIe siècle publiée par dom Morin en 1894, deux traductions coptes du IVe et du Ve siècle publiées en 1908 et en 1910, on pourra se rendre compte de l'importance des découvertes dont ont bénéficié ces deux œuvres de l'âge apostolique.

D'autres anténicéens n'ont pas été moins avantagés : sans nous arrêter au *Diatessaron* de Tatien, mentionnons, pour l'apologie d'Aristide, connue seulement par quelques fragments arméniens dus aux Méchitaristes (1878), la traduction syriaque de son œuvre, retrouvée dans un manuscrit du Mont Athos (1891), et l'utilisation de son texte grec découverte par Armitage Robinson (1891 et 1893) dans la légende grecque d'origine bouddhique de Barlaam et Joasaph.

Les Apocryphes du Nouveau Testament et de l'Ancien nous présentent une moisson plus considérable. Plusieurs appartiennent

aux deux premiers siècles chrétiens; tous ne sont pas issus des cercles hérétiques, mais quelques-uns semblent nés dans les communautés chrétiennes comme livres de littérature populaire édifiante ; d'autres portent par endroits des remaniements dus à une main chrétienne, comme le *Livre d'Hénoch* et les *Livres Sybillins*. A ces divers titres, ils ont leur valeur, comme aussi par l'influence qu'ils ont exercée sur l'art chrétien des fresques et des sarcophages dès la période antique et à travers tout le moyen âge. Parmi les pièces qui sont venues enrichir notre connaissance de cette littérature, signalons un fragment assez considérable de l'*Apocalypse de Pierre*, un morceau de l'*Évangile de Pierre*, trouvés l'un et l'autre dans un tombeau à Akhmin en Égypte en 1892, des fragments de l'*Évangile des douze Apôtres*, de l'*Évangile des Égyptiens*, retrouvés en 1907 et en 1897, divers fragments ou traductions entières des *Acta Pauli* et des *Acta Pauli et Theclae*, enfin, *the last not the least*, les *Odes de Salomon* retrouvées avec les *Psaumes de Salomon* en 1907 dans un manuscrit syriaque. D'inspiration judéo-chrétienne, non tout à fait exempte de gnosticisme, semble-t-il, et d'origine fort ancienne, puisqu'on les fait remonter communément à la première moitié du IIe siècle, ces pièces soulèvent plus d'une question intéressante, entre autres pour l'objet et l'élan de la piété chrétienne qui les marque spécialement à l'attention.

La liste des fragments d'apocryphes pourrait s'allonger sans peine ; mentionnons seulement une *Epistula Apostolorum* ou les *Entretiens de Jésus ressuscité avec ses Disciples* (1913 et 1919), en éthiopien et en copte, qu'on fait remonter au plus tard au IIe siècle, puis un certain nombre d'autres pièces franchement gnostiques, qui nous ouvrent des perspectives intéressantes sur le gnosticisme et dont plusieurs confirment les jugements d'Irénée ou d'Épiphane : les *Livres de Jeû*, l'*Apocryphum Ioannis*, la *Sapientia Christi*, l'*Evangelium Mariae*, qui ne sont pas encore tous édités.

Le grand adversaire du gnosticisme, saint Irénée, se présente lui aussi avec une œuvre de plus à son actif : sa *Demonstratio*

apostolicae praedicationis, connue par Eusèbe de Césarée, vient de nous être rendue en 1904 par une version arménienne. Une version dans la même langue nous avait rendu en 1874 le *Martyre de saint Apollonius*, ensuite retrouvé en grec par les Bollandistes, et contenant quelques passages intéressants pour la littérature apologétique du IIe et du IIIe siècle. D'autres actes des martyrs sont à mentionner ici, entre autres les versions anciennes ou l'original nouvellement découvert des Martyrs Scillitains, de saint Pionius, de divers militaires d'Afrique ou d'ailleurs, etc.

La liste des pièces récemment arrachées aux secrets des manuscrits antiques est loin d'être complète. Rappelons encore les fragments que les chercheurs ont pu ajouter à l'œuvre de Clément d'Alexandrie, à celles d'Origène, de saint Denys et de ses successeurs, Pierius et d'autres, à Alexandrie. Si nous y ajoutons les précisions que les recherches modernes ont pu apporter à la littérature très touffue de la *Didascalie*, des *Canons égyptiens*, des *Constitutions apostoliques*, et des autres pièces connexes, et si nous tenons compte du commentaire de saint Victorin de Pettau sur l'Apocalypse, ainsi que du texte du *De baptismo* de Tertullien, perdu depuis Érasme et retrouvé à Troyes par dom Wilmart durant la guerre, nous aurons énuméré les principales pièces qui regardent les écrivains anténicéens : enrichissement considérable et qui, on peut l'espérer, n'est pas encore à la veille de s'arrêter. L'avantage est d'autant plus précieux que, pour cette période, surtout pour les deux premiers siècles, nous en étions toujours réduits à un petit nombre d'écrits.

Les recherches des travailleurs sur la période postnicéenne, nous ont livré aussi un bon nombre d'œuvres appréciables. Contentons-nous d'en citer quelques-unes seulement, pour ne pas allonger ces pages : Jérôme a vu s'augmenter quelque peu les monuments de sa prédication exégétique, grâce à dom Morin (1897 et 1903), et son dossier épistolaire, grâce à dom De Bruyne (1910) ; le regretté Mgr Batiffol, aidé par dom Wilmart, nous a donné les *Tractatus* de Grégoire d'Elvire (1900), qu'au lendemain de la découverte on

était porté à attribuer à Origène, puis à Novatien ; deux lettres ont été ajoutées par Goldbacher à l'imposant recueil épistolaire de saint Augustin et une collection de 33 sermons, trouvés par dom Morin (1917), a grossi le recueil des 363 sermons authentiques fourni par les Mauristes. Pour saint Hilaire, un *De Mysteriis* a été retrouvé et publié en 1887 ; la même année, le même manuscrit d'Arezzo fournissait le texte de la *Peregrinatio ad loca sancta,* qui donne sur la liturgie et les Lieux Saints à la fin du IV^me^ siècle des renseignements si précieux. Mentionnons encore le fameux *Bazar d'Héraclide,* œuvre de Nestorius, retrouvé et publié en 1910, et la reconstitution du commentaire de Pélage sur les Épîtres de saint Paul dont on n'était pas parvenu jusqu'en ces dernières années à retrouver le texte original et dont Souter, après vingt ans de recherches extraordinairement bien conduites, nous a donné l'édition en 1925.

Si remarquable que soit l'enrichissement numérique de nos documents patristiques, l'établissement critique de nos textes accuse peut-être un progrès plus marqué encore et non moins précieux. Avant de pouvoir juger un auteur, il faut savoir exactement ce qu'il a dit et comment il l'a dit. Les traductions, orientales et autres, sont souverainement utiles en ce domaine de la fixation du texte. Quelques écrivains grecs du IV^me^ et du V^me^ siècle, les moins favorisés par les grandes entreprises d'éditions savantes décrites plus haut, seront parmi les meilleurs bénéficiaires de ces secours critiques. Si l'on veut bien se rappeler que pour peu d'entre eux nous possédons des manuscrits grecs remontant au delà du IX^me^ siècle, on appréciera facilement quel précieux témoin du texte devient une traduction, effectuée trente ou cinquante ans après la mort de l'auteur et difficilement susceptible de fautes de transcription dans les mêmes mots que le texte original. Souvent aussi, les écrits anténicéens ont eu en plus l'aide inappréciable des papyrus. Ainsi, le *Pasteur* d'Hermas, qui a été transmis presque complètement en grec et par deux traductions latines anciennes,

vient d'être retrouvé dans un papyrus grec de l'université de Chicago dont on attend impatiemment la publication. Outre l'original grec, l'épître de saint Clément a son texte appuyé par quatre versions orientales, syriaque, copte, éthiopienne, arabe et une version latine. Une partie appréciable de l'œuvre de saint Hippolyte, dispersée aux quatre coins de l'espace, est en voie de se reconstituer grâce à des traductions en vieux slave, en géorgien, etc. Pour la lettre de saint Polycarpe, un fragment retrouvé sur papyrus confirme 17 cas sur 21 de la reconstitution des passages douteux tentée par la philologie moderne : confirmation éloquente des bonnes méthodes mises en jeu.

Pour plus d'un auteur, on a pu fixer avec précision la filiation des témoins, parfois fort disparates, qui nous ont transmis son texte ; certaines éditions de la série de Berlin sont remarquables à cet égard, comme celles de Philostorge et de Théodoret, ou l'étude sur le *De Viris* de saint Jérôme pour le *Corpus* de Vienne. D'autres fois, la reconstitution des groupes des témoins aboutit à un résultat curieux, comme c'est le cas pour la plupart des Apologètes du IIme siècle : tous ceux-ci, hormis saint Justin et saint Théophile d'Antioche, doivent à Aréthas de Césarée la transmission de leur texte, grâce à une copie qu'en fit faire cet érudit prélat en 914 et qu'il agrémenta de notes marginales traversées parfois de savoureuses réflexions. La reconstitution du texte de l'œuvre de Pélage sur les Épîtres de saint Paul, énigme presque insoluble depuis la première édition par Erasme en 1516, est un des résultats dont peut le plus se glorifier la science patristique contemporaine (1).

(1) Corrigé par Cassiodore, abrégé par des abréviateurs anonymes, lu par les *Scoti* d'Irlande, pillé par des glossateurs gaëliques, missionnaires, poètes et voyageurs qui traversent le continent pendant des siècles et jalonnent de leurs emprunts les marges de leurs manuscrits, le commentaire figure dans quatre grandes bibliothèques de l'époque carolingienne ou peu après, Saint-Ricquier, Lorsch, Murbach et Saint-Gall, puis il passe de génération en génération sous le nom de saint Jérôme, et des recensions très diverses compliquent la tradition manuscrite, au point que ni Érasme en 1516, ni Bellarmin peu après, ni Garnier en 1656 malgré une heureuse intuition, ni les modernes, celticisants comme Zimmer ou patro-

L'étude théologique du commentaire original et de ses remaniements resterait encore à faire.

L'avance n'a pas été moindre dans les problèmes d'authenticité et de chronologie. Quelques exemples vaudront plus que de longs développements qui risquent de se perdre en cours de route dans les broussailles de l'érudition. Un des résultats les plus remarquables est assurément l'accord presque unanime (1) dans la fameuse question, vieille de quatre siècles à peu près, de l'authenticité des lettres de saint Ignace d'Antioche et de la valeur de leurs trois recensions. Les études sur l'histoire du *Symbole des Apôtres* présentent un résultat non moins intéressant (2). Mentionnons encore les

logues de renom comme Kihn, ne parviennent à résoudre l'énigme, jusqu'à ce qu'après vingt ans de travaux, la sagacité tenace de Souter retrouve enfin ce qu'on peut considérer comme la vraie piste et nous donne l'édition philologique du texte original : vrai joyau de la collection des *Texts and Studies*.

(1) Loofs le faisait remarquer dans son *Paulus von Samosata* en 1924 et Harnack dans ses célèbres conférences de Münster en 1925. Les catholiques ne peuvent oublier, malgré le souvenir que laisse à Durham son épiscopat, que le grand « Scholar » Lightfoot, évêque de Durham, a été un des principaux champions de l'authenticité et, à son époque, le meilleur éditeur des épîtres; son nom doit être associé à celui de Funk d'une part, de Harnack et de Zahn d'autre part, dans le groupe des compétences patristiques dont l'avis a été prépondérant en faveur de l'authenticité à la fin du XIXe siècle.

(2) Inaugurées un peu avant 1870, ou plutôt reprises après quelques rares essais protestants des siècles antérieurs, par le norvégien Caspari, avec une largeur et une ampleur inconnues jusque-là, ces études passionnèrent bientôt un certain nombre de chercheurs. Le mouvement était lancé depuis longtemps au moment de la célèbre polémique au sein du luthéranisme allemand en 1892 sur la légitimité du symbole comme règle de foi officielle; puis, aux noms de Caspari, de Harnack, de Burn, de Sanday, de Kattenbusch, de Loofs, tous luthériens ou anglicans, s'ajoutèrent ceux du jésuite Blume et du bénédictin Baeumer. La plupart des chercheurs finirent par fixer l'origine à une date voisine de l'an 100 ou 110, comme l'avait déjà fait Caspari; quelques-uns la placent trente ou quarante ans plus tard. C'était une des affirmations du *Rückkehr zur Tradition*, dont on a tant parlé jadis. Dès lors, l'étude de la formule prenait rang dans tous les manuels de patrologie. Puis, depuis une douzaine d'années, par un de ces mouvements subits, dont l'histoire de la patristique, comme toute autre recherche littéraire, connaît plusieurs exemples, les nouvelles conclusions, du côté catholique comme du côté

Tractatus Origenis déjà cités plus haut et qu'on a fait passer par divers auteurs avant de s'arrêter à Grégoire d'Elvire ; on les a donc passablement rajeunis (1). Par contre, telle homélie apocryphe, que couvre depuis des siècles le patronage de saint Jean Chysostôme, a été restituée à son véritable auteur, saint Hippolyte, et replacé par le P. Ch. Martin à l'époque anténicéenne. Césaire d'Arles, grâce aux recherches de dom Morin, s'est vu rendre avec abondance les sermons qui circulaient depuis des siècles sous le pavillon de grands noms comme Augustin et d'autres. Signalons encore le fameux symbole *Quicumque*, dont l'extrait de naissance demeure toujours énigmatique, mais dont l'origine se précise dans la mesure où l'on se rapproche de la fin du v^me siècle ou du début du vi^me, du Sud de la Gaule ou du Nord de l'Italie. Par contre, la provenance des fameux écrits du pseudo-Aréopagite n'est plus l'objet de discussions depuis que les travaux de H. Koch et du P. Stilgmayr ont établi leur dépendance vis-à-vis du *De malo* de Proclus et fixé vers la fin du v^me siècle l'œuvre dont l'histoire littéraire avait été si mouvementée ; des essais de détermination ultérieure pour découvrir l'anonyme n'ont pas encore donné leur dernier mot.

protestant, envisagent avec prédilection le système de l'origine par deux formules, anciennes l'une et l'autre, l'une trinitaire, l'autre christologique, dont la fusion à un moment donné, vers la fin du ii^e siècle peut-être, aurait donné naissance à la formule traditionnelle. Qu'aurait dit l'humaniste Laurent Valla, s'il avait pu prévoir pareil degré d'attention donné à la vieille formule, dont l'origine lui paraissait mériter si peu de respect?

(1) On ne peut en dire tout à fait autant de la célèbre traduction latine de saint Irénée, que d'aucuns veulent rajeunir jusqu'à l'époque de saint Augustin. La discussion de ces problèmes sous toutes leurs faces a pour résultat de donner une base tout à fait ferme et solide à la conclusion qui obtient finalement l'assentiment. C'est ainsi que la tentative de Donaldson, en général compétent et judicieux cependant, qui voulait dater de l'époque des humanistes cette petite perle de la littérature apologétique qui s'appelle l'*Épître à Diognète*, n'a pas longtemps rencontré considération et si tous ne la placent pas au ii^e siècle avec l'œuvre de saint Justin, dans le manuscrit duquel elle a péri au moment du bombardement de Strasbourg en 1870, plus personne aujourd'hui ne la fixe plus bas que le iii^e siècle. Les opuscules catholiques de Boèce ne lui sont plus contestés.

Il y a lieu de signaler encore l'ample moisson de réponses aux questions de provenance et d'authenticité qu'ont déjà commencé à fournir la littérature syriaque et la littérature arménienne dans leurs quelques produits originaux. Ce qu'a déjà laissé entrevoir M. J. Lebon par les aperçus de Sévère d'Antioche sur les faux des Apollinaristes permet d'espérer un rendement considérable. En même temps, les travaux des dernières années font entrevoir les richesses contenues dans les chaînes grecques en majorité inédites, c'est-à-dire dans les commentaires bibliques composés uniquement d'extraits juxtaposés, empruntés à divers Pères de l'Église et écrivains ecclésiastiques. Sans entrer ici dans les questions techniques que soulève cette littérature touffue et embrouillée, il suffira de rappeler comment l'exploration méthodique des chaînes a enrichi l'héritage littéraire de quelques écrivains comme Diodore de Tarse, grâce au P. Mariès, de Sévérien de Gabala, grâce à Zellinger, au P. Charles et au P. Ch. Martin, d'Origène grâce à Klostermann et d'autres, de Théodore de Mopsueste, d'Eusèbe de Césarée et d'autres, grâce à M. Devreese. Le dernier fascicule du supplément du *Dictionnaire de la Bible* (c. 1084-1234) contient, de la plume de ce dernier, une étude méthodique qui renouvelle le sujet et ouvre les perspectives les plus encourageantes.

Après le nombre grandissant des textes retrouvés, le perfectionnement critique, la détermination de la chronologie et la fixation de l'authenticité, il faut souligner en dernier lieu l'énorme progrès qui s'est réalisé dans la connaissance de la pensée antique, dans l'étude des ambiances qui encadraient les communautés chrétiennes, de la terminologie et du vocabulaire qui aidait ou desservait l'expression de leurs pensées, des influences du dedans et du dehors qui s'imposaient à la formation de la langue chrétienne et à l'évolution de sa littérature, de ses genres et de ses formes, de la psychologie qui s'accusait dans leurs préférences littéraires ou artistiques, des écrits qui pouvaient leur servir de modèle, ou des soucis qui inspiraient la diffusion rapide d'une

œuvre et la multiplication de ses exemplaires. Connaissance de la langue et du vocabulaire, des ambiances et des milieux, des préoccupations littéraires, artistiques, morales, religieuses ou sociales, tout cela projette une lumière toujours plus vive sur la vie du christianisme antique. Les recherches lexicographiques sur le grec des Septante et les versions antéhiéronymiennes de la Bible par exemple, pour ne citer qu'un des chapitres de ces études, les travaux sur l'ancienne liturgie et la prière antique, sur les vieux cimetières romains, sur le culte des martyrs, sur les vestiges de l'art chrétien primitif, populaire et symbolique plutôt que réaliste et historique, la venue au jour de nombreux papyrus, habituellement fragmentaires, mais souvent lumineux pour éclairer une situation ou expliquer une psychologie, comme dans le cas des *Libellatici*, la connaissance des habitudes de la sténographie alexandrine des tachygraphes, comme des amis fortunés en mettaient à la disposition d'Origène, ou de la composition des recueils épistolaires, comme ceux de Cyprien, d'Origène, de Denys, de Basile ou de Léon, telles listes bibliographiques de la librairie antique, comme dans le cas des œuvres de Cyprien sur le marché de Rome, tout cela, avec une consultation plus éveillée et plus attentive des écrits antiques, profanes et autres, nous a permis de pénétrer dans l'intelligence de nos textes plus profondément et plus sûrement qu'on ne pouvait l'espérer. Sans doute, un bon lexique de la langue grecque patristique, comme en projetait le regretté Barclay Swete, ou de la langue latine comme en prépare la Société du Cange, n'est pas encore œuvre réalisée. Tout n'est pas définitif non plus dans le résultat obtenu aujourd'hui, la part d'hypothétique est encore considérable; mais on est en bonne voie et les instruments sont taillés ou se taillent pour faire bonne besogne. C'est peut-être en ce domaine que l'attention des travailleurs catholiques devra être le plus en éveil, car c'est là que les résultats exigent un maniement plus délicat (1).

(1) Le progrès sur la situation que connaissait le milieu du XIXe siècle est donc considérable. Si l'on voulait remonter davantage dans le passé et comparer notre

Arrivé à peu près au terme de notre esquisse rétrospective, quelques questions se posent qui reviennent sur quelques caractéristiques plus générales. Passons-les rapidement en revue.

Qui a le plus contribué à ces travaux et à ces progrès? Question non pas oiseuse ou de pure érudition historique. Il faut assurément rendre à chacun la part qu'il lui revient : *cuique suum;* mais l'exposé de la réalité comporte aussi des conclusions qui peuvent se dégager des faits. L'Allemagne avec sa vingtaine de centres universitaires et ses grandes académies y occupe la place prépondérante. L'Autriche vient ensuite. L'Angleterre fournit un contingent important, qui se distingue par une note de judicieuse sobriété et de pondération. La France a beaucoup augmenté son rendement depuis vingt ans et la Belgique ne reste pas en arrière avec des centres comme Louvain et les Bollandistes; après, les autres pays de l'Europe et les États-Unis d'Amérique sont plus ou moins bien représentés. Mais d'une façon générale, la part de l'Allemagne protestante et de l'Angleterre anglicane a été écrasante pendant des années.

connaissance de la tradition chrétienne antique à celle qu'en avait le moyen âge ou le XVIIe siècle, l'écart serait encore plus marqué. De la tradition grecque, le moyen âge connaissait peu de chose : nous en avons donné ailleurs l'exposé. De la littérature anténicéenne grecque ou latine, le *Liber textus* des universités médiévales, le *Liber Sententiarum* de Pierre Lombard, donne un bilan à peu près nul : de la patristique grecque, quelques traductions de morceaux d'Origène, de Chrysostôme, des Cappadociens, de Jean Damascène, pas tous authentiques. Le catalogue général des bibliothèques ecclésiastiques anglaises, vers 1400-1410, ne connaît que saint Cyprien parmi les anténicéens; c'est du reste le seul anténicéen latin dont les manuscrits aient connu le succès. Ceux d'Hermas relativement nombreux mais apparemment inutilisés, semblent n'avoir livré qu'une seule fois un texte mutilé aux anciennes collections canoniques. Il faut attendre l'humanisme et les luttes religieuses du XVIe siècle pour assister à un progrès complet et rapide. Puis, si le XVIIe siècle et le début du XVIIIe produit des travaux remarquables qui ont rendu possibles nos progrès actuels, — il n'est que juste de le reconnaître — d'autre part, le progrès réalisé depuis lors nous fait grandement dépasser, en étendue d'information, en précision des données, critiques et historiques, en netteté des cadres et des ambiances, des ramifications et des influences, les résultats auxquels étaient parvenus nos pères.

Quelle est la proportion des travaux catholiques dans cet ensemble? Si nous avions à répondre pour l'époque qui précède l'année 1890 et surtout 1880, notre réponse serait fort peu encourageante. Car, en dehors de quelques noms, toujours les mêmes, mais de valeur, Maï, Pitra, Duchesne, les Bollandistes, Funk, il y aurait peu de noms catholiques à faire intervenir d'une façon régulière, et des revues citées en tête des volumes dans la liste des ouvrages principalement consultés, il en est peu ou guère de catholiques qu'on verrait figurer dans la nomenclature. Dom Butler le faisait justement remarquer dans un aperçu rétrospectif qu'il publiait en 1896 dans la *Dublin Review*. Actuellement il en va autrement, les bons ouvrages catholiques, les revues et les collections catholiques, dont plusieurs du meilleur aloi, prennent rang à côté des autres et se trouvent en bonne place. C'est de bon augure pour l'avenir, mais il s'en faut que le nombre et l'ardeur des catholiques, dans ce champ de recherches, répondent à l'importance de la matière et à la gravité des problèmes qui s'y posent. Les générations qui montent dépasseront, espérons-le, les devanciers qui ont commencé à leur donner l'exemple, et se montreront dignes de leurs ancêtres du XVII^e^ siècle, par un culte toujours plus éclairé et plus efficace de leur ancien patrimoine.

Qui a le plus bénéficié de ces travaux parmi les divers groupes des écrivains ecclésiastiques? Les pages qui précèdent rendent facile la réponse à cette question. Avant tout, les anténicéens ont été amplement favorisés, c'est-à-dire les écrivains d'importance capitale pour le jugement à porter sur les origines chrétiennes, sur les institutions, les croyances, les idées et les mœurs primitives. La forte impulsion partie des promoteurs des *Griechische Christliche Schriftsteller* a eu sa répercussion partout. Le IV^e^ et le V^e^ siècles, c'est-à-dire la période d'apogée des Pères grecs, ont beaucoup moins bénéficié de l'attention des éditeurs: tandis que les latins trouvent place dans le *Corpus* de Vienne, et les Orientaux dans le *Corpus Orientalium*, ceux-là, en dépit de quelques bonnes éditions partielles et malgré les projets de l'Académie de Cracovie

qui songeait à en assumer l'édition, ne font encore l'objet d'aucune recherche d'ensemble qui promette un prompt résultat. Parmi ceux qui ont le plus extraordinairement bénéficié des recherches, il faut ranger les écrivains hérétiques. Sans parler ici des études consacrées à leur histoire ou à leur doctrine, dont plusieurs sont traversées par une tendance d'optimisme qu'il est permis de ne pas partager, contentons-nous ici de rappeler l'édition ou la découverte de nombreuses œuvres gnostiques du déclin ; ajoutons-y l'édition des œuvres d'Apollinaire par Lietzmann, dont le premier volume a paru en 1904, celle de Nestorius ou des traductions de son ouvrage, par Nau, Loofs et d'autres (1910), celle de Pélage par Souter (1925), celle de Théodore de Mopsueste par Barclay Swete (1880), celle d'Eunomius que subsidie la fondation jubilaire Willamovitz, les études sur Fastidius, Julien d'Eclane, Aétius, Basile d'Ancyre, etc.

Les progrès des sciences philologiques et l'application de leurs méthodes aux textes patristiques ont été évidemment pour beaucoup dans cette considérable avance : c'est une caractéristique de notre époque. Jadis la philologie n'avait que de l'indifférence, voire du mépris, pour ces œuvres des Pères trop éloignées de la pureté classique et l'on peut voir encore dans les histoires les plus réputées de la littérature grecque et romaine quelle place négligeable est faite à leurs œuvres. Pour des causes que nous n'avons pas à examiner ici, cette indifférence n'a pas perduré : nous voyons l'intérêt des philologues se porter sur les écrits des Pères aujourd'hui, comme hier il s'attachait aux écrivains profanes. Les remaniements successifs de la grande histoire de la littérature grecque par von Christ et Stählin, ou celle de la littérature latine par M. Schanz, l'un et l'autre dans le *Handbuch* de Ivan von Muller, rendent à ce changement de front un éloquent témoignage, et pour le moyen âge les études sur la philologie latine des écrivains médiévaux, fortement promues, sinon inaugurées par L. Traube, ont plus de fervents que jamais même en Amérique, où nous

venons de voir se fonder la *Mediaeval Academy*. L'on n'a pas besoin de dire quelles conséquences crée à la science catholique ce changement complet de la situation.

La réaction philologique en faveur des Pères de l'Église a pu excéder les limites et l'on a pu voir récemment, même dans le luthéranisme allemand, une opposition, un moment brillante, mais de court succès, à l'« historicisme ». S'il y a eu des affirmations hardies, inspirées par la présomptueuse conviction que la philologie expliquait tout et que pour elle il n'y avait pas de mystères, il est difficile d'autre part de ne pas reconnaître ses grands services et il serait funeste de nier ses titres dans le domaine de la patristique. Ici le théologien doit plus d'une fois se doubler du philologue (1).

Est-ce à ce recours à la philologie, combiné avec le renouveau de l'archéologie et de l'histoire, qu'il faut attribuer une autre attitude dans les études patristiques et en général dans l'étude du christianisme antique ? Toujours est-il que notre exégèse et notre interprétation des textes a pris une allure beaucoup moins verbale et lui a substitué quelque chose de plus réel et en quelque sorte moins livresque. Les choses et la vie qui les parcourt ont attiré l'attention du chercheur plus encore que les mots. Il en est résulté une connaissance plus complète, plus pénétrante, plus vécue, des écrits du passé et des âmes qui se cachent derrière ces documents. De là une interprétation plus pleine, plus satisfaisante et en fin de compte, plus chrétienne de l'argument de tradition, comme le beau volume du P. Lebreton sur la Trinité en a donné un si remarquable exemple à propos des Apologètes ; nous l'avons fait remarquer ailleurs. En tout cas, l'organisation même de ses

(1) Par contre l'on ne peut que regretter que telle publication sur Pélage dont nous avons parlé ailleurs, un vrai chef-d'œuvre à bien des égards, ait eu trop peu le souci de l'information théologique, ou que l'*Index rerum et verborum* de telle édition savante de Vienne renseigne sous la rubrique d'Immaculée Conception un texte qui vise en réalité la naissance virginale du Sauveur : erreur qu'on jugerait impardonnable chez un philologue s'il s'agissait des doctrines religieuses du paganisme !

procédés d'étude et la rigueur de méthode qui préside à ses recherches, sont dues pour une large part à l'entrée de la philologie dans le domaine de la patristique. Comme l'histoire, cette branche du savoir humain avait depuis longtemps organisé ses méthodes et ses procédés, dressé l'inventaire de ses résultats et de ses réponses hypothétiques, sérié les questions qui devaient réduire petit à petit le champ de l'inconnu. A pareille école, les recherches patristiques ont trouvé grand profit.

Dans une autre direction, suivie entre autres par Bousset et par Wetter, et qui date d'un peu plus de quinze ans, on peut constater aussi un effet de la tendance décrite ci-dessus, tendance plus réelle que verbale, plus attachée à l'action qu'à la formule, plus soucieuse de la vie collective que de l'expression individualiste; elle tire parti également de toutes les ressources de la philologie et de l'histoire. Tout n'est pas à y louer, tant s'en faut, mais là encore le théologien catholique peut trouver à s'instruire comme à rectifier. Il faut souligner ici la vogue qu'a rencontrée de nos jours l'école comparatiste. Jadis, il y a vingt ou trente ans, avec Usener et Dieterich, elle avait surtout pris les écrits hagiographiques et le culte comme champ d'action, pour s'étendre ensuite à d'autres domaines. De l'interprétation des évangiles et des épîtres, où elle semble vouloir hériter du succès qui s'attachait il y a vingt ans à l'école eschatologique, elle a passé à l'époque sub-apostolique et patristique et aux diverses manifestations de la foi, de la piété, des croyances et de l'ascétisme chrétiens dans leurs rapports et leurs emprunts à l'hellénisme. Là, comme ailleurs, s'impose une vigilante étude au théologien catholique. Le conflit des écoles, lui aussi, même chez les protestants — Harnack n'est nullement pour le *Religionsgeschichtliches* — est toujours instructif pour l'observateur attentif.

Cette rapide esquisse des tendances comme des progrès qui marquent la fin de cette période de soixante années, serait incomplète, si l'on ne rappelait la devise qu'on a cru un moment devoir

employer pour caractériser l'ensemble du résultat : on parlait du *Rückkehr zur Tradition*, tant les limites chronologiques assignées à la rédaction des livres néotestamentaires et des écrits du christianisme antique, comme les lettres de saint Ignace, marquaient d'écart avec les dates longtemps acceptées sur la foi de l'école de Tubingue. Et de fait, l'ensemble des résultats patristiques, pour ne parler que de ceux-là, revient à confirmer d'une façon sensible les grandes lignes reçues précédemment. Mais il serait erroné et dangereux de transporter le sens de cette devise au delà des limites de l'histoire purement littéraire. L'interprétation des documents chez beaucoup des dissidents n'est nullement un retour à la tradition dans le sens catholique du mot. Si l'on veut bien reconnaître chez la plupart, depuis une génération environ, qu'il ne faut pas attendre la fin de la période nicéenne, ni de la période anténicéenne, pour voir constituée dans ses éléments substantiels l'Eglise catholique, mais que tout cela se retrouve déjà vers l'an 180 ou 200, la période antérieure est toujours l'objet d'interprétations fort diverses. Il ne s'agit plus de quelques points particuliers où s'accusent les corruptions romaines comme disaient les anglicans ou les anciens luthériens, mais de l'ensemble même de la conception chrétienne, où l'on veut voir une déviation totale de la pensée du Christ, et l'on va jusqu'à préciser les dates qui marquent dès saint Paul et avant lui, et non plus avec Éphèse, Nicée ou les anti-gnostiques, les étapes de cette transformation. Le radicalisme même de l'objection d'une part, de la conclusion catholique d'autre part, montre que tout le bloc est à prendre ou à rejeter en une fois : c'est toute la fondation qui s'appuie immédiatement sur le roc qu'est le Christ. L'étude de tous les monuments de la tradition chrétienne se voit ainsi tracer son programme : étude étendue, approfondie, éclairée. Dans les progrès réalisés depuis soixante ans, elle trouvera, avec un légitime encouragement, le stimulant de ses efforts et le gage même de l'avenir.

J. DE GHELLINCK, S. I.

Soixante ans de théologie morale

Cette revue a dépassé les soixante ans, âge assez rare pour une revue. Elle les célèbre dans la joie d'une constante jeunesse, qui lui permet de garder son titre de *Nouvelle*, et dans l'action de grâces envers la Providence qui l'assista tout ce temps ; elle accueille également les félicitations de ses amis, au nombre desquels nous aimons à nous compter.

Une collaboration est, pour un organe périodique, la forme de congratulation qui lui est la mieux venue : c'est le meilleur cadeau pour son jubilé. D'autres auront sans doute raconté les phases intéressantes de son histoire assez mouvementée ; les mains diverses qui tinrent successivement les rênes de sa direction ; les genres et les matières dont elle s'est de préférence occupée.

Une de celles-ci nous offre, nous semble-t-il, le moyen de contribuer pour notre modeste part à la fête anniversaire.

En effet, la théologie morale obtint toujours une place distinguée dans les pages de la *Nouvelle Revue Théologique*. Aucune des questions pratiques agitées durant ces douze lustres ne l'a laissée indifférente. L'on peut dire que théologie morale et *Nouvelle Revue Théologique* ont marché côte à côte pendant toute cette période.

Obligé, d'autre part, nous-même, depuis d'assez nombreuses années, d'observer par état ce qui se pense, se dit et s'écrit dans le domaine de la théologie morale, notre esprit a recueilli et garde naturellement, de cette longue attention, des réflexions sur ce que fut cette science des mœurs durant les soixante dernières années, sur ce qu'elle est devenue, sur ce qu'elle promet pour l'avenir. Résumer ces impressions en l'honneur d'une revue qui fut pour quelque chose dans les progrès de la théologie morale, n'est-ce pas une manière de célébrer son jubilé ?

Notre but n'est donc nullement de rédiger pour ces années

écoulées ce qu'on pourrait appeler un bulletin de théologie morale; moins encore pensons-nous fournir la nomenclature, plutôt aride et fastidieuse de ce que la presse des divers pays, dans son activité fébrile, a lancé dans le public sur cette partie de la science sacrée : les amateurs de *Litteratur* ne seront pas servis à souhait. Auteur nous-même d'une théologie morale (1), pouvions-nous d'ailleurs, sans indiscrétion, émettre sur la valeur relative des moralistes contemporains des jugements comparatifs? Présenter au lecteur quelques aperçus sur une période de la théologie morale, c'est toute notre ambition.

I. *Les auteurs de théologie morale.*

Dès notre entrée en matière, il nous faut rendre l'hommage qu'ils méritent à trois grands auteurs qui ont exercé sur la théologie morale des soixante dernières années une influence que l'on peut appeler prépondérante : à Ballerini, l'illustre professeur de l'Université Grégorienne, qui, par sa critique serrée des citations et des arguments, a dégagé la théologie morale de la routine et activé la recherche des raisons intrinsèques ; au Card. d'Annibale, le Tacite de la théologie morale, plus juriste cependant que moraliste, plus clair dans sa pensée que dans sa phrase, net pourtant dans ses conclusions, toujours érudit, et dont l'autorité demeure grande auprès de la Curie Romaine; à Lehmkuhl, le théologien consciencieux et profond, le guide sûr, qui n'a rien écrit qu'il n'ait personnellement examiné, qu'il n'ait tâché de rendre avec une scrupuleuse exactitude (2).

Loin de nous la pensée de sous-estimer nombre d'autres moralistes qui ont fleuri au cours de cette période. Pour ne mentionner

(1) *Theologia moralis. Principia, responsa, consilia.* 4 vol., 2e éd. Rome, 1924-28.

(2) Pour apprécier le crédit dont il jouissait, il suffira de ce fait : à peine le Code civil de l'empire allemand fut-il promulgué, que le Père Lehmkuhl en donnait le commentaire moral. Or, la seconde partie de son ouvrage n'avait pas encore paru que la première en était déjà à sa troisième édition.

ici que les défunts, citons, par exemple, pour l'Allemagne, l'archevêque de Cologne, Simart, bref, clair et solide, et Goepfert, dont le Manuel vient de reparaître dans une nouvelle édition; pour l'Amérique l'évêque Kenrick, C. SS. R., surnommé le second Gury, et le limpide Sabetti; pour l'Angleterre, le P. Slater, S. I., conseiller avisé, qui osa affronter la tâche épineuse d'exposer la théologie morale, spécialement le traité de la justice, dans ses rapports avec le droit anglais et américain; pour la Belgique, le P. Van der Velden, des Frères-Mineurs, dont le P. Piat, capucin de vénérée mémoire, publia une édition annotée; pour la France, Clément Marc, de la Congrégation du S. Rédempteur, prudent et modéré, comme l'auteur si estimé en Hollande et en Belgique, son confrère le P. Aertnys. En Italie, Scavini jouit aussi assez longtemps d'une grande vogue. Les anciens élèves de la Grégorienne ne sauraient non plus oublier les leçons si vivantes du P. Bucceroni. Moraliste et canoniste à la fois, feu le Card. Gennari, le fondateur du *Monitore Ecclesiastico* et le principal promoteur de la communion quotidienne, a publié des *Questioni morali, canoniche e liturgiche*, qu'aujourd'hui encore on consulte fréquemment et avec fruit. Au nom de Ballerini il est juste de joindre le judicieux P. Génicot, qui le vulgarisa dans ses *Institutiones* dont la fortune n'est plus à faire, tout comme au nom du P. Lehmkuhl se rattache celui du P. Noldin : celui-ci se vantait d'avoir traduit à l'usage des élèves et du grand public l'ouvrage que le P. Lehmkuhl avait écrit pour les savants.

Décédé en 1866, le célèbre Gury n'appartient plus à la période que nous envisageons : celle-ci va de 1870 à 1930. Il y a survécu cependant dans les multiples éditions où son nom apparaît uni à d'autres (Gury-Ballerini, Gury-Dumas, Gury-Ferreres, Gury-Ballerini-Palmieri), continuateurs de la méthode facile, à laquelle tient son prodigieux succès.

II. *Ces auteurs sont-ils seuls à traiter de la théologie morale?*

Les ouvrages que nous venons de citer sont pour la plupart des Manuels. Moins que jamais pourtant, aujourd'hui la théologie morale n'est entièrement contenue dans les traités publiés pour les étudiants ou même pour les professeurs. Cette Revue théologique nous le démontre elle-même éloquemment : de nombreuses études morales sont pour une large part dans sa vigoureuse longévité. Autrefois, les gros in-folios des moralistes de renom revêtaient un caractère encyclopédique; de nos jours les livres classiques affectent les titres modestes de *Elementa*, de *Compendium*. d'*Institutiones*, de *Quaestiones selectae*, et par là nous avertissent suffisamment qu'ils ne représentent que très imparfaitement le mouvement scientifique.

Les travaux plus originaux et plus approfondis reçoivent l'hospitalité dans les périodiques. Or, durant la période qui nous occupe, quelle riche floraison de Revues plus jeunes que la *Nouvelle Revue Théologique*, les unes réservées à la théologie pratique, les autres, plus nombreuses, englobant la morale dans le cadre plus vaste de leur programme!

Pendant trente ans, la *Nouvelle Revue Théologique* fut seule à paraître en Belgique ; à présent, elle s'y voit entourée d'autant de Revues que notre petit pays compte de diocèses : les *Collationes Brugenses* datent de 1900 ; les *Tornacenses* sont publiées depuis 1905 ; les *Namurcenses* depuis 1906 ; les *Gandavenses* depuis 1913. *La Revue ecclésiastique de Liège* est née en 1906 ; les *Collectanea Mechliniensia* ont succédé en 1926 à *La Vie diocésaine*. *La Revue néo-scolastique* (Louvain) paraît dès 1894 ; en Belgique encore (Bruges-Rome) nos *Periodica de re morali, canonica et liturgica* ont commencé (sous un autre titre) en 1905 ; la *Revue des sciences philosophiques et théologiques* (Le Saulchoir, Kain), en 1907 ; les *Ephemerides theologicae Lovanienses* en 1924.

Hors de Belgique, en Allemagne, les *Stimmen aus Maria-*

Laach débutent en 1871, pour devenir, en 1914, les *Stimmen der Zeit* (Fribourg en Brisgau); *Pastor bonus* (Trèves) en est à sa quarantième année; l'Autriche publie depuis 1877 la *Zeitschrift für katholische Theologie* (Innsbruck); en Espagne, *Razon y Fe* s'édite depuis 1901; en France, la Revue si répandue, *L'Ami du clergé* (Langres), date de 1883; *La Revue Thomiste* (Paris), de 1893; de 1895 à 1920, il y eut encore *La Revue du Clergé français*. En Hollande, *De Nederlandsche Katholieke Stemmen* se font entendre à partir de 1900; *l'Irlande* a son *Irish Ecclesiastical Record* depuis 1864.

Mentionnons finalement, pour l'Italie, le *Monitore ecclesiastico*, depuis 1876 (d'abord Conversano, puis Rome); *La Scuola cattolica* (Milano) depuis 1910; *Vita e Pensiero*(Milano) depuis 1915; *La Rivista del Clero italiano* (Milano) depuis 1920; *La Palestra del Clero* (Rovigo) depuis 1921; *Perfice Munus* (Torino) depuis 1925; *Apollinaris* (Roma), depuis 1928.

Parmi les Revues les plus anciennes signalons la *Quartalschrift* de Tubingue qui existe depuis 1819; la *Theologische Praktische Linzer Quartalschrift* (Linz, Autriche), qui se publie avec grand succès depuis 1847; *The Ecclesiastical Review* (Philadelphie) fondée en 1859; et les *Studien* ('s Hertogenbosch) que la Hollande possède à partir de 1863.

La théologie morale s'enseigne encore dans les actes de l'autorité ecclésiastique, dans la prédication, dans les conférences; même dans les verdicts et les directions du juge pénitentiel elle vit des jours inégalement heureux.

A ne considérer que les livres de théologie morale, on se méprendrait sur le contenu et les sources de la morale catholique. Celle-ci ne peut s'appeler *Théologie* sans affirmer qu'elle puise ses enseignements dans le double dépôt de la révélation : l'Écriture Sainte et la Tradition apostolique. On doit pouvoir dire d'elle, comme de toute théologie, qu'elle est née au Ciel, pour de là descendre sur la terre. Quel plus beau livre de théologie morale que le Nouveau Testament presque tout entier? Cependant la part

laissée aux Saintes Écritures semble minime, surtout dans les manuels. Mais ce n'est là qu'une apparence, due à une évolution progressive. Dans la première époque de l'histoire de l'Église, celle des Pères, le recours exprès à l'Écriture sainte est constant. L'Église recueille ensuite le bénéfice de ces premières investigations; elle en canonise le résultat; c'est-à-dire, qu'elle les fait passer dans les canons de ses conciles, dans les bulles des Papes et les décrets des Congrégations Romaines. Peu à peu, il s'est formé de la sorte une morale traditionnelle, qu'une autorité infaillible nous garantit vraie et sûre, qui dépose dans l'âme des croyants un fonds commun de persuasions évangéliques, que les ouvrages catholiques rappellent et commentent sans devoir encore remonter formellement à leur origine (1).

Le livre d'ailleurs, surtout celui destiné à l'enseignement, est trop peu souple et mobile pour pouvoir tout contenir. En effet, comme toute science humaine, la théologie morale obéit à la loi du progrès: revision de solutions anciennes; aspects nouveaux à envisager; questions nouvelles à trancher après discussion. Le livre-recueil ne saurait s'accommoder de ces changements ou de ces compléments; à lui revient plutôt l'enregistrement des résultats acquis.

Que s'il s'agit des livres classiques, préparés pour l'enseignement, une autre raison les empêche d'être complets et constamment à jour. Notre foi catholique s'intéresse à l'enjeu des solutions morales: le salut des âmes, qu'elle met bien au-dessus d'un avantage scientifique. D'autre part l'homme, — une expérience quotidienne nous l'apprend, — ne rejoint pas du premier coup la vérité : il n'y arrive qu'en tâtonnant. Sous peine d'être dangereux et nocifs pour les débutants, les manuels ne peuvent accueillir des essais; une doctrine sûre, éprouvée doit seule y trouver place.

(1) Ceci n'empêche pas des recours directs au texte sacré, qui ne sont pas toujours heureux. N'a-t-on pas cherché à établir un privilège du cultivateur sur le texte : « *laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere* : au travailleur agricole revient la première portion des fruits » (2 Tim. 2, 6)? On a

III. *Quel est le domaine de la théologie morale?*

Dans son *Lehrbuch der Moraltheologie* (1910, p. 2-3), le le Dr Koch fait cette juste remarque : « Les problèmes auxquels nos relations donnent naissance dans tous les domaines, sans excepter les questions sociales et économiques, ont tous un fonds religieux et moral qui relève de la théologie ; tous requièrent la lumière du christianisme pour la théorie; et pour la pratique une âme chrétienne ». Vaste est donc l'empire de la théologie morale. Voyons comment elle y travaille à notre âge.

1. Durant la majeure partie du XIXe siècle, elle pâtit de l'individualisme que la Révolution libérale avait installé dans les lois et les institutions. L'égoïsme préside aux contrats, aux luttes de la libre concurrence; l'association pour d'autres fins que l'enrichissement est vue de mauvais œil; la corporation fait peur.

Une forte réaction sociale marque les soixante dernières années. Sans doute, les meilleurs manuels de théologie morale sont encore en retard : ils se bornent aux rapports de l'homme envers Dieu, envers le prochain pris individuellement, envers soi-même: sauf la famille, les autres groupements sociaux, la société elle-même, en général y sont à peine mentionnés. Le titre de social donné parfois maintenant à une section de l'ouvrage, par exemple chez Koch, Schilling, est cependant significatif: il révèle un commencement d'attention ; malheureusement la suite n'y répond qu'imparfaitement. Mais le problème social a envahi les autres organes de la théologie morale. Il est monté dans la chaire de Notre-Dame avec Monseigneur d'Hulst; il rassemble des Congrès, des « Semaines » qui vont se multipliant; c'est un thème favori pour les conférenciers ; des séries de publications sociales s'éditent presque partout. Citons les *Wirtschafts-und sozialpolitische Flugschriften* de München-Gladbach, les *Dossiers* et autres publications de l'*Action populaire* de Vanves (Paris), les brochures de la *Pensée*

prétendu condamner la propriété oisive par cet autre verset : « qu'il ne mange pas, celui qui ne veut pas travailler » (2 *Thess.* 3, 10).

catholique (Liége), les volumes de la *Société d'études morales, sociales et juridiques* (Louvain).

Dans ces débats contemporains, le terme de *justice sociale* fait fortune. Il est la ressource habituelle de ceux qui sont embarrassés de qualifier un devoir. Tel qu'il est présenté dans nombre de livres et de discours, le concept est imprécis. Nous n'oserions dire que beaucoup s'en forment une idée nette et distincte. Pour beaucoup, c'est une vertu particulière qui régirait tous nos rapports sociaux. Pas plus cependant que nos devoirs d'ordre individuel ne peuvent tous s'appeler des devoirs de justice, notre action sociale ne peut se mettre tout entière sous l'égide sévère de cette vertu ; et, par conséquent, ignorer les actes honnêtes, mais non imposés. *Iustitia facit debitum :* c'est un axiome de l'école : l'honnêteté propre de la justice consiste à faire ce qui est dû. Je me souviens encore de l'étonnement sceptique manifesté par un moraliste de renom, en entendant parler de la charité envers la société. On peut donc souhaiter, même dans les manuels, une initiation sociale plus claire et partant plus efficace.

Cette même préoccupation sociale fait éclore des écoles qui, péchant par un excès opposé, prétendent, en vue du bien commun, retoucher, dans l'ordre économique, la morale individuelle, nier la légitimité de tout intérêt lucratif, du profit net du capital ; attacher à la propriété des devoirs nouveaux de stricte justice ; distinguer des possessions inégalement inviolables, chercher un nouveau concept du droit de propriété (1).

2. Tandis que la théologie morale s'étend du côté social en général, elle aborde à peine encore le domaine international. Nul n'ignore ou ne conteste cependant que les rapports de nation à

(1) Voy. nos articles dans la *Theol. prakt. Quartalschrift*, 1928 et 1929. Cette tendance est représentée par une Revue fondée à Vienne en 1924, *Die neue Ordnung*, tandis qu'une autre Revue, également viennoise et existant depuis 1917, *Das neue Reich*, défend les positions classiques. Une troisième Revue, publiée encore à Vienne et qui ne remonte qu'à 1926, *Schönere Zukunft*, tout en adoptant une attitude milieu, penche visiblement vers l'école réformiste.

nation, de mère-patrie à colonie, de société civilisée à société barbare, créent des devoirs moraux très importants et par conséquent très graves, qui finiront par forcer l'entrée des consciences. Mais, outre l'extrême complexité qui porte à dissimuler les inquiétudes, il leur faut abattre ou franchir une barrière, la barrière de l'égoïsme national, fort parce qu'il se couvre du voile du patriotisme. S'il est des livres et des revues de droit international positif, la Revue de morale internationale reste encore à fonder. Disons à l'honneur de Benoît XV, que ce Pontife en caressa l'idée,

3. Longtemps et justement on a reproché aux manuels de théologie morale leur préoccupation trop négative. Des deux parties de la justice chrétienne, fuir le mal et faire le bien, la première qui se prête mieux à la formulation précise recherchée dans ce genre de livres a trop prédominé. Au lieu de poser la question du bien à pratiquer, on s'est demandé trop exclusivement s'il y avait péché, et si ce péché était grave. Remarquez, par exemple, la division des traités par commandements, dont l'énoncé est négatif, à propos desquels on est avant tout soucieux de savoir comment on les viole. Aucun manuel n'omet de développer les cas de scandale ; combien font valoir la vertu du bon exemple ? Certaines définitions de la coopération la supposent toujours mauvaise : l'aide apportée au bien a pourtant sa valeur.

La prédication elle-même n'est pas toujours exempte de ce reproche. On la trouve parfois si terroriste, principalement dans les explications habituelles des devoirs du chrétien !

Dans ces dernières années, se manisfeste un souci plus grand des actes bons et méritoires. A la division par commandements se substitue graduellement la division par vertus qu'adoptent par exemple Koch, Prümmer, Schilling. Non seulement le bien, mais le mieux est étudié et proposé. Toute une littérature récente s'est occupée de l'*imperfection et du péché véniel.*

Déjà au XVIIe siècle, le Cardinal de Lugo (*De Pœnitentia,* d. 3 n. 9-11) traita la question en distinguant des imperfections positives qui ne seraient pas des péchés véniels. Un célèbre contem-

porain du Cardinal, le Dominicain Passerini (*De hominum statibus et officiis*, in 2,2 p. 184 art. 3) soutint au contraire, comme étant la doctrine commune des Thomistes, que ne pas faire ce qui, tout bien pesé, était jugé le mieux, ne pouvait être exempt de quelque faute vénielle.

Sans beaucoup relever cette divergence de sentiment, les moralistes d'alors et du XVIIIe siècle, notamment saint Alphonse (L. VI, n. 432, IV) s'en occupaient seulement à propos de l'absolution à donner au pénitent qui n'accuserait que des imperfections. Cependant le P. Lehmkuhl, au début de sa Théologie morale, en traitant des actes indifférents, s'efforce de réfuter les objections subtiles de Vasquez contre la thèse thomiste niant que des actes humains au concret puissent n'être ni bons ni mauvais.

Mais voici qu'en 1908 un article du P. Hugueny, des Frères Prêcheurs (1), en abordant directement le problème, suscita une controverse de plus en plus animée, qui continue d'alimenter les revues. Le P. Prümmer, O. P., dans sa *Théologie morale* I, 131 et II, 324, s'appuie sur saint Thomas pour nier, avec le P. Hugueny, des imperfections positives qui soient exemptes de faute. Récemment, le distingué professeur du Séminaire de Namur, M. Ranwez, d'abord dans les *Collationes Namurcenses*, 1922-23, page 37 s., puis dans les *Ephemerides theol. Lovanienses*, 1926, page 177 s.; 1928, page 52 s., rejette également des imperfections positives non coupables, tandis qu'elles sont accueillies par le P. Garrigou-Lagrange, O. P., dans son livre *Perfection chrétienne et Contemplation*, II, 532, dans la *Vie spirituelle*, XI, 1923, page 583; XIII, 1925, Supplément p. (85)-(88); XV, 1926, page 1 s.; dans la *Revue Thomiste*, 1928, page 388-411, surtout page 397 s.; par le P. Schellinck, M. S. C., dans *Ephem. Theol. Lov.* 1927, page 195, s.; par le P. Cathrein, S. I., dans la *Zeitschrift für Aszese und Mystik* 1928, page 115. s. et 221 s. M. Mainil dans les *Collationes*

(1) *Imperfection et péché véniel*, dans *Revue du Clergé Français*. t. 53, mars 1908; puis dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, au mot: Imperfection.

dioqc. Tornacens., t. 19, 1923-24, accorde au P. Hugueny un suffrage tempéré par quelques restrictions. Nous avons nous-même essayé une conciliation dans les *Periodica*, 1928, page 194 à 220, après l'article du P. Mersch, sur le même sujet.

Après les longues et chaudes discussions dont témoigne une abondante littérature, une sorte de trêve s'était tacitement conclue entre tenants et adversaires du probabilisme. Les moralistes exposaient leurs préférences théoriques, qui déteignaient peu sur les applications pratiques. On trouvait même un auteur, équiprobabiliste à sa manière, le Card. d'Annibale (1) qui soutenait expressément la licéité du probabilisme pur. La matière cependant demeurait inflammable. La controverse qui s'éleva entre le P. J. De Caigny, C. SS. R., qui en 1894 avait publié à Tournai son *Apologetica de aequiprobabilismo Alphonsiano historico-philosophica dissertatio*, et le P. Arendt, S. I., qui en 1897 lui répondit par sa *Crisis aequiprobabilismi hodierni* montra qu'il suffirait d'une étincelle pour allumer le feu. Cette étincelle fut l'apport d'un nouvel argument qu'un théologien estimé des PP. Rédemptoristes, le P. Wouters pensait avoir découvert et proclamait péremptoire contre ce qu'il appelait le *Minus-probabilisme*. Il provoqua lui-même des réfutations qui amenèrent des répliques. Une sorte d'alliance se conclut entre les PP. Rédemptoristes de Hollande et les Frères Prêcheurs de Paris et de Fribourg. Le regretté P. Mandonnet, O. P., y alla un peu de sa fougue. Il invoqua même un décret d'Innocent XI, du 26 juin 1680, dont l'autorité lui paraissait écrasante (Voy. les articles parus dans la *Revue Thomiste* en 1901 et 1902). La portée de ce document fut contestée, notamment par le P. Brucker dans les *Études*. Le Saint-Office lui-même consentit à publier le texte authentique du décret. Le P. Arendt qui avait déjà en 1897 publié chez Herder sa *Crisis Aequiprobabilismi*, intervint à nouveau. Le P. Lehmkuhl fit paraître en 1906, à Fribourg, son

(1) Nous nous exprimons ainsi, parce que l'équiprobabilisme de ce Cardinal n'est pas celui de la Congrégation du Saint-Rédempteur.

Probabilismus vindicatus, tandis que le P. Wouters écrivait en 1908 son *De Minus-probabilismo* (Amsterdam). De son côté le P. de Caigny fit un essai de conciliation dans sa Dissertation *De gemino probabilismo licito, Dissertatio criticopractica, exarata conciliationis gratia* (Bruges, 1901).

Depuis quelques années, le calme est revenu. Des ouvrages et des articles comme ceux du P. Richard, O. P., (1) et du P. Pinard de la Boulaye (2) transportent la controverse dans le ciel, aujourd'hui plus serein, de la philosophie. Un excellent professeur laïque de l'Université de Liége, M. E. Janssens, a rompu encore, dans la *Revue néo-scolastique* de 1920 et 1921, une lance en faveur du probabiliorisme ; M. le Chanoine Harmignie lui a répondu dans la même revue, 1921.

Des auteurs de l'Ordre de saint Dominique, Sertillanges, Prümmer, abandonnent loyalement la cause de ce système pratiquement impossible. Actuellement la faveur va au probabilisme pur et aussi, notamment en France, où ce système vit le jour (3), au probabilisme dit *compensateur*, dédaigné par d'Annibale (4), tandis que le P. Prümmer (I, 35) l'appelle le système de la prudence chrétienne.

Nul ne s'étonnera que des traités spéciaux continuent de s'écrire sur des matières d'usage quotidien. Nommons le mariage, les droits et devoirs de l'état religieux. Pour le *mariage*, l'évêque Rosset (5) a publié un ouvrage encyclopédique en six volumes. Le

(1) Par exemple. *Le probabilisme moral et la philosophie* (Paris). Voir encore ses articles : *La Probabilité est la raison pratique ; — Autour du Probabilisme*, dans la Revue Thomiste de 1926 et de 1927. — (2) *Essai sur la convergence des probabilités*. — (3) Ses auteurs sont MM. Laloux (*Tractatus de actibus humanis*) et Manier. (*Cours de philosophie à l'usage des Séminaires*) de la Compagnie de S. Sulpice, puis le R. P. Potton, O. P. (*De theoria probabilitatis, Dissertatio theologica*). — (4) « Fundamentum (novum prorsus) quo totum hoc aedificium superstructum est, nutat profecto ». Le fondement tout nouveau sur lequel tout cet édifice est construit est assurément branlant (*Summula*, I, n. 260). — (5) MGR ROSSET, *De Sacramento Matrimonii*, 6 vol. Paris, 1895-1896. — Cf. aussi VAN DE BURGT, *Tractatus de Matrimonio*, 1 vol., Utrecht, 1908.

chanoine De Smet, trop tôt enlevé à ses travaux, a fait paraître (Bruges) diverses éditions de son beau traité moral et canonique *De sponsalibus et matrimonio*. Chelodi, également ravi par une mort prématurée, a composé une courte étude très estimée. A ces auteurs plusieurs autres, encore en vie, devraient être ajoutés.

Le droit des Religieux a trouvé un interprète sagace et érudit dans le R. P. Piat. Ses *Praelectiones de iure regulari* se distinguent surtout par l'abondance et l'exactitude des références : on peut le dire indispensable.

Est-ce à cause de la grande guerre et des impôts extraordinaires dont les biens sont grevés dans presque tous les pays? Nous le croyons assez probable. Toujours est-il que la question des lois pénales a reparu à l'ordre du jour. On a discuté leur existence, leur vraie notion. Voyons par exemple, après Bouquillon, *Theologia Fundamentalis*, le P. Van Gestel, S. I., *De iustitia et lege civili*, le P. Biederlack dans la *Zeitschrift für Kath. Theologie*, 1899, — les articles plus récents des chanoines A. Janssen dans la *Nouvelle Revue Théologique*, 1923; Claeys-Bouuaert, dans les *Collationes Gandavanses*, 1924; Leroux, dans la *Revue ecclésiastique de Liége*, 1925; Ranwez, dans les *Collationes Namurcenses* 1922-23 et 1924-25., auxquels on peut joindre l'article de M. A. Janssen, *Le fondement du devoir fiscal*, dans les *Ephem. Theol. Lovanienses*, de 1925.

4. Les théologiens catholiques du XIX[e] siècle se montrèrent très conservateurs. Ils acceptaient de vivre des données que le travail de leurs devanciers mettait à leur disposition; ils en transcrivaient volontiers les réponses toutes faites. La vogue était encore aux serments d'aveugle confiance en tel ou tel grand docteur, digne sans doute de toute estime, guide plus sûr que l'appréciation personnelle, pour des théologiens peu formés. La méthode pourtant de suivre en tout tel maître n'est nullement scientifique. Généralisée, elle arrêterait tout progrès. Pour emprunter une expression de Lacordaire, saint Thomas, saint Alphonse ne seraient plus seulement des phares : ils

deviendraient des bornes. Au début des dernières soixante années, Ballerini a bien mérité de la science morale, en l'affranchissant de toute servilité.

5. Notre âge est pratique et pressé. Voici qu'ont reparu les *Sommaires* dont Cajetan, Busenbaum et Tamburini avaient doté leurs contemporains. Le succès inouï du *Summarium* du P. Arregui lui a suscité des concurrents : Ferreres, Prümmer ont leur *Epitome* ou *Vade-mecum*. Déjà auparavant (5e éd. en 1920) le Dr Telch avait écrit un abrégé d'après la *Théol. morale* du P. Noldin. Cette différence est pourtant à noter : à l'époque de Cajetan et de Tamburini, les grandes questions morales se traitaient dans la chaire de dogme : il ne fallait plus aux prêtres qu'un aide-mémoire. Aujourd'hui, la controverse dogmatique a remplacé dans bien des Instituts par les traités de la Foi, de l'Église, du Souverain Pontife, ceux de la Justice, de la Restitution, des Actes humains, de la Conscience et du Péché, des Vertus morales.

Sans contester les avantages pratiques de ces résumés, dont quelques-uns sont excellents, ils ne peuvent suffire aux prêtres catholiques. Ce serait pitié, si les ministres sacrés ne puisaient leur science morale que dans des abrégés dont toute discussion sérieuse est nécessairement absente.

IV. *Qu'exige de la théologie morale l'époque actuelle?*

Que demande en effet notre époque?

1. Raisonneuse et défiante vis-à-vis de l'autorité, elle prétend connaître et discuter les motifs des solutions morales, de celles surtout qui touchent au droit naturel.

Ces motifs ne sont pas toujours aisés à saisir; la force des raisons est affaiblie par les objections spécieuses tirées des propensions naturelles, des difficultés de la vie, de la santé, d'un conflit d'intérêts.

Interrogé, l'homme des sommaires ne découvre, ni dans sa tête

ni dans son auteur, de quoi réfuter des théories malsaines qui ont pour elles la popularité. Le voilà hésitant, embarrassé. Il ne saurait être l'homme des fortes convictions, persuasif et entraînant par sa conviction même.

De plus, dans la matière si délicate de la pureté, se multiplient les complications pratiques, partant, des questions nouvelles. Dès lors, que fera dans le saint ministère, le prêtre qui ne possède pas les principes des solutions? Heureux s'il a le sens assez averti, pour savoir, malgré l'amour-propre, douter et s'enquérir. Ce ne sera pas le fait de tout le monde. Il en coûte trop de passer pour ignorant ou peu capable. De là ces réponses erronées qui pèchent tantôt par excès de rigueur, tantôt par excès d'indulgence : vu le fléau qu'il faut combattre, on ne sait quel est des deux excès le pire.

Il est donc aujourd'hui de la plus haute importance d'aller au fond des choses ; de peser et de faire valoir les arguments, puis de les mettre en pleine lumière pour tant de prêtres auxquels le temps ou les moyens manquent d'en acquérir une science personnelle.

2. Comment ne pas regretter ici l'attitude découragée de plusiers auteurs justement estimés, vis-à-vis des moyens de preuve? La malice intrinsèque et grave de toute fornication et du vice solitaire; à plus forte raison la malice grave de toute luxure en dehors du mariage : ils la diront certaine, mais peu démontrable. Comme l'argument scripturaire est lui-même peu manifeste, qui ne voit les hésitations théoriques et pratiques où conduisent de tels aveux?

D'où provient cette difficulté même? On n'en surprend pas de trace dans saint Thomas ni dans ses commentateurs, tels que Cajetan. N'est-ce pas que l'éducation scolastique a trop longtemps fait défaut? N'a-t-on pas trop longtemps dans les écoles délaissé les principes de saint Thomas sur l'ordre qui mène à la fin et le désordre qui en éloigne?

En insistant sur le retour à la saine scolastique dans les hautes

études de philosophie et de théologie, les Souverains Pontifes ont rendu à celles-ci un service signalé.

Si nous n'avions à faire qu'à un peuple fidèle et soumis, enclin à une docile obéissance, le rappel des décisions et des directions pontificales pourrait suffire à la bonne orientation des consciences; mais cette raison est inopérante sur le monde incrédule dans lequel nous sommes plongés; elle ne réussit plus même à entraîner l'adhésion résolue de tous les ministres de l'autel.

3. La littérature contemporaine abonde en monographies : la morale de saint Ambroise, de saint Basile, de saint Augustin occupe les érudits (1). Le docteur commun des écoles catholiques ne pouvait être oublié. Que de travaux intéressants discutent sa vraie pensée sur divers chapitres de la morale : nommons le probabilisme, dont nous avons déjà parlé, l'imputabilité de l'erreur (2), le double effet (3). Le résultat de ces investigations est parfois inattendu (4).

De pareilles études sont précieuses, en tant qu'elles tendent à nous éclairer sur les intentions et les pensées véritables de grands auteurs : le poids de leur autorité ne peut jamais être négligé dans la formation sérieuse des convictions. Leur influence pourtant ne saurait être toujours prépondérante. Leur opinion crée une présomption de vérité; seule, dans l'ordre naturel, l'évidence et, dans l'ordre surnaturel, l'autorité infaillible de l'Église donne la certitude. Aussi ne faut-il pas que ces travaux soient conduits avec une préoccupation tendancieuse soit de gagner le suffrage d'un grand docteur à un système favori, soit, moins encore, de faire revenir

(1) Voy. J. Mausbach, *Die Ethik des H. Augustinus*, Fribourg en Brisgau, 1909; B. Roland-Gosselin, *La morale de saint Augustin*, Paris, 1925. — (2) Cfr J. Henry, *L'imputabilité de l'erreur d'après saint Thomas* (*Rev. neo-scol.*, t. 26). — (3) Cfr Kiselstein, *La causalité accidentelle*, *Ephem. Theol. Lovanienses*, 1926. (4) Nous faisons allusion ici à l'étude que le P. Elter, s. i. publia dans le *Gregorianum*, 1929, p. 20 ss. sous ce titre : « Sitne in doctrina morali S. Thomae locus pro imperfectionibus positivis non peccaminosis? » De longue date un point obscur était la thèse thomiste, que le péché véniel se devait définir praeter praeceptum, non contra praeceptum. Si, comme le soutient le P. Elter, dans le langage de S. Thomas, le *praeceptum* implique toujours une obligation grave, l'explication est des plus simples.

l'humanité sur des points vraiment acquis. Un autre abus serait commis, si la parole révélée paraissait plus ou moins confondue avec des explications humaines. Les Conciles ont pris soin de ne pas inféoder le dogme à un système rationnel; on les comprendrait mal si l'on prétendait prouver par des canons conciliaires des opinions philosophiques.

4. L'erreur pure n'existe pas. Seules celles qui se perdent dans la matière et les sens et enlèvent le sujet même de la moralité sont, pour le moraliste, frappées de complète stérilité. Mais d'autres erreurs contemporaines : le Kantisme, le Libéralisme, le Socialisme ont pu fournir des appoints utiles par la portion de vérité qui les soutient. L'immanentisme a pu de la sorte avoir une répercussion heureuse sur la science morale. C'est au dedans de nous-mêmes que retentissent les appels à tous nos devoirs; c'est contre sa propre volonté profonde que le pécheur se met en désaccord avec le bon plaisir divin; c'est en lui-même que l'homme aime Dieu et son prochain. Le devoir devient attrayant quand nous le percevons intime (1).

5. La finalité dernière et suprême de nos actions a toujours été un point de mire de la théologie catholique. Cette considération lui est même essentielle. Mais plus récemment on s'est à bon droit inquiété davantage de la finalité prochaine. Placées ainsi dans l'ensemble harmonieux de l'ordre du monde, des obligations, même ingrates comme celles de l'obéissance (2), sont apparues agrandies et embellies

(1) Voyez le brillant usage que fait de notre psychologie intérieure, le P. Maréchal, s. i., dans ses études ascétiques et mystiques, telles que : *A propos du sentiment de présence chez les Profanes et chez les Mystiques* (*Revue des Questions scientifiques*, 1908-1909) ; *Science empirique et psychologie religieuse* (*Recherches de science religieuse*, 1914); *Sur quelques traits distinctifs de la mystique chrétienne* (*Revue de philosophie*, 1912).

(2) Voy. par exemple les art. du P. Mersch, s. i. sur l'obéissance (*Nouv. Rev. Théol.*, 1928).

V. *Quels thèmes aujourd'hui s'imposent.*

1. Les analyses psychologiques des philosophes, jointes aux travaux de l'anthropologie positive, ont mis à l'ordre du jour le redoutable problème de la responsabilité. La qualification objective de l'action ne suffit plus au moraliste. Il cherche à pénétrer la conscience pour connaître comment elle s'y insère. Grave, épineuse question que celle de l'imputation subjective. Les expériences des dernières années font conclure à des écarts fréquents entre la faute abstraite et la faute commise.

Cette préoccupation plus grande marque certainement un progrès. Cependant les excès sont à craindre dans le domaine pour nous si intéressant des excuses, et où la lumière est loin d'être faite. Ne confondons pas une responsabilité atténuée avec l'irresponsabilité, ni les circonstances atténuantes avec la pleine justification. Plus qu'ailleurs, la vertu de prudence doit prévenir les réponses hâtives ou trop catégoriques.

Les résultats certains des ouvrages spéciaux sont rares encore. Les manuels classiques n'en peuvent guère enregistrer. Attirer l'attention sur les cas d'irresponsabilité ; énumérer les principales anomalies des tempéraments ; fournir quelques éléments d'appréciation, telle nous paraît être aujourd'hui toute leur tâche (1). Même les ouvrages et articles spéciaux écrits sur ce sujet procèdent par exemples plus qu'ils ne renseignent des critères généraux ou d'application aisée. Au confessionnal l'état anormal se laisse plutôt soupçonner que nettement apercevoir. Le prononcé plus catégorique demande un examen sérieux, pour lequel le concours d'un praticien éclairé sera souvent très souhaitable.

2. Des statistiques effrayantes, la gravité et l'énormité des abus en cette matière ont mis la question sexuelle à l'avant-plan des soucis des moralistes. C'est à la fois un problème de *préservation* et de *conversion*.

(1) Cette observation ne nous empêche pas de reconnaître le mérite d'ouvrages où la question est directement abordée. Citons *Der psychische Zwang und seine Beziehungen zur Moral und Pastoral*, etc., Dr MUNCKER, Düsseldorf, 1922.

Problème de *préservation*, disons-nous. Une nouvelle école, sous divers prétextes de santé (bains de soleil et de lumière, etc.) et même de plus haute moralité, s'acharne à faner la fleur de la chasteté : la délicatesse ; et à démanteler la vertu en renversant son premier rempart : la modestie. Ces assauts provoquent des défenses théoriquement victorieuses, mais qui n'arrêtent pas encore le flot d'audace licencieuse qui souille les plages, les campagnes et les rues des villes.

Parlant plus directement de la pureté, nous n'obtenons pas de la jeunesse catholique une vertu correspondante aux moyens de sanctification dont le Christ a enrichi son Église. N'est-ce pas qu'elle est trop laissée à elle-même, et que la seule tactique du silence ne peut mener à la victoire? Beaucoup le pensent : des tracts et des livres se publient sur la pédagogie sexuelle, ou l'éducation de la pureté. Du côté catholique, les travaux sont nombreux surtout en Allemagne (1). En pays latin, en effet, des conseils sérieux et pondérés se heurtent à des résistances : résistances d'une timidité honnête mais peu éclairée et prompte à s'effaroucher ; résistances moins louables de gens qui obéissent à des vues beaucoup moins pures et loyales pour crier au scandale, dénaturer les intentions et accréditer des calomnies.

3. Nous ajoutions : problème de *conversion*. Hélas ! qui ne déplore le fléau de la dénatalité volontaire? Malgré les anathèmes de la religion, malgré les encouragements officiels donnés aux familles nombreuses, le mal continue ses ravages dans tout l'Occident. Les livres de théologie promulguent des condamnations rigoureuses. Mais la direction est-elle assez ferme dans les cas particuliers? On

(1) P. ex.: Les brochures publiées par la *Katholische Schulorganisation Deutschlands* (Düsseldorf) telles que : *Die Erziehung des Jungen*; *des Mädchens*; *der Jungen und Mädchen zur sittlichen Reinheit*. — SCHRÖTELER, S. I. *Die geschlechtliche Erziehung*, Düsseldorf, 1929. — SCHILGEN HARDY, S. I. *Um die Reinheit der Jugend*, Düsseldorf, 1927. — *Du und Sie*. — *Du und Er*. Düsseldorf, 1924-28. — RUDOLF GEIS, *Katholische Sexualethik*, Paderborn, 1929. — A Düsseldorf se tint en 1928 une *Sexualpädagogische Tagung* dont le compte-rendu fut publié là même.

en peut douter : les conséquences des sévérités effrayent les confesseurs.

L'ennemi du devoir est ici une fausse science médicale, qui, par la bouche de représentants peu qualifiés, prononce à la légère des verdicts que la passion accueille avec complaisance.

4. La médecine pose également le problème, parfois ardu, des opérations chirurgicales que la loi morale permet ou interdit. Grâce à Dieu les progrès de l'art ont raréfié les oppositions entre le docteur et le moraliste. Comment ne pas se réjouir d'entendre dans les congrès médicaux des hommes de science s'élever contre l'avortement thérapeutique, alors que tel Parlement se prépare à lui donner une sanction légale ?

Il importe donc que le théologien catholique soit au courant des progrès de l'art médical pour empêcher plus efficacement les crimes que fait perpétrer l'opposition apparente entre l'intérêt et le devoir.

Mais si, pour la saine morale, la question du foeticide, de l'avortement direct, n'est plus matière à discussion, la controverse renaît à propos des foetus ectopiques.

C'est chose étrange que la méconnaissance pratique d'un axiome auquel nul ne contredit ; savoir que la fin ne justifie pas les moyens. Tout récemment, le 2 août de cette année, le Saint Office a dû réprouver un procédé médical que plusieurs regardaient comme légitimé par le but (1).

C'est par conséquent une tâche de la théologie morale, de rappeler que, même vers un but licite, il y a des chemins interdits, et de renseigner la Faculté sur les opérations permises.

5. L'eugénisme fait grand bruit dans notre monde actuel. La théologie morale lui voue un intérêt bien justifié. Car il s'agit de protéger la personne humaine contre un certain eugénisme qui, pour améliorer la race humaine, préconise des mesures qui l'avi-

(1) Il s'agit de la pollution directement provoquée pour s'assurer, par l'analyse de la semence humaine, de la guérison complète de la blennoragie. Voir *Acta Ap. Sedis*, 1929, p. 490.

lissent et la dégradent, et prétend la rendre heureuse par des mutilations.

6. Après la guerre, l'appât des gros gains exerce de funestes séductions. La concentration des entreprises, la dépréciation des monnaies, les variations des changes, la multiplication des lanceurs d'affaires ont singulièrement compliqué le traité de la justice et de la restitution. La théologie morale ne voulait plus et ne pouvait plus feindre d'ignorer ces nouvelles difficultés. Les évêques s'en sont occupés dans leurs lettres pastorales, comme de l'honnêté sexuelle. C'en est fini des solutions simples, que l'on trouvait toutes faites chez nos bons vieux auteurs. Les circonstances appellent des études nouvelles, embrouillées, auxquelles se risquent des vaillants, mais qui troublent la paix de ceux qui voudraient professer une théologie de tout repos. Ces aspects neufs des questions de justice sont encore trop peu envisagés dans les manuels. C'est dans les articles ou livres séparés sur le juste prix, sur la morale des affaires (1), sur la morale des opérations de la Bourse (2), que des essais déjà heureux préparent des solutions plus définitives.

7. Le plus noble souci de la perfection se répand également dans le peuple chrétien. A preuve les débats concernant l'imperfection et le péché véniel ; à preuve encore la vogue de la littérature ascétique et mystique. Quatre revues d'ascèse et de mystique sont nées récemment : en 1919 deux en France : la *Revue d'ascétique et de mystique* (Toulouse), la *Vie spirituelle* (Juvisy, Seine et Oise) ; en 1920, l'Espagne eut sa *Vida sobrenatural* (Salamanque) ; et depuis 1926 se publie en Allemagne-Autriche la *Zeitschrift für Aszese und Mystik* (Innsbruck, Vienne, Munich). On dirait qu'un double courant traverse l'humanité : l'un porte plus haut, l'autre attire en bas. A la théologie morale de rendre le premier plus intense par la voie de l'amour.

(1) Cfr A. Arnou, s. i. *La morale des affaires*; *De lucro immoderato*. dans *Per de re morali, canonica, liturgica*, 1928. — (2) Cfr von Nell-Breuning, s. i. *Gründzüge der Börsenmoral*, Fribourg en Brisgau, 1928.

VI. *Quelle est la tâche suprême de la Morale contemporaine.*

Il y a certes de la noblesse et du courage à combattre en face la soif de l'argent et la soif du plaisir : ces deux grands ennemis de la morale. Mais pour en triompher, il faut les attaquer non pas seulement dans leurs effets, mais surtout dans leur principe : la satisfaction égoïste confondue avec la félicité, et mise au centre de la vie, à la place du devoir ; le : je veux jouir, au lieu de : je veux servir ; une morale relativiste et opportuniste au lieu d'une règle absolue, dominant tout le contingent. Notre-Seigneur nous a enseigné la tactique : il a planté la croix au milieu du monde. Saint Paul a suivi son exemple, en prêchant Jésus crucifié. Le rôle, la grande tâche de la morale contemporaine est de surnaturaliser les visées des hommes, jusqu'à la croix, et par là jusqu'au ciel. Mais sur la croix, il n'y a pas que la souffrance, il y a surtout l'amour qui a accepté, désiré la souffrance : le double amour de Dieu et des hommes pour Dieu. A travers l'amour personnel de Jésus-Christ, c'est vers ce double amour que doit être orientée toute vraie théologie morale : celle des manuels, celle des traités plus approfondis, celle de la prédication orale comme celle de l'exhortation écrite.

Vers la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, on s'imagina bâtir une morale naturelle à côté de celle de l'Évangile. Des livres s'écrivaient qui concordaient dans leurs conclusions avec les préceptes du christianisme. Cet accord, ou plutôt cette coïncidence ne pouvait durer. C'était un mirage trompeur, qui s'est évanoui. L'accord est rompu, le caractère absolu des devoirs moraux est nié ; la preuve est ainsi faite, qu'il n'y a pas de vraie morale sans le vrai Dieu et sa révélation.

L'entraînement mystique se dirige vers l'amour : il confirme notre grande conclusion : la théologie morale doit faire aimer le bien ; non pas un bien abstrait, mais celui qui s'identifie avec la personne divine de Jésus-Christ.

Rome A. VERMEERSCH, S. I.

Du Concile du Vatican au Code de Droit canonique (1)

Sans l'interruption forcée après août 1914, le cinquantenaire de la *N. R. Th.* eût, à quelques mois près, coïncidé avec la mise en vigueur du Code de droit canonique. La fondation de la Revue avait précédé de quelques mois l'ouverture du Concile du Vatican. Si l'on songe que l'évolution de la législation ecclésiastique qui devait aboutir à sa codification, commença en 1869 par la publication de la Const. *Apostolicae Sedis* (12 oct. 1869) et les *postulata* des Pères du Concile, on constatera qu'il suffisait de parcourir la collection de la Revue pour suivre, étape par étape, l'œuvre de réforme couronnée par la promulgation du Code. Une rapide esquisse de cette évolution du droit canonique, rendue impossible en 1919 par le malheur des temps, est bien justifiée aujourd'hui (2).

(1) *Bibliographie.* Au cours de cet article on a utilisé surtout les ouvrages suivants : *Acta et Decreta Sacrorum Conciliorum recentiorum. Collectio Lacensis,* t. VII, 1890 (*Coll. Lac.*). — GRANDERATH-KIRCH, *Geschichte des Vatikanischen Konzils,* Bd. I., Freiburg i. B., 1903 (*G. K.*). — HOGAN J., *Les études du clergé,* (trad. Boudinhon), 2e éd., Paris, 1901. — PROSPER D'ENGHIEN, O. M. C., *T. R. Père Piat de Mons,* Mons, 1926. — VAN HOVE A., *Commentarium Lovaniense. Prolegomena,* Lovanii, 1928. — STUTZ U., *Der Geist des Codex iuris Canonici,* Stuttgart, 1918. — M. FALCO, *Introduzione allo studio del « Codex iuris canonici »,* Torino, 1925. — H. AUFFROY, *Le droit canon. Son évolution, sa transcendance* dans *Études,* t. 139, 1914, p. 145 ss. — Dr SEGESSER, *Leo XIII und das Kirchenrecht* dans *Arch. f. k. KR.,* t. 83, 1903, 381, ss. — N. HILLING, *Die Gesetzgebung Leos XIII auf dem Gebiete der Kirchenrechts* dans *Arch. f. k. KR.,* tt. 93 et 94, 1913 et 1914. *Die Reformen des Papstes Pius X auf dem Gebiete der Kirchenrechtlichen Gesetzgebung.* Ibid., tt. 95-97, 1915-1917. — BOUDINHON A., *De la codification du droit canonique,* dans le *Canoniste contemporain,* 1904, 641 ss. — (2) Nos lecteurs se rappellent que nous avons étudié le rôle de la nouvelle législation de 1918 à 1928 dans la *N. R. Th.*, 1928, 601 ss.

I. *Souhaits et espoirs.*

Dès que Pie IX eût par une lettre du 6 décembre 1864 interrogé quelques Cardinaux sur l'opportunité d'un concile œcuménique, plusieurs d'entre eux attirèrent l'attention du Souverain-Pontife sur la nécessité d'une refonte de la législation ecclésiastique (1). Cette proposition confirmée en avril 1865 par les trente-six évêques consultés sur le même sujet (2), se précisa dès les premiers jours du Concile. Le Saint-Siège lui-même rédigea un questionnaire, encore assez sommaire, sur les réformes proposées et le soumit aux évêques présents à Rome en juin 1867. Ils devaient l'examiner, y répondre et signaler les autres points de discipline dont l'examen leur paraissait s'imposer (3). Du 12 décembre 1869 au 19 février 1870, divers groupes d'évêques firent valoir en des *postulata* plus ou moins détaillés, l'urgente nécessité de reviser la législation en vigueur, de la simplifier en l'adaptant aux besoins actuels de l'Église et d'en faire une nouvelle rédaction (4).

La revision du droit avait cependant rencontré un adversaire très décidé dans la personne du Cardinal Bizzarri (5), qui redoutait surtout de voir les évêques profiter de cette circonstance pour accroître leurs pouvoirs (6). Les inconvénients eussent été multiples : un grand dommage matériel pour la curie pontificale, un affaiblissement de la discipline car les évêques sont moins indépendants que le Saint-Siège pour la maintenir, enfin le relâchement

(1) *G. K.*, I, p. 31, s., 41, s. — (2) *Ibid.*, I, p. 46, 49. — (3) *Coll. Lac.*, VII, c. 1027, s. — (4) *Coll. Lac.*, VII, 768, ss. — (5) *G. K.*, I, 38 ss., 42, s. — (6) « Les Espagnols s'efforceront d'obtenir comme les Français des pouvoirs spéciaux pour les dispenses de mariage, au grand dommage de la Daterie apostolique. D'ailleurs les évêques, appartenant à diverses nationalités et à divers pays, n'ont pas les mêmes vues sur certaines questions disciplinaires. Les Français et les Belges veulent dominer leur clergé et ne désirent pour eux-mêmes aucun lien nouveau. Les Allemands désireraient peut-être réformer la procédure judiciaire, non sans danger de voir s'y glisser quelques éléments moins sains empruntés aux législateurs modernes. D'autres pourraient attaquer les exemptions des Réguliers, d'autres encore des choses semblables, ce qui donnerait lieu à des discussions et querelles, de nature à provoquer l'étonnement et le scandale. » — *G. K.*, I, p. 38.

des liens qui rattachaient de plus en plus étroitement les diverses églises au Siège de Rome. L'avis du Cardinal Bizzarri resta fort isolé. Refonte et codification étaient dans les vœux de tous. Les évêques belges dans leur dernier postulat parlaient même d'un nouveau *Codex* des lois ecclésiastiques (1) ; le terme fut adopté et complété dans le postulat signé le 19 février 1870 par trente-trois Pères du Concile (2). Seuls les évêques napolitains n'étaient point partisans d'imiter la rédaction des Codes modernes. Il leur semblait que, par cet émiettement en articles minutieux, les lois perdraient en vigueur, d'autant plus que le motif de leurs prescriptions en disparaissait (3). Tel n'était pas l'avis de leurs collègues qui, heureusement, prévalut.

On n'espérait guère, beaucoup même ne demandaient pas que le travail fût accompli par le Concile ; ses difficultés « *opus sane arduum* » (4) exigeaient plutôt le concours de commissions de spécialistes dont le Pape sanctionnerait les formules, quand elles lui paraîtraient satisfaisantes.

La brusque interruption du Concile vint arrêter la discussion à peine commencée du *schema* sur la réforme disciplinaire. Qu'adviendrait-il des désirs si unanimement exprimés et des projets dont les archives du Concile conservaient le texte ?

II. *Action générale des Papes.*

En 1869, sous l'influence sans doute des vœux formulés en réponse au projet de convocation du Concile, Pie IX avait codifié la liste des censures *latae sententiae*. Les troubles qui suivirent la prise de Rome ne lui permirent pas de continuer cette œuvre de réforme. On pourrait tout au plus signaler de lui, en ce genre, deux constitutions, l'une sur les Protonotaires apostoliques (29 août 1872), l'autre sur les Vicaires Capitulaires et les élus aux

(1) *Coll. Lac.*, VII, c. 879. — (2) *Ibid.*, c. 889. — (3) *Ibid.*, c. 826. — (4) Ces mots employés dans un postulat signé par 33 évêques au sujet de la composition d'un nouveau Code furent repris par Pie X dans un motu Proprio « *Arduum sane munus* », 19 mars 1904, sur la codification.

sièges épiscopaux (28 août 1873); encore sont-elles d'une importance très relative et la première fut-elle remplacée par le Motu proprio *Inter multipices*, du 21 février 1905, beaucoup plus systématique et plus complet (1). Sous ce rapport le règne de Léon XIII devait être beaucoup plus marquant (2). Son nom restera attaché à plusieurs initiatives très importantes dans le domaine législatif. Qu'il suffise de citer ici la Const. *Romanos Pontifices* du 8 mai 1881 sur les relations entre les Évêques et les Réguliers, la Const. *Officiorum ac munerum* du 25 janvier 1897 sur la censure et la prohibition des livres, la Const. *Conditae a Christo*, réglant les pouvoirs des Ordinaires diocésains à l'égard des Congrégations à vœux simples. Il faudrait y ajouter un certain nombre de décrets dont les prescriptions sont restées dans la législation du Code.

Toutefois ce Pape fut plus théologien que juriste et il travailla plus à assurer à l'Église la place qui lui revient dans le monde qu'à élaborer des lois pour son gouvernement intérieur. On constate aussi chez lui une tendance à conseiller plus qu'à commander. Aussi aime-t-il à développer les motifs de la loi et est-il moins porté à rédiger des dispositifs en articles précis de forme impérative (3).

C'est Pie X, de sainte mémoire, qui devait donner à l'œuvre de réforme et de codification, instamment réclamée par les Pères du Concile du Vatican, son impulsion définitive. Il s'en fallut de peu qu'il ne l'achevât.

Bien inférieur sans doute à Benoît XIV pour la science et à Léon XIII pour l'envergure des conceptions, Pie X avait cependant toutes les qualités requises pour perfectionner les institutions ecclésiastiques, organiser davantage leur rendement, corriger beaucoup d'abus et même pour donner à la vie chrétienne un nouvel et merveilleux essor.

D'avoir rendu aux enfants le droit de recevoir leur Sauveur dès l'éclosion de leur raison et condamné les erreurs qui écartèrent les

(1) *N.R.Th.*, t. 37, p. 533. — (2) Dr Segesser, *Leo XIII und das Kirchenrecht*.- *Arch. f. k. KR.*, 1903, 381, ss. — (3) N. Hilling, *Arch. f. k. KR.*, 1913, 8, ss.

fidèles de la communion fréquente et quotidienne suffirait à lui assurer une place de choix parmi les réformateurs de la sainte Église. Mais sa carrière le préparait admirablement à connaître et à apprécier les nécessités du saint ministère, les lacunes de l'administration paroissale, diocésaine ou même de la Curie romaine, l'inadaptation de certaines procédures.

Intelligent et décidé, il ne reculait pas devant les résistances de la routine ou de l'intérêt. La lutte ne l'a jamais effrayé et, soit tempérament, soit inaptitude, il avait moins confiance dans la diplomatie. N. Hilling a bien montré dans son introduction à l'étude des réformes opérées par Pie X, le caractère à la fois surnaturel et réaliste de la nouvelle législation. Ce que Léon XIII s'était parfois contenté d'enseigner et de conseiller en des documents pleins de doctrine, Pie X le réalisa par des mesures précises et sûres d'exécution. Tous deux furent grands à leur manière et ont excercé une influence profonde et durable sur la législation ecclésiastique.

Benoît XV eut le grand mérite de faire achever l'œuvre de codification en grande partie réalisée. Ses interventions dans le domaine disciplinaire jusqu'à la promulgation du Code ne furent pas nombreuses et leur importance juridique assez restreinte. La plus marquante fut la concession des trois messes le jour des morts (Const. *Incruentum illud*, 10 août 1915).

Pour apprécier exactement l'apport des différents Papes aux transformations de la discipline ecclésiastique, il faudrait connaître la mesure de leur intervention dans les décrets et instructions des SS. Congrégations. On n'imagine guère Pie X signant, sans les contrôler, les textes que lui apportaient régulièrement les secrétaires des dicastères romains. Pour les raisons déjà dites ci-dessus, son initiative aura joué un certain rôle dans la rédaction de plus d'une Instruction. Mais ici nous sommes réduits aux conjectures et l'on ne peut que constater le nombre et la tendance des décisions prises par les différentes Congrégations sous chacun des pontificats pour apprécier les tendances du Pape qui les approuvait.

III. *L'apport des canonistes.*

Si le Saint-Siège seul pouvait remplacer par des textes ayant force de loi les prescriptions inadaptées ou tombées en désuétude, pendant cette période de cinquante années qui va de la préparation du concile du Vatican à la promulgation du Code, *le rôle des canonistes* prit une singulière importance. Leurs travaux érudits pouvaient seuls fixer la discipline existante, en montrer les obscurités et les lacunes, énoncer en formules aussi concises que possible la partie dispositive des milliers de décrétales, constitutions, motu proprio et décrets, constituant le droit en vigueur.

Tandis que les évêques désiraient une refonte de la législation où leurs pouvoirs fussent moins limités et la nécessité des recours à Rome considérablement restreinte, les canonistes souhaitaient avant tout un droit plus clair, plus uniforme, et qui s'imposât davantage aussi bien aux Ordinaires qu'aux fidèles et aux clercs subalternes.

Ils n'eussent point été des juristes s'ils n'avaient aimé la précision qui permet d'imposer l'obéissance aux lois existantes; mais consultés souvent par les membres du clergé qui croyaient, à tort ou à raison, pouvoir se plaindre de mesures injustes ou arbitraires, ils souhaitaient autant la clarté de la procédure que sa simplification, et préféraient par tempérament des lois plus uniformes et un contrôle plus efficace du pouvoir suprême à la liberté excessive d'un gouvernement local, plus facilement enclin à faire sentir son autorité et plus exposé à tomber dans l'arbitraire.

Semblables préoccupations ne furent pas étrangères au succès des publications du Chanoine Loiseaux et plus tard du R. P. Piat, en particulier des *Mélanges théologiques* et de la *Nouvelle Revue Théologique* à ses débuts. Car toujours respectueux des personnes, le fondateur de ces périodiques exposait avec une rare maîtrise le droit en vigueur et signalait sans réticence les abus, d'où qu'ils vinssent (1).

(1) Cf. P. Prosper d'Enghien, p. 39, 65-66.

A côté des articles de Revues (1), des savantes dissertations sur les questions les plus controversées, des traités généraux ou particuliers, il faut signaler les ouvrages où l'on s'efforça de donner du droit existant une formulation se rapprochant déjà de celle des Codes modernes. Tels sont par exemple le *Jus canonicum generale distributum in articulos* du Chanoine Pollet (Paris, 1re éd. 1890), le *Codex iuris pontificii* de Mgr Colomiati (Turin, 1888, n.), le *Codex sanctae catholicae romanae Ecclesiae* de Mgr Pezzani (Rome, 1893, ss.), le très beau livre de Mgr Hollweck : *Die kirchlichen Strafgesetze* (Mainz, 1899) qui inspire visiblement les rédacteurs du livre V du Code : *De delictis et poenis*.

IV. *La réforme de la législation.*

Nous avons maintenant à exquisser les grandes lignes de la réforme législative accomplie de 1869 à 1917. Il faudra se borner à illustrer par quelques exemples significatifs et généralement connus les caractères de cette œuvre si considérable. Ceux que les détails intéressent, les trouveront facilement dans les collections des Revues canoniques et en particulier dans certains articles parus peu avant ou après la promulgation du Code (2).

Pour juger le progrès réalisé et les étapes, il suffit de confronter *les postulata* des Pères du Concile avec le Code et les lois qui l'ont préparé.

1. Un premier grief était le *nombre excessif* des lois ecclésiastiques. « Quantum expediat novum iuris ecclesiastici corpus conficere, quod ingens camelorum onus evasit...! » disaient les

(1) En 1869 existent déjà : la *Nouvelle Revue Théologique*, les *Analecta iuris pontificii*, l'*Archiv für kath. Kirchenrecht*, la *Zeitschrift für Kirchenrecht*, la *Revue des sciences ecclésiastiques*, auxquelles vint se joindre en 1878 le si méritant *Canoniste contemporain*.

(2) N. Hilling a consacré dans l'*Arch. f. k. KR.*, 1915-1917, douze articles à exposer brièvement les réformes disciplinaires introduites sous le gouvernement de Pie X. Il en avait consacré six à l'œuvre disciplinaire de Léon XIII (*ibid.*, 1913, 1914). — On trouvera une abondante bibliographie dans A. Van Hove,

évêques napolitains (1). Dans les collections des Décrétales qui formaient le *Corpus iuris canonici*, la plupart des prescriptions étaient en effet répétées en tout ou en partie plusieurs fois, car l'auteur de la Collection voulait prouver l'existence et l'étendue de l'obligation en citant un nombre suffisant de décisions pontificales et de canons de Conciles qui l'établissaient. Au *Corpus* étaient venus s'ajouter les Constitutions, Décrets et Instructions promulgués pendant près de quatre siècles! Pour remédier à ce défaut, il fallait extraire de tous ces documents une formule exprimant le plus exactement possible l'obligation encore en vigueur, et omettre définitivement tous les textes qui la justifiaient ou l'exprimaient d'une manière moins adéquate. Cela se fit peu à peu dans une série de Constitutions, de décrets ou d'Instructions qui préparèrent la voie au Code actuel.

Pour se rendre compte du nombre de textes législatifs dont se vit allégé le droit nouveau, il suffit de comparer dans le Code un grand nombre de canons avec la liste de leurs sources.

Prenons un exemple « *Omnes clerici decentem habitum ecclesiasticum, secundum legitimas locorum consuetudines et Ordinarii loci praescripta, deferant, tonsuram seu coronam clericalem, nisi recepti populorum mores aliter ferant, gestent et capillorum simplicem cultum adhibeant* » C. 136, § 1.

Ce paragraphe de quatre lignes et demie contient trois prescriptions distinctes. Pour deux d'entre elles, il établit la valeur de la coutume, pour la première il donne aux Ordinaires des lieux le pouvoir d'apprécier et d'ordonner ce qu'ils jugent conforme dans leur territoire aux exigences de la bienséance cléricale. Évidemment ce texte ne tranche pas toutes les questions afférentes à l'obligation de l'habit ecclésiastique, de la tonsure et du soin modéré de la chevelure ou de la barbe. Mais on en trouvera la

Comm. Lovaniense, *Prolegomena*, p. 308-310, 334, ss. — Après la promulgation du Code le *Monitore ecclesiastico*, 1920, ss. et l'*Ami du clergé*, publièrent une longue série d'articles où le nouveau droit est, en détail, comparé à l'ancien.

(1) *Coll. Lac.*, c. 825.

solution brièvement exposée dans tout bon manuel et elle rendra claires ces quatre lignes dont les sources comprennent : 9 canons du Décret de Gratien, 7 canons des Décrétales de Grégoire IX, 1 du Sexte, 1 des Clémentines, trois passages des sessions disciplinaires du Concile de Trente, 9 paragraphes de diverses Constitutions apostoliques, 8 textes empruntés à des réponses, déclarations ou instructions de Congrégations romaines, données de 1706 à 1883 !

2. On attendait aussi du Saint-Siège une *adaptation* de la législation aux nécessités et aux conditions de la société contemporaine. La réalisation de ce vœu exigeait la suppression des lois tombées en désuétude ou dont l'observation était devenue pratiquement impossible. Il fallait adoucir certaines prescriptions, en renforcer d'autres, accommoder beaucoup de lois aux transformations sociales, ou se rapprocher parfois de la législation civile dans les matières mixtes. On demandait aussi la généralisation et l'extension des pouvoirs donnés temporairement à beaucoup d'évêques.

Dans l'accomplissement de ces vœux le Saint-Siège procéda généralement par étapes. Quelques modifications toutefois n'apparurent qu'après la codification du droit canonique. La transformation ne fut d'ailleurs pas toujours aussi radicale que la préconisaient plusieurs *postulata* des Pères du Concile.

Les *suppressions* demandées visaient surtout les empêchements de mariage, certaines prohibitions de l'Index, les censures et cas réservés. Dans sa Const. *Apostolicae Sedis* (12 oct. 1869) Pie IX avait prévenu les désirs des évêques, en précisant la liste des peines *latae sententiae*. Dans la suite, il fallut malheureusement y ajouter quelques censures nouvelles promulguées par Léon XIII dans sa réforme de l'Index (C. *Officiorum ac munerum*, 25 janv. 1897) et par Pie X dans la législation sur la vacance du Siège apostolique (C. *Vacante sede Apostolica*, 25 décembre 1904) et dans plusieurs décrets contre les modernistes, les religieux apostats, les prêtres abusant des honoraires de messe, etc. Dans

le Code, sept censures *latae sententiae* ont été supprimées et remplacées par des peines à infliger dans chaque cas (1).

La réserve des péchés et des censures fut également fortement atténuée par l'Instruction du S. O. du 13 juillet 1916, dont s'inspire le Chap. *De reservatione peccatorum* au Livre III, tit. IV^e *De paenitentia.*

La *réduction des empêchements de mariage* ne fut opérée que par le Code ; mais elle dépasse sur plusieurs points les instances de la plupart des évêques. On voit disparaître l'empêchement de consanguinité au quatrième degré en ligne collatérale, l'affinité résultant des relations illégitimes ; les empêchements d'affinité et d'honnêteté publique furent considérablement réduits.

Quelques-unes des prohibitions de *l'Index* furent supprimées dans la Const. *Officiorum ac munerum* de Léon XIII (25 janvier 1897). La loi resta cependant substantiellement intacte et le Code a plutôt légèrement aggravé les exigences antérieures.

Il est remarquable de constater l'insistance de beaucoup d'évêques à réclamer un *renforcement des lois sur la formation et les devoirs des clercs et des religieux.* En quoi ils se montraient à la fois zélés et judicieux. Il n'y a point de doute que, quand les pasteurs et les âmes consacrées à Dieu sont ce qu'ils doivent être, beaucoup de lois deviennent superflues et le niveau de la vie chrétienne des simples fidèles monte considérablement.

Léon XIII écrivait en 1902 : « Lorsque au début de notre pontificat nous considérions la pénible situation de la société humaine, nous n'avons pas hésité à reconnaître qu'un des devoirs les plus urgents de notre charge apostolique était de consacrer nos soins tout particuliers à l'éducation du clergé. Nous comprîmes que tous nos désirs de réformer dans le peuple fidèle la vie chrétienne seraient vains, si l'on ne conservait dans le clergé un esprit sacerdotal pur et puissant » (2).

(1) VERMEERSCH-CREUSEN, *Epitome, l. c.*, III^3, n. 509. — (2) Encycl. *Fin dal principio*, 8 déc. 1902. — *A. S. S.*, t. 35, 257.

Pie X fut, si possible, plus convaincu encore de cette vérité. Ce que Pie IX avait commencé, ses deux successeurs le complétèrent inlassablement, qu'il s'agît des mesures d'ordre directement spirituel ou de la réforme des études.

Le titre III du Livre II « *De obligationibus clericorum* » répond bien aux instances des évêques dans les postulata *de vita et honestate clericorum*. On y trouve même plusieurs fois une sanction nouvelle pour les clercs des ordres mineurs. Certains manquements graves ou prolongés à des devoirs de leur vocation entraînent désormais soit immédiatement, soit après un temps assez court d'épreuve, l'exclusion de l'état clérical (Can. 132, § 2; 136, § 3; 141, § 2).

Mais le législateur n'a pas voulu dépasser la mesure en soumettant à un contrôle étroit et surtout à des peines canoniques, des obligations dont l'accomplissement doit avant tout résulter d'un principe intérieur de charité : telles sont la fréquente confession, l'oraison mentale quotidienne, la visite du Saint-Sacrement, etc.

Mgr Krementz, évêque d'Ermeland, demandait, par exemple, que le Concile défendît sévèrement aux prêtres de différer la confession au delà de deux mois et sanctionnât d'une peine cette prescription (1). On s'est contenté d'ordonner aux évêques de prendre les mesures convenables pour que les prêtres se confessent souvent, soient fidèles aux exercices spirituels quotidiens, etc.

Quant à la législation sur la vie religieuse, on peut dire qu'elle fut soumise sous Léon XIII et Pie X à une refonte presque complète. Le résultat fut souvent de renforcer les lois destinées à écarter des Instituts religieux les candidats ou les sujets moins dignes, d'imposer dans la formation et le gouvernement des prescriptions plus sévères, de priver les clercs des ordres majeurs infidèles à leur vocation religieuse des avantages qui auraient pu les tenter de rentrer dans le clergé séculier, de prévenir les aposta-

(1) Cfr *Coll. Lac.*, VII, c. 885, s.

sies ou les dispenses de vœux injustifiées par un stage prolongé avant la profession perpétuelle.

C'est ainsi que Léon XIII étendit à tous les Ordres d'hommes l'obligation de faire précéder la profession perpétuelle d'un triennat de vœux simples perpétuels (1). Allant plus loin encore, le Code veut que ces vœux soient temporaires. La publication des fameuses *Normae* par la S. C. des Évêques et Réguliers (28 juin 1901) facilita singulièrement la rédaction des Constitutions dans les nouvelles Congrégations et y introduisit une série de mesures très aptes à assurer le bon accomplissement des vœux et un sage gouvernement.

L'adaptation de la législation ecclésiastique aux conditions de la vie moderne et dans une certaine mesure à l'esprit nouveau devait amener des *adoucissements* à certaines prescriptions, dont le fardeau secoué par beaucoup pesait d'autant plus sur les fidèles décidés à le porter.

On vit ainsi mitiger quelques règles de l'Index dans la Const. *Officiorum ac munerum*. Des concessions particulières en matière de jeûne et d'abstinence ont été définitivement admises pour l'Église entière. C'est même un des points sur lesquels la discipline s'est le plus relâchée de sa rigueur. Quand les évêques napolitains s'indignaient à la pensée que des fidèles pussent s'autoriser de l'avis du médecin, pour manger de la viande et du poisson au même repas, ils étaient loin de prévoir que cela serait un jour permis à tous les fidèles (2). Aux tempéraments apportés surtout à l'abstinence vint s'ajouter une diminution assez considérable des jours où le jeûne et l'abstinence sont prescrits.

La transformation religieuse et politique de l'Europe depuis le Concile de Trente rendait urgente une refonte assez importante de *la législation matrimoniale*. Nous avons déjà dit les principales modifications introduites dans les empêchements de mariage. Mais il existait une cause plus fréquente de nullités.

(1) Décret *Perpensis*, 3 mai 1902.

(2) *Coll. Lac.*, VII, c. 831, § VI.

Le décret *Tametsi* sur la clandestinité continuait à rendre nuls un grand nombre de mariages contractés de bonne foi entre acatholiques et parfois même entre catholiques.

Ne fallait-il pas prendre en considération le nombre immense des hérétiques de bonne foi? Puis la fréquence des déplacements ne rendrait-elle pas souvent difficile la présence et même la délégation du *proprius parochus?* Enfin la notion du domicile posait parfois des problèmes ardus ou presque insolubles.

Le décret *Ne temere* (2 août 1907) mitigea singulièrement la législation du Concile de Trente et surtout l'adapta aux conditions actuelles en substituant la juridiction territoriale des Ordinaires et du curé à la juridiction personnelle. Le Code n'a fait qu'étendre les exceptions à l'obligation déjà admises par le décret *Ne temere.* Ainsi dès qu'il y a danger de mort, même si celle-ci n'est pas imminente, le mariage peut être célébré devant deux témoins, si l'on ne peut avoir un prêtre compétent. On ne requiert plus pour la validité la présence d'un autre prêtre et le c. 1098 est muet sur la nécessité d'un motif grave de conscience. Nulle part les acatholiques contractant entre eux ne sont tenus à la forme solennelle du contrat de mariage; on excepte même les futurs qui, nés d'acatholiques, mais baptisés dans l'Église, ont été élevés en dehors de la vraie religion, quand ils contractent mariage avec un acatholique (c. 1099, § 2).

L'indifférence ou l'opposition des gouvernements à l'égard des délits purement ecclésiastiques, la nécessité pour les évêques de disposer plus librement de leur clergé, l'organisation incomplète de tant de nouveaux diocèses faisaient vivement désirer une simplification de la *procédure judiciaire.* Les évêques belges demandaient même qu'on ne leur imposât aucune prodédure judiciaire dans la poursuite des délits commis par les clercs. En effet: « In Belgio tribunal ecclesiasticum in clericis iudicandis potius paternum vocari posset fitque sine ullo strepitu. Presbyteri prolapsi ab Episcopo vocantur et correctionem poenamque passim subeunt submisse, firmiter persuasi haec fieri iuste et miseri-

corditer » (1). Voilà certes un bel éloge des pasteurs et du clergé. Toutefois on ne peut oublier que, si le pur formalisme est une nuisance, l'obligation d'observer les règles un peu strictes d'une bonne procédure est souvent la meilleure garantie du bon droit et la seule protection efficace des innocents contre l'exercice arbitraire de l'autorité.

Tous les intérêts furent conciliés dans une série d'initiatives législatives, qui débutent en 1878 et s'étendent presque jusqu'à la fin du règne de Pie X. Des instructions ou des décrets du S. Office, de la S. Congrégation des Évêques et Réguliers, et de la Propagande, enfin des SS. Congrégations Consistoriale et des Sacrements ont instauré une simple procédure administrative ou « économique » pour certaines causes de mariage, les poursuites contre les clercs infidèles à leurs devoirs, le déplacement des curés amovibles ou inamovibles, et simplifié la procédure même en matière criminelle (2).

Rédigés parfois d'abord pour les pays de missions, ces décrets et instructions furent étendus à toute l'Église. La procédure détaillée exposée dans le Livre IV, 1re Partie, du Code ne s'emploie plus que pour les procès civils et en partie dans les causes criminelles proprement dites.

Peu à peu se fit également une adaptation de la législation ecclésiastique aux conditions juridiques de la vie moderne et un *rapprochement avec les lois civiles*. On en peut citer plusieurs exemples.

Dans la réforme de la curie pontificale par la Const. *Sapienti*

(1) *Coll. Lac.*, VII, 876.

(2) On peut citer l'Instr. de la S. C. de la Propagande aux Évêques des E. U., 1883, reproduite en grande partie par celle du S. Office (20 juin 1883) pour les Ordinaires des Rites orientaux, puis étendue à tous les diocèses (19 sept. 1891). — En 1908 furent promulguées des normes pour la procédure administrative des Congrégations et des Tribunaux romains ainsi qu'une *Lex propria* pour la Rote. Enfin le 20 août 1910 le décret *Maxima cura* établissait les règles très précises d'une procédure sommaire pour le déplacement des curés. Il est passé presque tel quel dans le Code.

consilio du 29 juin 1908 (1), le pape applique le principe de la séparation des pouvoirs, moins strictement toutefois que ne le font les gouvernements laïques.

Toutes les causes qui, par leur nature ou la volonté des parties, exigent une procédure judiciaire sont normalement réservées au tribunal de la Rote. Les Congrégations tranchent administrativement les questions de leur ressort. Sur mandat spécial, elles pourraient toutefois avoir à examiner judiciairement une question. La « Signature » devient surtout un tribunal de cassation. Mais les Congrégations exercent aussi le pouvoir exécutif, et sur l'ordre du Souverain Pontife, un certain pouvoir législatif. Les conflits de compétence sont tranchés par une commission spéciale de cardinaux à nommer par le Pape.

Grâce à la précision avec laquelle la compétence des différents dicastères est définie, leurs fonctionnaires acquièrent beaucoup plus sûrement les connaissances indispensables pour trancher vite et bien les nombreuses questions qui leurs sont soumises.

On a déjà remarqué plus haut que le décret *Ne temere* avait substitué à la compétence personnelle du *parochus proprius* la compétence *territoriale* de chaque curé. Ce rapprochement avec le caractère des lois et des juridictions civiles constitue un grand progrès. Il coupe court à une foule de doutes et facilite singulièrement la célébration valide du mariage, puisque chaque curé et son délégué assistent validement à n'importe quel mariage sur le territoire de la paroisse.

Les notions de domicile, de quasi-domicile et de résidence mensuelle ont été fixées avec plus de rigueur.

Le Code a adopté les prescriptions de la loi civile des différents pays en plusieurs matières, par exemple l'empêchement de parenté légale par adoption (c. 1080), la prescription, sauf quelques exceptions déterminées (c. 1508), les contrats et les paiements, sauf contradiction avec le droit divin ou disposition spéciale du

(1) *A. A. S.*, I, 1909, 7 ss. — *N. R. Th.*, 1908, 546, ss.

Code (c. 1529). Pour les testaments et donations à cause de mort, le Code ne pouvait s'accommoder de nos législations modernes, dont un grand nombre ignorent ou nient le droit des personnes morales ecclésiastiques ou des causes pies.

On pourrait ajouter que l'âge du mariage s'est un peu rapproché de celui qu'exigent les lois civiles (c. 1067), de même que la notion d'affinité ou de parenté par alliance (c. 97).

3. Les Pères du Concile avaient particulièrement insisté sur la nécessité d'une *rédaction* nouvelle des lois et d'une *Codification*. On sait dans quelle mesure le Code répond à leurs vœux. Ici leurs désirs, ou du moins leurs espoirs, ont été certainement dépassés.

Ce travail difficile « *Arduum sane munus* » ne fut pas l'œuvre d'un jour. Les nombreux canonistes qui travaillèrent aux Schemata du Code n'en ont même pas tout le mérite.

Dans les Const. *Apostolicæ Sedis* de Pie IX (12 oct. 1869), *Officiorum ac munerum* (29 janv. 1897) et *Conditae a Christo* (8 déc. 1900) de Léon XIII, on trouvait déjà des exemples de rédactions pour les censures *latæ sententiæ*, les règles de la censure et de la prohibition des livres, les relations des évêques avec les congrégations religieuses. Sous Pie X une série de décrets seront rédigés de manière à pouvoir être insérés à peu près tels quels dans un Code ; un grand nombre de réformes ne se feront plus dans la forme solennelle et littéraire des anciennes Constitutions, mais dans celle plus précise de décrets et d'instructions rédigés en articles courts, précis, clairs, impératifs. Seul le préambule devrait être supprimé pour avoir un texte de loi pur et simple.

Malgré cette longue préparation, il faut reconnaître aux rédacteurs du Code un mérite peu ordinaire. En relisant les documents officiels qui annonçaient la codification du droit et en indiquaient les principes, en comparant au texte actuel les *Schemata* préparés par d'excellents canonistes, on constate que les derniers remaniements ont corrigé et perfectionné jusqu'au dernier moment les principes et l'exécution de la codification. Il n'est pas jusqu'à la

division actuelle des livres du Code qui n'ait modifié, et très heureusement, la division et l'ordre d'abord prévus des matières.

V. *Conclusion.*

Sans aucun doute, le *Codex iuris canonici* n'est point parfait. Il est permis de penser que les 2414 canons ne sont pas tous également nécessaires ou opportuns et que la troisième partie du livre V, *De poenis in singula delicta* pourrait encore être allégée. Certaines prescriptions seront certainement modifiées, si l'occasion s'offre, par exemple dans un Concile, d'un travail de remaniement. De-ci, de-là, l'expression pourrait gagner en clarté.

Tel qu'il est toutefois, le Code soutient la comparaison avec les meilleurs Codes modernes et reste pour le Saint-Siège un titre de gloire, comme pour l'Église la sauvegarde et la source d'une vie chrétienne intense dans sa liberté, pleine d'expansion dans la fermeté même de sa discipline.

Les Papes qui l'ont préparé par leur travail législatif et les savants qui en ont guidé l'évolution et élaboré la rédaction ont bien mérité de la république chrétienne.

Si tous les vœux exprimés par les Cardinaux et les évêques avant et pendant le Concile du Vatican n'ont pas été exaucés, l'adaptation du droit canonique et sa codification ont certainement dépassé ce qu'ils avaient osé espérer.

J. CREUSEN, S. I.

Tables méthodiques

Pour faciliter les recherches par ordre de livraisons, voici la pagination des différents numéros de l'année :

Janvier	1-88	*Juin*	441-550
Février	89-176	*Juillet-Août*	551-630
Mars	176-264	*Sept.-Octobre*	631-702
Avril	265-352	*Novembre*	703-782
Mai	353-440	*Décembre*	783-902

I

ACTES DU SAINT-SIÈGE PAR ORDRE DES CONGRÉGATIONS.

N. B. *Les décisions accompagnées d'un commentaire sont marquées d'un astérique ; le nom de l'auteur du commentaire est indiqué entre parenthèses.*

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE.

Indulgence plénière pour la récitation du chapelet devant le Saint-Sacrement, 4 Septembre 1927. 158.

Élévation du rite de la fête du Sacré-Cœur, par l'Encyclique « Miserentissimus Deus »*, 8 mai 1928. (Jos. Pauwels, s. i.). 412.

Renouvellement de la Bulla Cruciata pour les territoires de la monarchie espagnole, 15 août 1928. 252.

Lettre au Cardinal Bertram, evêque de Breslau, sur les *principes de l'Action catholique,* 13 Novembre 1928. 158.

Constitution apostolique « *Divini cultus* » *sur la liturgie, le chant grégorien et la musique sacrée**, 20 décembre 1928. (A. Hanin, s. i.). 321.

Bulle « *Auspicantibus Nobis* » sur le *Jubilé de 1929*, 6 janvier 1929. (J. Creusen, s. i.). 235 et 247.

Réglement de la Question Romaine et Concordat avec l'Italie. Annonce officielle de l'accord conclu, 7 février 1929. 312. Signature du Traité de Latran et du Concordat, 11 février 1929. 312.

Discours du Souverain Pontife aux curés de Rome et aux prédicateurs de carême, 11 février 1929. 313.

Discours du Souverain Pontife aux professeurs et aux élèves de l'Université catholique de Milan, 13 février 1929. 313.

*Traité entre le Saint-Siège et l'Italie réglant la Question Romaine**, signé le 11 février 1929, ratifié le 7 juin 1929. (É. de Moreau, s. i.). 577 et 495.

Documents annexes du Traité de Latran, 11 février et 7 juin 1929. 586 et 630.

Convention financière, 11 février et 7 juin 1929. 587.

*Concordat entre le Saint-Siège et le gouvernement italien**, 11 février et 7 juin 1929. (A. Van Hove). 588 et 518.

Transfert d'un titre diaconal, 26 mai 1929. 614.

Lettre de SS. Pie XI au Cardinal Gasparri concernant les *Accords du Latran et la Cité du Vatican**, 30 mai 1929. 604.

Administration religieuse de la Cité Vaticane, 30 mai 1929. 615.

Télégramme à S. M. Victor Emmanuel III, Roi d'Italie, 30 mai 1929. 614.

Procès-verbal de ratification des Conventions du Latran, 7 juin 1929. 576.

Saint J.-B. Vianney, patron des curés, 23 avril 1929. 615.

*Concordat entre le Saint-Siège et le royaume de Roumanie**, 7 juillet 1929. (L. Honoré, s. i.). 738 et 744.

S. Congrégation du Saint-Office.

Livre condamné (D. Nielsen, *Den historiske Jesus*), 27 juillet 1929. 671.

*La masturbation pour but médical**, 2 août 1929. (J. Creusen, s.i.). 671.

S. Congrégation consistoriale.

*Affiliation des prêtres aux Rotary Clubs**, 4 février 1929. (J. Creusen, s. i.). 334.

S. Congrégation pour l'Église Orientale.

Permission de passer à un autre rite, 6 décembre 1928. 252.

S. Congrégation des Sacrements.

*Retraites d'ordination**, 27 avril 1928. (J. Creusen, s. i.). 69.

*Mariage religieux en Italie**, 11 février 1929. (J. Creusen, s. i). 673.

Instruction *pour les procès « super rato et non consummato » afin d'éviter la substitution frauduleuse de personnes**, 27 mars 1929. (J. Creusen, s. i.). 674.

. Congrégation du Concile.

*Fideicommis ad causas pias**, 2 mai 1928. (J. Janssens, s. i.). 71.

*Chapellenie**, 21 mai 1927. (J. Creusen, s. i.). 426.

*Indemnité de résidence**, 16 juillet 1929. (J. Janssens, s. i.). 162.

Lettre à Mgr Achille Liénart, évêque de Lille, concernant les *syndicats chrétiens**, 3 août 1929. (A. Muller, s. i.). 744 et 720.

S. Congrégation des Rites.

*La communion de plusieurs malades**, 9 janvier 1929. (Jos. Pauwels, s. i.). 338.

*Décret sur l'élévation du rite de la fête du Sacré-Cœur**, 29 janvier 1929. (Jos. Pauwels, s. i.). 412.

*Des droits et privilèges liturgiques de saint François Xavier et de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus dans les Pays des Missions**, 13 mars 1929. (Jos. Pauwels, s. i.). 678.

*Prêtre chargé de deux paroisses. Office du patron de la paroisse**, 27 avril 1929. (J. Pauwels, s. i.). 680.

S. Tribunal de la Pénitencerie.

Peines portées contre les confesseurs qui absolvent les adhérents de l'« Action française », 16 novembre 1928. 72.

*Privilège personnel ou autel privilégié? Le privilège accordé aux prêtres dans la Constitution « Auspicantibus »**, 8 mars 1929. (J. C.). 427.

*Les crucifix avec indulgence**, 23 juin 1929. (J. Creusen, s. i.). 682.

Tribunal de la Rote.

*Causes jugées en 1928**, 6 février 1929. (J. C.). 427.

Commission d'interprétation du Code.

*Doutes divers : de Sacris benedictionibus, de impedimento publicae honestatis, de dispensatione ab abstinentia et ieiunio, de positionibus seu articulis argumentorum, de iure accusandi matrimonium**, 12 mars 1929. (J. Creusen, s. i). 682.

Doutes divers : de litteris dimissoriis, de matrimonio acatholicorum, de ieiunio in consecratione ecclesiae, de sepultura ecclesiastica, de alienatione bonorum ecclesiasticorum, 20 juillet 1929. (J. Creusen, s. i.). 756.

Commission pontificale pour la Russie.

Mise en garde contre les agissements d'un escroc, 4 décembre 1928. 253.

La conversion des Russes au catholicisme, 12 janvier 1929. 340.

Note *sur l'Instruction du 12 janvier concernant la conversion des Russes**, 12 janvier 1929. (J. Creusen, s. i.). 687.

II

Actes du Saint-Siège par ordre chronologique.

Abréviations. — S. S.: *Actes du Souverain Pontife.* — Com. int.: *Commission d'interprétation du Code.* — C. P. Rus.: *Commission pontificale pour la Russie.* — Conc.: *S. Congr. du Concile.* — Consist.: *S. Congr. Consistoriale.* — Égl. Or.: *S. Congr. pour l'Église Orientale.* — Off.: *S. Congr. du Saint-Office.* — Pénit.: *S. Pénitencerie.* — Rit.: *S. Congr. des Rites.* — Rote: *Tribunal de la Rote.* — Sacr.: *S. Congr. des Sacrements.* — S. S.: *Souv. Pontife.*

1927

21 mai. *Conc.* 426.
16 juill. *Conc.* 162.
4 sept. *S. S.* 158.

1928

2 mai. *Conc.* 71.
8 mai. *S. S.* 412.
27 avril. *Sacr.* 69.
15 août. *S. S.* 252.
13 nov. *S. S.* 158.
16 nov. *Pénit.* 72.
4 déc. *C. P. Rus.* 253.
6 déc. *Egl. Or.* 252.
20 déc. *S. S.* 321.

1929

6 janv. *S. S.* 235.
6 janv. *S. S.* 247.
9 janv. *Rit.* 338.
12 janv. *C. P. Rus.* 340.
12 janv. *C. P. Rus.* 687.
29 janv. *Rit.* 412.
4 févr. *Consist.* 334.
6 févr. *Rote.* 427.
7 févr. *S. S.* 312.
11 févr. *S. S.* 312.

1929

11 févr. *S. S.* 313.
11 févr. *S. S.* 518.
11 févr. *Sacr.* 673.
13 févr. *S. S.* 319.
8 mars. *Pénit.* 427.
12 mars. *Com. int.* 682.
13 mars. *Rit.* 678.
27 mars. *Sacr.* 674.
23 avril. *S. S.* 615.
27 avril. *Rit.* 680.
26 mai. *S. S.* 614.
30 mai. *S. S.* 604.
30 mai. *S. S.* 614.
30 mai. *S. S.* 615.
5 juin. *Conc.* 744.
7 juin. *S. S.* 576.
7 juin. *S. S.* 577.
7 juin. *S. S.* 586.
7 juin. *S. S.* 587.
7 juin. *S. S.* 588.
23 juin. *Pénit.* 682.
7 juill. *S. S.* 738.
7 juill. *S. S.* 744.
20 juill. *Com. Int.* 756.
27 juill. *Off.* 671.
2 août. *Off.* 671.
3 août. *Conc.* 720.

III

Table des Articles, Notes et Consultations.

Bénédiction de S. S. Pie XI à la Nouvelle Revue Théologique. 783.
Notre numéro jubilaire. 784.

1. Articles.

Bord ((J. B.). *De l'institution des Sacrements par le Christ.* 667.
Charles (Pierre), s. i. *Christi Vicarius.* 443.
La théologie dogmatique. Hier et aujourd'hui. 800.
Creusen (J.), s. i. *La direction des écoles dans les vicariats et Préfectures apostoliques.* 43.
Le jubilé de 1929. 235.
Sept ans de pontificat. 460.
Du Concile du Vatican au Code de droit canonique. 885.
Delannoye (G.), s i. *Du Réel et de la Réalité,* 1er article. 373.
Devoldere (M.), c. s. sp. *Le prologue du troisième évangile.* 714.
Frutsaert (Éd.), s. i. *Saint Thomas et l'institution de la Confirmation.* 23.
Galtier (Paul), s. i. *La pénitence en Occident aux derniers siècles de l'antiquité chrétienne.* 632.
Ghellinck (J. de), s. i. *Les études patristiques depuis 1869.* 840.
Hocedez (E.), s. i. *La foi trinitaire au second siècle.* 152.
Honoré (L.), s. i. *Une Église servante de l'État. L'Église orthodoxe roumaine.* 56.
L'Église catholique de rite latin en Roumanie. 404.
Le Concordat entre le Saint-Siège et le Royaume de Roumanie. 738.
Jansen (François), s. i. *Jésus a-t-il ri?* 353.
Ledrus (M.), s. i. *La science divine des actes libres.* 128.
La doctrine missionnaire de S. S. Pie XI. 481.
Lefebvre (L.), s. i. *La fonction liturgique par excellence : la messe. Esquisse historique.* 226, 265.
Levie (J.), s. i. *La Nouvelle Revue Théologique : A travers soixante années.* 785.
La crise de l'Ancien Testament. Soixante années d'études bibliques. 818.
Maréchal (J.), s. i. *Sur les cimes de l'oraison. — Quelques opinions récentes de théologiens.* 107,177.

MERSCH (É.), S. I. *Religion, Christianisme, Catholicisme.* 1, 90, 297.

MOREAU (É. de), S. I. *Pape et Roi.* 495.

MULLER (Albert), S. I. *L'Église et la question syndicale. A propos d'un récent document.* 720.

PAUWELS (Jos.), S. I. *L'élévation du rite de la fête du Sacré-Cœur.* 412.

PEREZ-GOYENA (A.), S. I. *Le mouvement théologique en Espagne.* 705.

PRZYWARA (E.), S. I. *Le mouvement théologique et religieux en Allemagne.* 565, 660.

RANWEZ (E.). *A propos de probabilisme.* 552.

ROCHE (E.), S. I. *Une introduction à l'Évangile.* 35.

SÉGUIER (J. de), S. I. *Quelques réflexions sur le sacrifice eucharistique.* 289.

VALENSIN (Albert), S. I. *Un aspect de la théologie de la prière.* 309.

VAN HOVE (A.). *Le concordat entre le Saint Siège et le Gouvernement italien.* 518.

VERMEERSCH (A.), S. I. *Soixante ans de théologie morale.* 863.

2. NOTES DE BIBLIOGRAPHIE MYSTIQUE.

BUCK (J. M. de), S. I. *Les éditions de Louis de Grenade.* 244.

3. CONSULTATIONS.

CREUSEN (J.), S. I. *La confession des « Juvénistes ».* 420.
Dispense des œuvres du jubilé. 425.

PAUWELS (Jos.), S. I. *Cérémonies de la Messe chantée.* 66.
Les prêtres porte-chape. 68.

V

BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES ANONYMES.

Analecta sacra Tarraconensia — Anuari de la Biblioteca Balmes (J. de Ghellinck, S. I.). 80.

Le bienheureux Pierre-Julien Eymard : (1811-1868) (C. Sevrain, S. I.). 780.

Breviarum Romanum (Jos. Pauwels, S. I.). 437.

Catholicité (François Jansen, S. I.). 616.

Cours et Conférences des semaines liturgiques (É. de Moreau, s. i.). 438.

Documents du Saint-Siège (1918-1925). Texte et commentaire (J. Salmans, s. i.). 620.

Les Écoles de spiritualité chrétienne (N. Pickery, s. i.). 257.

Extractum e Rituali Romano deprompium ad commodum parochorum cum cantu emendato iuxta editionem typicam (Jos. Pauwels, s. i.). 438.

Festgabe für Adolf Deissmann (J. de Ghellinck, s. i.). 76.

Festgabe für Adolf Jülicher (J. Levie, s. i.). 431.

Opuscula et textus historiam Ecclesiae eiusque vitam atque doctrinam illustrantia (J. de Ghellinck, s. i.). 700.

Les questions liturgiques et paroissiales (M.). 439.

Die Religionszugehörigkeit in Baden (É. de Moreau, s. i.). 263.

AGNEL (d') et d'ESPINEY. *Le Scrupule* (N. Pickery, s. i.). 766.

AGNEL (Arnaud d'). *Saint Vincent de Paul « Maître d'Oraison »* (N. Pickery, s. i.). 701.

» *Méditations sur Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus dans sa famille*. 351.

ALÈS (d'). *Baptême et confirmation* (J. de Ghellinck, s. i.). 74.

» *Providence et libre arbitre* (M. Ledrus, s. i.). 128.

ALLGEIER. *Die altlateinischen Psalterien. Prolegomena zu einer Textgeschichte der hieronymianischen Psalmenübersetzungen* (Jean Calès, s. i.). 342.

AMIOT. *Mystères de Gloire* (M. F.). 626.

ANIZAN. *Le Dieu au Cœur qui rayonne* (E. Bergh, s. i.). 349.

» *Précis de Vérités Premières sur le rayonnement du Sacré-Cœur dans la Pensée humaine* (E. Bergh, s. i.). 85.

ANSELMI CANTUARIENSIS (S.), (recensuit F. S. Schmidt). *Liber Cur Deus Homo* (J. de Ghellinck, s. i.). 695.

ANSELMUS (S.). (Éditeur F. Schmidt). *Liber Monologion* (J. de Ghellinck, s. i.). 696.

ARCHAMBAULT, s. i. *Le devoir professionnel* (J. Creusen, s. i.). 83.

ARIMONT, s. i. et BROU, s. i. *Jésuites missionnaires au XIXe et au XXe siècles. Aperçu général des missions de la Compagnie de Jésus. Monographie d'une mission : le Bengale occidental* (A. HUBLOU, s. i.). 624.

AUBANEL. *La Mère Thérèse du Saint-Sacrement et de la Croix (1753-1826)* (P. C.). 350.

AUER. *Johannes von Dambach und die Trostbücher vom 11-bis zum 16 Jahrhundert* (J. de Ghellinck, s. i.). 696.

BARAGNON. *Le Crucifix. Retraite sacerdotale* (C. Sevrain, s. i.). 440.
» *Symbolisme de l'apparition de Lourdes* (M. Fraikin, s. i.). 627.

BARDENHEWER. *Der Brief des heiligen Jacobus übersetzt und erklärt* (C. H.). 165.

BARDY. *Littérature grecque chrétienne* (J. de Ghellinck, s. i.). 74.

BARNIKOL. *Die drei Jerusalemreisen des Paulus* (J. Levie, s. i.). 764.

BAYLIS. *Minucius Felix and his Place among the early Fathers of the latin Church* (J. de Ghellinck, s. i.). 78.

BEAU DE VERDENEY (abbé). *Plans oratoires de l'improvisateur sacré* (A. Dury, s. i.). 770.

BELLIOT. *Manuel de sociologie. Histoire. Théorie. Pratique* (Ch. du Bois, s. i.). 82.

BENENEDICTI (S.), *Regula Monasteriorum* (edicta a B. Linderbauer). (É. de Moreau, s. i.). 169.

BESSIÈRES. *Le désert fleurira. Un drame aux marches du désert* (C. Sevrain, s. i.). 352.
» *Le Mexique Martyr* (B. V. L.). 623.

BITTREMIEUX. *Doctrina Mariana Leonis XIII* (V. Cremers, s. i.). 618.

BLONDEL. *La conscience morbide. Essai de psychologie générale* (J. Creusen, s. i.). 779.

BÖHL. *Exodus* (C. H). 689.

BONSIRVEN. *Sur les ruines du temple (Le Judaïsme après Jésus-Christ* (J. Levie, s. i.). 345.

BOSCH-GIMPERA. *Historia de la antigüedad. Primera Parte. Historia de Oriente* (J. Levie s. i.). 691.

BOYER, s. i. *Catéchisme populaire de la Médiation universelle de la Bienheureuse Vierge Marie* (Éd. Dhanis, s. i.). 618.

BRODRICK, s. i. *The Life and Work of blessed Robert Francis Cardinal Bellarmine,* s. i. (É. de Moreau, s. i.). 434.

BROSNAN, s. i. *God infinite and Reason. Concerning the attributes of God* (H. Thielemans, s. i.). 775.

BRUEHL. *Birth-control and Eugenics in the Light of Fundamental Ethical Principles* (J. Creusen, s. i.). 768.

BRUGGEMAN. *Les mystiques flamands et le renouveau catholique français* (E. De Schaepdrijver, s. i.). 260.

BURKHARD-MATHIS. *Die Privilegien des Franziskanerordens bis zum Konzil von Vienne (1311)* (J. Creusen s. i.). 175.

BUTLER (Dom). *Western Mysticism. The Teaching of SS. Augustine, Gregory and Bernard on Contemplation and the contemplative Life* (J. Maréchal, s. i.). 125.

CACHIA. *De natura transsubstantiationis iuxta S. Thomam et Scotum* (F. Taymans, s. I.). 699.

CADBURY. *The making of Luke-Acts* (J. Levie s. I.). 763.

CAIRNS. *The Faith that rebels. A-re-examination of the miracles of Jesus* (J. Levie s. I.). 762.

CANCE. *Le Code de droit canonique. Commentaire succinct et pratique* (John Janssens, s. I.). 174.

» *Le code de droit canonique T. III* (cc *1154-2411*) (C. G.). 772.

CAPPELLO, S. I. *Tractatus de Iubilaeo quod vertente anno 1929 Pius XI extra ordinem indixit* (J. Creusen, s. I.). 623.

CASTELAIN. *De Cultu eucharistici Cordis Jesu. Historia, doctrina, documenta* (P. Bohain, s. I.). 85.

CHAPMAN. *Studies on the early Papacy* (J. de Ghellinck, s. I.). 77.

» *What is Mysticism?* (J. Maréchal, s. I.). 177.

CHEVALIER. *Trois Conférences d'Oxford. — Aristote. — Pascal. — Newman* (F. Taymans, s. I.). 780.

CHOUPIN, S. I. *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège* (J. Creusen, s. I.). 621.

CHRÉTIEN. *De Paenitentia* (J. Salsmans, s. I.). 766.

COLETTE. *Paul Watteyne. Lettres et Souvenirs* (R. de le Court, s. I.). 351.

COLLIN ET ROLAND. *Cahiers de Philosophie de la nature* (A. Grégoire, s. I.). 777.

COLLI-LANZI. *Theologia moralis universa iuxta codicem I. C. in memoriae auxilium aptiori methodo digesta* (J. Creusen, s. I.). 765.

CONTE A CORONATA. *Institutiones iuris canonici ad usum utriusque cleri et scholarum* (J. Creusen, s. I.). 173.

CONTENAU. *Manuel d'archéologie orientale depuis les origines jusqu'à l'époque d'Alexandre* (J. Levie, s. I.). 347.

CRUM. *The original Jérusalem Gospel. Essays on the Document Q.* (J. Levie, s. I.). 429.

DE BONGNIE. *Jean Mombaer de Bruxelles, abbé de Livry, ses écrits et ses réformes* (E. de Moreau, s. I.). 433.

DE BRUYNE. *Saint Thomas d'Aquin. Le milieu. L'homme. La vision du monde* (E. Hocedez, s. I.). 697.

DECLERCQ. *Le Révérend Père Schilling, Barnabite. Un artiste Norvégien converti* (R. Debauche, s. I.). 88.

DE CRAENE. *Simon Petrus. Eerste Boek. Steenrots worden* (H. Van Waes, s. I.). 352.

De Meester. *Iuris Canonici et Iuris Canonico-Civilis compendium. Tomus tertius. Pars secunda* (J. Creusen, s. i.) 771.

Dermine. *La représentation nationale des intérêts et le principe de l'organisation corporative dans l'école sociale catholique* (C. Dubois, s. i.). 83.

Dragon, s. i. *Le Père Pro* (J. Creusen, s. i.). 781.

Dubar. *Une gloire de Templeuve. Le R. P. Alphonse Delattre*, s. i. *(1841-1928)*. 176.

Duperray. *Le Christ dans la vie chrétienne d'après saint Paul* (Éd. Dhanis, s. i.). 439.

Dyroff, Elfes, Feckes, Gredt, Schneider, Söhngen. *Probleme der Gotteserkenntnis* (F. Jansen, s. i.). 775.

Ehrard. *Le sens de la vie* (G. S.). 627.

Eschenbach. *Die glühende Kohle Is. VI, 6-7. Eine patristisch-liturgische Studie* (C. Martin, s. i.). 343.

Fernesolle. *Pour qu'on lise Louis Veuillot*. 628.

Fiebig. *Die Umwelt des Neuen Testamentes* (J. Levie, s. i.). 166.

Forbes. *Margaret Sinclair (1900-1925), in religion Sister Mary Francis of the five Wounds* (François Jansen, s. i.). 86.

Fréjus. *Vondel en de « Zeestar »* (J. Salsmans, s. i.). 352.

Gaillard-Bancel (de). *Quatorze années de Défense Religieuse à la Chambre des Députés* (J. M. Laureys, s. i.). 264.

Galy. *L'ami des Pécheurs* (G. M.). 626.

Gampert. *Le décalogue*. 624.

Gardeil. *La structure de l'âme et l'expérience mystique* (J. Maréchal, s. i.). 119.

Garrigou-Lagrange. *Perfection chrétienne et contemplation, selon saint Thomas et saint Jean de la Croix* (J. Maréchal, s. i.). 109.

Gavin. *The jewish antecedents of the christian sacraments* (G. Bonsirven, s. i.). 75.

Gay et Cousin. *Comment j'élève mon enfant. Puériculture, éducation, enseignement jusqu'à 7 ans* (C. Dupont, s. i.). 81.

Genicot, s. i. *Casus Conscientiae* (S. J.). 625.

Gérest. *« Veritas ». La vie chrétienne raisonnée et méditée. En communion avec le Christ Jésus* (M. Ledrus, s. i.). 702.

Geslin. *La demi-heure d'Écriture Sainte. 1re série : Epître aux Romains. 2e série : Les grands psaumes. 6e série : Trente psaumes choisis* (J. Levie, s. i.). 430.

Ghedini. *Le clausole rithmiche nella Historia persecutionis Africanae Provinciae di Victor de Vita* (J. Van Ooteghem, s. i.). 171.

Ginhac, s. i. *Choix de lettres de direction* (Éd. Dhanis, s. i.). 702.

Goettsberger. *Das Buch Daniel übersetzt und erklärt* (J. Levie, s. i.). 690.

Gogarten. *Theologische Tradition und theologische Arbeit. Geistesgeschichte oder Theologie?* (J. de Ghellinck, s. i.). 620.

Gottlob. *Der abendländische Chorepiskopat* (É. de Moreau, s. i.). 169.

Grabmann. *Einführung in die Summa Theologiae des heiligen Thomas von Aquin* (C. Martin, s. i.). 698.

Grandmaison (de), s. i. *Jésus-Christ. Sa personne, son message, ses preuves* (J. Levie, s. i.). 758.

Grégoire de St Joseph. *Sainte Thérèse de Jésus : Vie écrite par elle-même* (J. M. de Buck, s. i.). 440.

Guchteneere (de). *La limitation des naissances* (J. Creusen, s. i.). 767.

Guibert, (de), s. i. *Une définition théologique des grâces mystiques* (J. Maréchal, s. i.). 190.

Gumbley. *Le catholicisme en Angleterre* (J. M. Laureys, s. i.). 351.

Haas. *Das Interdikt nach geltendem Recht mit einem geschichtlichen Ueberblick* (J. Creusen, s. i.). 772.

Halflants. *Livres de chevet* (F. Taymans, s. i.). 352.

Hamon, s. i. *Histoire de la Dévotion au Sacré-Cœur. III. Paray-le-Monial* (N. Pickery, s. i.). 84.

Hanauer. *Walks in and around Jerusalem* (J. Levie, s. i.). 348.

Hausherr, s. i. *Un grand mystique byzantin : Vie de Siméon le Nouveau théologien 949-1022.* (C. Martin, s. i.). 694.

Huby, s. i. *Foi et contemplation d'après saint Thomas* (J. Maréchal, s. i.). 189.

» *L'Évangile et les Évangiles* (J. Levie, s. i.). 761.

Huelster. *Codicis iuris canonici interpretatio authentica 1917-1927* (J. Creusen, s. i.). 174.

Hugueny, Théry et Corin. *Sermons de Tauler* (Traduction) (J. Maréchal, s. i.). 115.

Ignatia. *Leben der ehrwürdigen Mutter Amadeus, Stifterin der Ursulinenmissionen von Montana und Alaska* (J. Creusen, s. i.). 87.

Janssens. *Anglikaansche Bekeerlingen* (V. Cremers, s. i.). 88.

De Heilige Maagd en Moeder Gods Maria. III. De Heerlijkheden van het Goddelijk Moederschap (V. Cremers, s. i.). 617.

Jean de Saint-Thomas. *Introduction à la théologie de saint Thomas* (Traduction de M. Benoît-Lavaud, o. p.). (F. Jansen, s. i.). 699.

JOANNÈS. *La vie de l'au-delà dans la Vision Béatifique* (P. D. B., s. I). 620.

KAHLE. *Masoreten des Westens.* (C. H.). 346.

KANTERS. *La Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus dans les anciens États des Pays-Bas* (É. de Schaepdrijver, s. I.). 84.

KEPPLER (von). *Wasser aus dem Felsen* (J. Salsmans, s. I.). 350.

KITTEL. *Geschichte des Volkes Israel. III Band, I Hälfte. Die Zeit der Wegführung nach Babel und die Aufrichtung der neuen Gemeinde* (J. Levie, s. I.). 343.

KLEIN. *La sainte Vierge dans l'Évangile* (P. Capart, s. I.). 350.

KOESTER, s. I. *Die Idee der Kirche beim Apostel Paulus. Neutestamentliche Abhandlungen, XIV Bd, 1 Hft* (V. Cremers, s. I.). 430.

KOLBE. *Beiträge zur Syrischen und Jüdischen Geschichte. Kritische Untersuchungen zur Seleukidenliste und zu den beiden ersten Makkabäerbüchern* (C. H.). 345.

KÖSTLER. *Wörterbuch zum Codex Iuris Canonicis. Erste Lieferung* (J. Creusen, s. I.). 173.

KROSE, s. I. *Kirchliches Handbuch für das katholische Deutschland* (J. Creusen, s. I.). 624.

LACOMBE. *Praepositioni Canc. Paris. Opera omnia* (J. de Ghellinck, s. I.). 81.

LABORDE, s. I. *Pour être apôtre à l'école de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus* (R. B.). 351.

LAGRANGE. *L'Évangile de Jésus-Christ* (J. Levie, s. I.). 760.

LALOIRE, TULKENS, MOUREAU, FURQUIN D'ALMEIDA, LE BRUN, PIERROT, SCHEYVEN, LENAIN. *L'enseignement en Belgique.* (R. Boigelot, s. I.). 352.

LAMMERTIJN. *Gethsemani. Heilig-Uurgebeden* (J. Salsmans, s. I.). 626.

LANIER. *Guide pratique de la Procédure matrimoniale en Droit canonique* (John Janssens, s. I.). 175.

LASER UND TORCZYNER. *Deutsch-Hebraïsches Wörterbuch* (J. Levie, s. I.). 691.

LATTEY, s. I. *The Atonement-Papers from the Summer School of catholic Studies held in Cambridge, Juli 31-August 9, 1926* (E. Hocedez, s. I.). 619.

LAURENT (chanoine). *Directoire pratique pour le Clergé* (J. Salsmans, s. I.). 769.

LAVEILLE (Mgr). *Une petite fleur écossaise. Marguerite Sinclair (1900-1925)* (François Jansen, s. I.). 86.

» *Une Sœur Missionnaire, Sœur Théodorine de la Passion, de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège (1832-1911)* (C. Sevrain, s. I.). 782.

Lebreton, s. i. *Histoire du dogme de la Trinité des origines au Concile de Nicée. Tome I : Les origines. Tome II : De saint Clément à saint Irénée.* (E. Hocedez, s. i.). 76, 152.

» *La vie chrétienne au premier siècle de l'Église* (E. Hocedez, s. i.). 165.

Leclercq. *La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (E. D.). 348.

Leclercq (J.). *Saint François de Sales docteur de la perfection* (N. Pickery, s. i.). 258.

Leclercq (J.) et Mampaey. *Annuaire catholique de Belgique* (É. de Moreau, s. i.). 260.

Leitner. *Handbuch des katholischen Kirchenrechts auf Grund des neuen Kodex vom 28 Juni 1917* (J. Creusen, s. i.). 621.

Lemaitre, s. i. *L'amour du vrai* (M. N.). 774.

Leroy. *La Lévitation. Contribution historique et critique à l'étude du merveilleux* (A. Grégoire, s. i). 779.

Letourneau. *Les Femmes de l'Évangile. 1 vol. — Nos devoirs envers les sept sacrements. 1 vol.* 350.

Linderbauer. *S. Benedicti regula Monasteriorum* (É. de Moreau, s. i.). 169.

Llaneza. *Bibliographie des œuvres de Louis de Grenade* (*4 volumes*) (J. M. de Buck, s. i.). 244.

Libert. *La morale laïque* (C. du B.). 351.

Loinaz, s. i. *Praelectiones e Theologia Naturali* (H. Thielemans, s. i.). 774.

Lortz. *Tertullian als Apologet. 1er. Band* (J. de Ghellinck, s. i.). 79.

Louis de Grenade. *Bibliographie de ses œuvres par le P. Llaneza.* 244.

Ljdsman. *Introductio in ius canonicum cum uberiori fontium studio* (J. Creusen, s. i.). 770.

Mac Mahon. *Some Methods of teaching Religion* (Robert de le Court, s. i.). 769.

Magnin. *L'Église enseignée. La discipline du clergé et des fidèles* (J. Creusen, s. i.). 174.

Marion. *Histoire de l'Église* (É. de Moreau, s. i.). 432.

Marxuach, s. i. *Compendium dialecticae, criticae et ontologiae* (G. Delannoye, s. i.). 773.

Mayer. *Katechetik. Theorie des Religionsunterrichtes für Volks-Fortbildungs-und Höhere Schulen.* (R. de le Court, s. i.). 256.

Merckelbach. *Quaestiones Pastorales. III. De Variis Paenitentium categoriis. IV. De Paenitentiae ministro eiusque officiis* (J. Salsmans, s. i.). 254.

Mézard. *Doctrine spirituelle de sainte Jeanne de Chantal* (N. Pickery, s. i.). 701.

Michel et Cavallera, s i. *Lettres spirituelles du P. Jean-Joseph Surin*, s. i. (Louis Peeters, s. i.). 701.

Millot. *Une histoire pour chaque jour du mois de Marie* (R. B.). 627.

Morgan. *The Importance of Tertullian in the Development of the christian Dogma* (J. de Ghellinck, s. i.). 79.

Muckerman (s. i.) et Van de Merk. *Das geistige Europa. Ein internationales Jahrbuch der Kultur* (J. de Ghellinck, s. i.). 262.

Muller, s. i. *Principes chrétiens et colonisation* (J. Creusen, s. i.). 84.

Nebrada. *Bibliographia Augustiniana* (J. de Ghellinck, s. i.). 693.

Neyen. *Une méthode de vie spirituelle à une âme de bonne volonté* (N. Pickery, s. i.). 701.

Niglutsch. *Brevis commentarius in S. Pauli apostoli Epistolam ad Galatas usui studiosorum S. Theologiae accomodatus* (M. Fraikin, s. i.). 764.

Ojetti, s. i. *Commentarium in Codicem Iuris Canonici* (J. Creusen, s. i.). 621.

Ostlender. *Sententiae Florianenses* (J. de Ghellinck, s. i.). 695.

Padovani. *Vincenzo Gioberti ed il Cattolicismo* (É. de Moreau, s. i.). 435.

Pastre. *Notes brèves sur le féminisme : L'éternel féminin* (F. Taymans, s. i.). 83.

Payen, s. i. *De Matrimonio in Missionibus ac potissimum in Sinis. Volumen III : Summa Tractatus et casuum* (J. Creusen, s. i.). 175.

Pera. *Le Catholicisme en Italie* (J. M. Laureys, s. i.). 351.

Pernot. *Études sur la langue des Évangiles* (J. Levie, s. i.). 429.

Philips. *Le catholicisme libéral* (É. de Moreau, s. i.). 172.

Picard, s. i. *La saisie immédiate de Dieu dans les états mystiques* (J. Maréchal, s. i.). 196.

Picart. *Tout au Divin Amour* (C. S.). 349.

Pieper. *Orbis christianus. I-V. — Kurze Erklärung des Orbis christianus Saec. I-V* (E. de Moreau, s. i.). 167.

Pistocchi. *De re beneficiali iuxta canones Codicis Iuris Canonici* (J. Creusen, s. i.). 772.

Plus, s. i. *Marie-Antoinette de Geuser. Vie de « Consummata »* (N. Pickery, s. i.). 87.

Poncelet. *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les Anciens Pays-Bas* (É. de Moreau, s. i.). 435.

Poschmann. *La pénitence ecclésiastique en Occident à la fin de l'antiquité chrétienne* (P. Galtier, s. i.). 638.

Pottier, s. i. *Le P. Louis Lallemant et les grands spirituels de son temps. T. II* (Louis Peeters, s. i.). 259.

» *Le P Louis Lallemant et les grands spirituels de son temps. T. III* (Louis Peeters, s. i.). 260.

Poulain, s. i. *Les grâces d'oraison* (J. Maréchal, s. i.). 107.

Pruemmer. *Manuale Theologiae moralis secundum principia S. Thomae Aquinatis. T. III* (J. Creusen, s. i.). 765.

» *Manuale Iuris Canonici in usum scholarum* (John Janssens, s. i.). 172.

Prunel (Mgr). *Pour l'Église et pour la Patrie. Discours à des jeunes gens* (J. M. L.). 349.

Quinet (Abbé). *Carnet de préparation d'un cathéchiste. I. Dogme* (R. de le Court, s. i.). 255.

Quint. *Deutsche Mystikertexte des Mittelalters zusammengestellt u. bearbeitet* (J. de Ghellinck, s. i.). 695.

Regattieri. *L'Évangile eucharistique* (A. H., s. i.). 626.

Renaud. *Sur les pas de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. La vie d'amour* (C. Sevrain, s. i.). 350.

Reypens, s. i. *Nog een vergeten mystieke grootheid* (J. Maréchal, s. i.). 202.

» *Le sommet de la contemplation mystique* (J. Maréchal, s. i.). 202.

Richaud. *Veillées de prière* (J. Stevens, s. i.). 349.

Rieder. *Brautunterricht* (J. Salsmans, s. i.). 768.

Rivet. *Le patrimoine légal du culte et des œuvres catholiques* (J. Creusen. s. i.). 773.

Romier. *« La Déprolétarisation » des masses* (C. du B.). 351.

Rothe. *Auf dem Heimwege. Beiträge zur Seelenkunde und Seelenpflege unserer suchenden Zeitgenossen* (Ed. Dhanis, s. i.). 256.

Rouet de Journel. *Enchiridion Patristicum* (J. de Ghellinck, s. i.). 692.

Roupain, s. i. *Sur les pas de Jésus-Christ. Réflexions et lectures* (J. M. de Buck, s. i.). 440.

Rouzic. *Servir* (M. F.). 176.

ROUZIC. *Discours de Mariage* (R. Debauche, s. i.). 350.

RUSSELL. *Méthode scientifique en Philosophie* (A. Grégoire, s. i.). 777.

RUTCHÉ. *L'Élite et la dévotion au Saint-Esprit* (R. Boigelot, s. i.). 349.

» *Le Saint-Esprit et l'Éducation* (R. Boigelot, s. i.). 257.

SAEYEYS. *Les pleurs du Rorate* (P. Bohain, s. i.). 88.

SAEYEYS. *Les sept Paraboles* (P. Bohain, s. i.). 176.

SANDERS. *Jesus Christus. Een bovennatuurlijke persoonlijkheid* (V. Cremers, s. i.). 616.

SAUDREAU. *Les degrés de la vie spirituelle* (J. Maréchal, s. i.). 115.

» *La Vie d'union à Dieu d'après les grands maîtres de la spiritualité* (J. Maréchal, s. i.). 115.

» *L'etat mystique* (J. Maréchal, s. i.). 115.

SCHEBESTA. *Die religiösen Anschauungen der Semang-Zwerge von Malaya. Religiöse Quellen-schriften, Heft 53* (M. Ledrus, s. i.). 627.

SCHMAUS. *Die psychologische Trinitätslehre des hl. Augustinus* (J. de Ghellinck, s. i.). 80.

SCHMIDT. *Anselmi Cantuariensis liber Cur Deus homo* (J. de Ghellinck, s. i.). 695.

» *S Anselmi liber Monologion* (J. de Ghellinck, s. i.). 696.

SCHOTT. *The Eastern Churches and the Papacy* (J. de Ghellinck, s i.). 78.

SERTILLANGES ET BOULANGER. *Les plus belles pages de saint Thomas d'Aquin* (F. Taymans, s. i.). 699.

SPACIL, s. i. *Doctrina Theologiae Orientis separati de SS. Eucharistia. I. Bibliographia. Doctrina Theologiae Orientis separati in genere* (John Janssens, s. i.). 619.

STOHR. *Die Trinitätslehre Ulrichs von Strassburg* (J. de Ghellinck, s. i.). 697.

SUSO-MAYER, O. S. B. *Die Klöster in Preussen* (J. Creusen, s. i.). 625.

TAILLE (de la), s. i. *Théories mystiques. A propos d'un livre récent* (J. Maréchal, s. i.). 183.

THOMAE AQUINATIS, Scti (Éditeur André Blot). *Summa theologica* (François Jansen, s. i.). 698.

» (Editio Novissima). *In Aristotelis libros : De sensu et sensato, de memoria et Reminicentia commentarium* (François Jansen, s. i.). 779.

THOMAS d'AQUIN (Saint). (Traduction du R. P. G. Vanhamme, O. P.). *Évangile selon saint Jean, commenté par saint Thomas d'Aquin. I. La divinité du Verbe incarné* (Éd. Dhanis, S. I.). 167.

» (Traduction de J. Wébert). *Somme Théologique. L'âme humaine* (E. D.). 349.

TISSIER (Mgr). *Grands sanctuaires français. Histoire et doctrine* (P. Capart, S. I.). 626.

TRICOT. *Saint Paul, Apôtre des Gentils* (Joseph Huby, S. I.). 165.

TROCHU. *L'âme du Curé d'Ars* (C. Sevrain, S. I.). 780.

TUNKL (von). *Kurze Geschichte der Klöster, ihrer Beraubung und Vernichtung* (J. Creusen, S. I.). 436.

TURCAN. *Le directeur des catéchismes de première communion et de persévérance* (J. M. Laureys, S. I.). 255.

URBAIN ET LEVESQUE. *Les dernières années de Bossuet. Journal de Ledieu* (R. Debauche, S. I.). 628.

VAN DEN BOSCH. *Het Apostel Hart van Jesus* (J. Salsmans, S. I.). 85.

VAN DE PITTE. *Conférences à la Jeunesse des écoles* (R. B.). 627.

VAN DER MUEREN. *Naar Jesus met de Zesjaarigen* (J. Salsmans, S. I.). 256.

VAN HOVE. *Prolegomena ad codicem iuris canonici* (J. Creusen, S. I.). 770.

VAUDON. *Histoire Générale de la Communauté des Filles de saint Paul de Chartres* (A. Hublou, S. I.). 782.

VILLANOVA. *De quaestionibus a confessario ponendis* (J. SALMANS, S. I.). 766.

VOGELS. *Uebungsbuch zur Einführung in die Textgeschichte des Neuen Testaments* (J. Levie, S. I.). 166.

VOSTÉ. *De synopticorum mutua relatione et dependentia* (J. Levie, S. I.). 762.

» *Studia Paulina* (R. BOIGELOT, S. I.). 764.

VROMANT. *Ius Missionariorum. T. II. De Personis* (J. Creusen, S. I.). 622.

VUILLERMET. *Après le Mariage* (L. Honoré, S. I.). 625.

WAFFELAERT (Mgr). A *propos de la contemplation* (J. Maréchal, S. I.). 200.

WEBER. *Ausgewählte Schriften der armenischen Kirchenväter, aus dem Armenischen übersetzt* (C. Martin, S. I.). 693.

WILMERS, S. I. *Lehrbuch der Religion. 3 Band : Von den Geboten* (J. Salmans, S. I.). 254.

WIRGES. *Die Anfänge der Augustiner-Chorherren und die Gründung des Augustiner-Chorherrenstiftes Ravengiersburg (Hunsrück) Diözese Trier* (Edm. Lamalle, s. I.). 171.

WOUTERS. *De Virtute castitatis et de vitiis oppositis* (J. Salsmans, s. I.). 767.

YAHUDA. *Die Sprache des Pentateuchs in ihren Beziehungen zum Aegyptischen. Mit einer hieroglyphischen Beilage. T. I.* (L. Th. Lefort). 688.

ZEILLER. *L'empire romain et l'Église* (É. de Moreau, s. I.). 168.

ZELLINGER. *Bad und Bäder in der altchristlichen Kirche* (J. Creusen, s. I.). 170.

AUTRES PUBLICATIONS RÉCENTES : 628.

Table alphabétique générale

Abstinence. Cause de dispense. 684.

Actes libres. — La science divine des actes libres. 128.

Action catholique. — Lettre au Cardinal Bertram, évêque de Breslau. 158.

Action française. — Peines portées contre les confesseurs qui absolvent les adhérents de l' « Action française ». 72.

Aliénation de biens ecclésiastiques. 757.

Allemagne. — Le mouvement théologique et religieux en Allemagne. 565, 660.

Ancien Testament. — La crise de l'Ancien Testament. Soixante années d'études bibliques. 818.

Apologétique. — Transcendance de la religion. 5-23. — Transcendance du christianisme. 90-106. — Transcendance du catholicisme. 207-225.

Apostoliques. Voir *Juvénistes*.

Aumône du jubilé. 239.

Autel privilégié. — Privilège accordé aux prêtres dans la Const. *Auspicantibus*. 427.

Bénédictions. — Privilège des évêques. 682.

Catholicisme. — Religion, Christianisme, Catholicisme 1, 90. 207. Transcendance du Catholicisme 207-225. — Conversion des Russes au Catholicisme. 340.

Causes pies. — Fidéicomunis ad causas pias. 71.

« *Certitude probable* ». Qu'en penser? A propos du probabilisme. 551.

Chant grégorien. — Constitution apostolique « Divini cultus ». 321.

Chape. — Prêtres porte-chape. 68.

Chapelet. — Indulgence plénière pour la récitation du chapelet devant le Saint-Sacrement. 158.

Chapellenie. — 426.

Christianisme. — Religion, christianisme, catholicisme 1, 90, 297 Transcendance du Christianisme 90-106.

Cité du Vatican. — Lettre de SS. Pie XI au cardinal Gasparri sur les Accords du Latran et la Cité du Vatican. 604. — Télégramme à S. M. Victor Emmanuel III, roi d'Italie. 614. — Transfert d'un titre diaconal. 614. — Administration religieuse de la Cité Vaticane. 615. — Cf. Table des Actes du Saint-Siège : Règlement de la Question romaine.

Clergé orthodoxe. 62.

Code de droit canonique. — Doutes divers résolus par la Commission d'interprétation du Code. 682, 756.

Communion de plusieurs malades. 338.

Confession des « Juvénistes ». 420.

Confirmation. — Saint Thomas et l'institution de la confirmation. 23.

Concordat entre le Saint-Siège et le gouvernement italien. 312, 313, 319, 518, 576, 586, 587, 588, 738. — Concordat entre le Saint-Siège et le royaume de Roumanie. 738, 744.

Consécration d'une église : jeûne requis. 757.

Constitutions apostoliques «*Auspicantibus Nobis*» sur le Jubilé extraordinaire de 1929. 247; — *Divini cultus* sur la liturgie, le chant grégorien et la musique sacrée. 321; — *Romanos Pontifices* de Léon XIII. 48.

Contemplation mystique: sa nature, son sommet. 107, 177.

Conventions entre le Saint-Siège et le Royaume d Italie. 576, 586, 587, 588. — Cf. Table des Actes du Saint-Siège : Règlement de la Question romaine.

Conversion des Russes au catholicisme, 340. — Note sur l'Instruction du 12 janvier relative à la Conversion des Russes. 687.

Crucifix avec indulgence. 682.

Curés. — Saint J. B. Vianney, patron des curés. 615.

Diacre. — Au salut solennel. 68.

Dispense des œuvres du Jubilé. 425.

Doctrine missionnaire de SS. Pie XI. 481.

Droit canonique. — Du Concile du Vatican au Code de droit canonique. 885.

Écoles. — Direction des écoles dans les Vicariats et Préfectures apostoliques. 43.

Église et Question syndicale. 720. — Une Église servante de l'État : l'Église orthodoxe roumaine. 56. — L'Église catholique de rite latin en Roumanie. 404.

Jeûne pour la consécration d'une église. 757.

Union des Églises. 475.

Empêchement de mariage. — Sens du mot. 685.

Eucharistie. — Réflexions sur le sacrifice eucharistique, sur sa nature. 289.

Évangile. — Principes d'exégèse des Évangiles : Une Introduction à l'Évangile. 35.

Le Prologue du troisième évangile. 714.

Espagne. — Le mouvement théologique en Espagne. 705. — Renouvellement de la Bulla Cruciata pour les territoires de la monarchie espagnole. 252.

État et Église. — Leurs rapports chez les orthodoxes de Roumanie. 56.

Fidéicommis pour causes pies. 71.

François-Xavier (Saint). — Ses droits et privilèges liturgiques dans les pays de missions. 678.

Grenade (de). — Les éditions de Louis de Grenade. 244.

Indemnité de résidence. 162.

Index. — Condamnation de Nielsen. Den historiske Jesus.

Indulgence plénière pour la récitation du chapelet devant le S. Sacrement. 158. — Les crucifix avec indulgence. 682. — Indulgences diverses du jubilé. 236.

Instruction religieuse en Roumanie. 64.

Instruction du 12 janvier concernant la conversion des Russes. 687.

Italie. — Le Concordat entre le Saint-Siège et le gouvernement italien. 312, 313, 319, 518, 577. — Conventions entre le Saint-Siège et le royaume d'Italie. 576, 586, 587, 588, 604, 614, 615.

Jeûne du jubilé. 238, 425. — Cause de dispense du jeûne ecclésiastique. 684. — Avant la consécration d'une église. 767.

Jubilé de 1929. 235. — Constitution apostolique *Auspicantibus Nobis* sur le jubilé. 247. — Dispense des œuvres du jubilé 425.

Juvénistes. — Leur confession. 420. — Sépulture. 757.

Latran. — Les accords du Latran et la Cité du Vatican. 604, 614, 615. Cf. aux Actes du Souverain Pontife, aux mots « Règlement de la Question Romaine ».

Libre-arbitre et prescience divine. — La science divine des actes libres. 128.

Litterae dimissoriae. — Droit du Provicaire Apostolique. 757.

Liturgie. — Constitution apostolique *Divini Cultus* sur la liturgie, le chant grégorien et la musique sacrée. 321. — La messe, fonction liturgique. 226, 265.

Louis de Grenade. — Éditions de ses œuvres. 244.

Luc (Saint). — Prologue de son Évangile. 714.

Malades. — La communion de plusieurs malades. 338.

Mariage religieux en Italie. 673. — civil et empêchement d'honnêteté publique. 683. — Exemption de la forme solennelle. 757.

Masturbation pour but médical. 671.

Médecine. — La masturbation pour but médical. 671.

Messe. — Cérémonies de la messe chantée. 66. — La fonction liturgique par excellence : la Messe, Esquisse historique. 226, 265.

Missions. — La doctrine missionnaire de S. S. Pie XI. 481. — Les droits et privilèges liturgiques de saint François Xavier et de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus dans les pays de Missions. 678.

Mouvement théologique et religieux en Allemagne. 565, 660. — Le mouvement théologique en Espagne. 705.

Musique sacrée. — Constitution *Divini cultus*, sur la liturgie, le chant grégorien, et la musique sacrée. 321.

Mystique. — Contemplation. Oraison mystique. 107, 177.

Nielsen. — Den historiske Jesus. Livre mis à l'index. 671.

Nouvelle Revue théologique. — Son histoire de 1869 à 1929. 785.

Office du patron de la paroisse.Prêtre chargé de deux paroisses. 680.

Oraison mystique. — Sur les cimes de l'oraison. — Quelques opinions récentes de théologiens. 107, 177.

Ordination. — Retraites d'ordination. 69.

Orthodoxes de Roumanie. — Leur situation actuelle. 56.

Papauté. Dogme de la papauté : sa valeur, son sens. Vicarius Christi. 443.

Pape. — Un numéro entier, juin, p. 443 à 550, consacré au pape Pie XI. — Voyez *Pie XI.* — Ce qu'est le pape pour un catholique 443.

Patristique. — Voyez théologie patristique.

Patron de la paroisse. — Prêtre chargé de deux paroisses. Office du patron de la paroisse. 680.

Peines portées contre les confesseurs qui absolvent les adhérents de l'« Action Française ». 72.

Pénitence en Occident aux derniers siècles de l'antiquité chrétienne. 632.

Pie XI. — Le numéro de juin, entier, lui a été consacré. Vicarius Christi. 443. — Sept ans de pontificat. 460. — Sa doctrine missionnaire. 481. — Pape et roi. 495. — Concordat avec l'Italie. 518.

Positions. — Communication aux parties. 685.

Postulants. — Sépulture. 757.

Pouvoir temporel du pape. Histoire du pouvoir temporel. Pape et Roi. 495. Cf. Table des Actes du Saint-Siège : Règlement de la Question romaine.

Préfectures apostoliques. — La direction des écoles dans les Vicariats et Préfectures apostoliques. 43.

Prescience divine des actes libres. 128.

Prière. — La théologie de la prière. 300.

Privilèges. — Des droits et privilèges liturgiques de saint François-Xavier et de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus dans les Pays des Missions. 678. — Privilège personnel ou autel privilégié? Le privilège accordé aux prêtres dans la Const. « Auspicantibus ». 427.

Probabilisme. — A propos du probabilisme. 552.

Procès. — Instruction pour les procès « super rato et non consummato» afin d'éviter la substitution frauduleuse de personnes. 674.

Prologue du troisième évangile. 714.

Publica honestas et mariage civil. 683.

Question romaine (Règlement de la). — 312, 313, 319, 518, 576, 577, 586, 587, 588, 604, 614, 615. Cf. Actes du Souverain Pontife aux mots « Réglement de la Question romaine ».

Ratification des conventions entre le Saint-Siège et le royaume d'Italie. 576.

Réalité. — Du Réel et de la Réalité. 373.

Réel et Réalité. 373.

Religieux. — Dispense des œuvres du jubilé. 242.

Religion, christianisme, catholicisme. 1, 90, 207. Transcendance de la Religion. 5-23.

Résidence. — Indemnité de résidence. 162.

Retraite d'ordination. 69.

Rire. — Jésus a-t-il ri? 353.

Rite. — Permission de passer à un autre rite, 252. — L'Église catholique de rite latin en Roumanie. 404. — Encyclique *Miserentissimus Deus*, sur l'élévation du rite de la fête du Sacré-Cœur. 412. — Décret sur l'élévation du rite de la fête du Sacré-Cœur. 412.

Rotary Clubs. — Affiliation des prêtres aux Rotary Clubs. 334.

Roumanie. — Une Église servante de l'État. L'Église orthodoxe roumaine. 56. — L'Église catholique de rite latin en Roumanie. 404. — Le Concordat entre le Saint-Siège et le royaume de Roumanie. 738, 744.

Russes. — Conversion des Russes au catholicisme. 340. — Note sur l'Instruction du 12 janvier, concernant la conversion des Russes. 687.

Russie. — Influence religieuse sur la Roumanie. 56, ss.

Sacré-Cœur. Fête du. — Élévation du rite. 412.

Sacrements. — De l'institution des sacrements par le Christ. 667.

Sacrifice eucharistique. — Quelques réflexions sur le sacrifice eucharistique (sa nature, son essence). 289.

Saint-Siège. — Concordat entre le Saint-Siège et le royaume d'Italie, 312, 313, 319, 518, 576, 577, 586, 587, 588, 604, 614, 615. — Concordat entre le Saint-Siège et le royaume de Roumanie. 738, 744.

Salut solennel. 69.

Science divine des actes libres. 128.

Sépulture des postulants. 757.

Substitution. — Instruction pour les procès « super rato et non consummato » afin d'éviter la substitution frauduleuse de personnes. 674.

Syndicats. — L'Église et la question syndicale. 720. — Les syndicats chrétiens. 744.

Théologie. — Le mouvement théologique et religieux en Allemagne. 565, 660. — Le mouvement théologique en Espagne. 705. — La théologie dogmatique depuis 1870. 800. — La théologie morale des 60 dernières années. 863. — La théologie patristique depuis 1870. 840.

Thérèse de l'Enfant Jésus (Sainte). — Les droits et privilèges liturgiques dans les Pays de missions. 678.

Thomas d'Aquin (Saint). — Sa doctrine sur l'institution de la confirmation. 23.

Thuriféraire à la messe chantée. 67.
Transfert d'un titre diaconal. 613.
Trinité. — Foi trinitaire au second siècle. 152.
Vianney. — Saint J.-B. Vianney, patron des Curés. 615.
Vicariats apostoliques. — La direction des écoles dans les Vicariats et Préfectures apostoliques. 43.
Visites d'église pour gagner le jubilé. 237.
Vœux. — Pouvoir de dispenser à l'occasion du jubilé. 241.

LES GÉRANTS : ÉTABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium.*